

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Les intrigues soviétiques en Extrême-Orient : II. En Mongolie ; III. En Mandchourie, par F. TAILLARDAT.	49
Études siamoises : V. Le Visage du Siam, par P.-Louis RIVIÈRE	59
Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations, par A. M.	63
Indochine. — La situation politique intérieure. — L'activité extérieure. — Suppression de grands services. — La pénétration en pays moi. — Le voyage du roi d'Annam dans les provinces du Sud. — Quelques souvenirs sur Joffre	71
Levant. — La misère des Bédouins. — Compressions budgétaires. — Accords commerciaux. — Les revendications des Musulmans du Liban. — La religion du chef de l'Etat au Liban. — La question du pallium. — Destruction du camp arménien de Beyrouth. — Manifestation de la Chambre syrienne pour l'amnistie générale. — Encombrement du port de Jaffa. — Autour de la construction du pine-line. — La langue anglaise en Irak. — Un incident diplomatique à Ankara. — Relations gréco-turques. — Alcools et stupéfiants en Turquie.....	74
Extrême-Orient. — Généralités. — Une déviation des courants commerciaux vers l'Océan Pacifique.....	78
Chine. — La propagande bolchevique. — Le boycottage anti-japonais. — Les factures consulaires. — Le Kouangsi et le Tonkin. — Les relations sino-siamoises. — Situation économique du Mandchoukouo	79
Japon. — Recensement de la population. — L'industrie de l'aluminium. — Le riz coréen	83
Asie britannique. — Le recensement de 1931. — La maharani douairière de Koutch-Bihar. — Une conférence sur le terrorisme. — Suppression du corps des Pionniers. — Vers une décentralisation dans les Etats Fédérés malais	84
Bibliographie	88
CARTE	
Les pays vassaux du Nord de la Chine	55

A NOS LECTEURS

Pour donner à nos lecteurs une idée d'ensemble des dernières délibérations et discussions de la Société des Nations sur l'affaire de Mandchourie, nous avons retardé la mise en page de ce numéro jusqu'au jour où celle-ci a rendu sa sentence.

Le présent numéro, qui porte la date du mois de février, ne paraît donc qu'au début de mars. Nous nous en excusons, mais assurons nos lecteurs que la publication de la livraison de mars de l'*Asie française* n'en sera nullement retardée.

Les Intrigues soviétiques en Extrême Orient⁽¹⁾

II. — EN MONGOLIE

Ossendowski, dans son livre *Bêtes, Hommes et Dieux*, a décrit en une fresque remarquable la malheureuse et mystérieuse Mongolie.

Berceau des peuples, de l'histoire et de la légende ; patrie des conquérants sanguinaires qui y laissèrent leurs anneaux mystérieux, leurs anciennes lois nomades, leurs capitales ensevelies sous les sables du Gobi ; pays de moines, de mauvais démons, de tribus errantes administrées par des khans et des princes de branche cadette, descendants de Koublai Khan et de Gengis Khan.

Contrées mystérieuses où se célèbrent les cultes de Rama, de Cakia Mouni, de Djonkapa, de Papsa, sous la suprême protection du Bouddha vivant, le Bouddha incarné en la personne divine du troisième dignitaire de la religion lamaïste ; Bogdo Gheghen, à Ta Kure ou Ourga ; terre des docteurs, des prophètes, des sorciers, des devins, terre du mystérieux swastika conservant inoubliées les pensées des grands potentats qui autrefois régnèrent sur l'Asie et la moitié de l'Europe.

Terre de montagnes dénudées, de plaines brûlées par le soleil ou frappées de mort par le froid ; où règnent

(1) Suite et Fin, V. le numéro de janvier 1933 de l'*Asie française*, p. 7-14 et la carte de la page 55.

les maladies du bétail et les maladies des hommes; nid de la peste, de l'anthrax, de la variole; terre des sources d'eau bouillante, des passages montagneux hantés par les démons, des lacs sacrés grouillant de poissons; pays des loups, des antilopes, des chèvres de montagne, des espèces les plus rares; où les marmottes se rencontrent par millions, où l'on trouve des ânes et des chevaux sauvages qui n'ont jamais connu la bride; des chiens féroces et des oiseaux rapaces qui dévorent les cadavres abandonnés dans les plaines.

Patrie du peuple primitif qui autrefois conquiert la Chine, le Siam, le nord de l'Inde et la Russie; du peuple qui autrefois vint briser son élan contre l'Asie nomade et sauvage; du peuple qui maintenant se meurt et voit blanchir sur le sable et la poussière des plaines les ossements de ses ancêtres.

Terre gonflée de richesses naturelles, ne produisant rien, ayant besoin de tout, le cataclysme mondial ayant consommé sa ruine et multiplié ses souffrances: malheureuse et mystérieuse Mongolie.

Vue des plaines du Tchéli, la Mongolie a l'aspect d'une haute forteresse crénelée, séparée de la terre des herbes, qui s'étend à perte de vue au nord du Hoang Ho, par un immense désert sablonneux, le Cha Mo ou mer de sable des Chinois, le Gobi, le vide des Tures, chaos de rochers et de dunes mouvantes parsemées de marécages et de boues salines. Les cols franchis, on aborde un vaste plateau d'une altitude moyenne de 900 à 1.200 mètres, qui s'étend au nord et à l'ouest jusqu'aux premiers contreforts des chaînes multiples de l'Altaï: Tarbagataï, Zagastaï et monts de Tannou Ola. Alors ce ne sont que succession de vallées profondes, de sommets atteignant 4.000 mètres, de précipices affreux et de pics dénudés.

Dans cette immensité une population nomade, aujourd'hui clairsemée, vit sous la tente, au milieu de ses troupeaux: Mongols Khalkas au nord, Khalmouks à l'occident, Tchakars à l'est et Kirghiz qui occupent l'Extrême-Orient du plateau (1).

**

La Mongolie extérieure, qui nous occupe plus particulièrement, couvre à elle seule plus de 1.250.000 km², soit à peu près l'ensemble des superficies de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne. Elle est limitée à l'Est par le territoire autonome des Oïrates et la République autonome des Kazaks; au nord par la République populaire de Tannou Touva, la République autonome des Bouriates mongols et la région au sud du lac Baïkal; au sud-ouest par le Sinkiang; au sud par la Mongolie intérieure, dont elle n'est séparée que par une ligne idéale. Ses 900.000 habitants sont disséminés dans les vallées fertiles ou groupés dans les villes d'Ourga, d'Ouliassontaï, d'Oukankoui ou de Koddo, cette dernière à très forte majorité chinoise.

Jusqu'en 1911, la Mongolie fut un pays vassal de la Chine comme l'était le Thibet ou la Mandchourie. Elle a été soumise à Pékin chaque fois

que l'Empire a été assez fort pour imposer sa suzeraineté, mais chaque fois aussi que la puissance impériale a faibli, elle a secoué l'autorité dont elle souffrait ou cessé de faire partie de l'Empire. Et c'est ainsi que, grâce à la Russie qui s'était faite la protectrice des Mongols, et en vertu des accords survenus en janvier 1912 et octobre 1913 entre Saint-Pétersbourg et Pékin, la Mongolie extérieure avait retrouvé son indépendance sous la suzeraineté du Bouddha vivant.

Tant que la Russie resta puissante et put veiller soigneusement sur la politique asiatique, le gouvernement chinois observa les traités; mais quand, au début de la guerre mondiale, Saint-Pétersbourg fut obligé de retirer ses troupes de Sibérie, Pékin commença à revendiquer ses droits sur cette région, « possession sept fois séculaire de la Chine ». L'accord russo-chinois du 7 juin 1915 confirma cependant l'indépendance mongole. Elle ne devait durer que deux ans. En 1917 en effet, quand toutes les forces russes furent concentrées sur le front européen et que Lénine eut abattu le régime tsariste, Pékin, libéré de toute contrainte, s'empressa de réoccuper la Mongolie extérieure, et ses représentants — les généraux Chang Yi et Chi Chi Hsiang en particulier, — la soumirent à un régime d'odieuse oppression. Après avoir révoqué tous les ministres et Saïts mongols, pillé les arsenaux et les monastères, exigé le paiement de tous les impôts dus depuis 1912, ils voulurent proclamer la déchéance du Bouddha vivant. Cette décision, qui succédait à l'exil de tous les patriotes mongols, provoqua une révolte générale et les autochtones, aidés par le prince des Bouriates, Djam Bolon, et par les troupes blanches du baron Ungern von Steinberg qui résistaient en Transbaïkalie à l'avance des détachements soviétiques, réussirent, après deux tentatives infructueuses, à enlever Ourga le 3 février 1921, à replacer le Bouddha vivant sur le trône des khans, à chasser les Chinois et à recouvrer leur indépendance.

Mais le gouvernement soviétique qui, dès août 1918, avait proclamé sa volonté d'accorder la plus large autonomie à la Mongolie, surveillait étroitement l'évolution politique de ce pays. Sous prétexte de pourchasser les détachements blancs du baron Ungern, ses troupes avaient pénétré en Mongolie et, en décembre 1920, elles occupaient toute la haute vallée de la Selanga.

On assiste alors à l'évolution normale du processus qui caractérise la politique de tous les pays où l'armée rouge a réussi à s'installer. Les délégués soviétiques entrent en relations avec quelques jeunes intellectuels qui ne tardent pas à former un parti nationaliste. Ce dernier, après s'être proclamé le seul représentant du peuple, demande aide et protection à Moscou, et la III^e Internationale, « ne pouvant rester sourde aux objurgations d'un peuple qui veut se libérer de l'oppression d'une bourgeoisie avide », appliquant le principe reconnu du droit des peuples à

(1) G. Maspéro, *La Chine*, t. I, page 15 (Delagrave, 1925). Voir aussi à ce sujet: L. Cahun: *Introduction à l'Histoire de l'Asie*.

disposer d'eux-mêmes, met ses forces à la disposition de l'opprimé.

En janvier 1921, le parti nationaliste mongol, comprenant 32 membres, sollicite l'appui des forces russes pour chasser ses princes et les troupes blanches, et en juillet 1921 les armées rouges entrent à Ourga. Moscou, connaissant le sentiment religieux des Mongols, s'empresse alors de se réconcilier avec le Bouddha vivant, de proclamer l'indépendance absolue de la Mongolie extérieure et de conclure avec le nouveau gouvernement un traité d'amitié (novembre 1924).

Depuis lors, les relations entre les deux pays sont devenues très étroites et, à la mort du Bouddha vivant, survenue en mai 1924, l'assemblée générale des chefs de tribus, connue sous le nom de « Grand Khourouldan », considérant « que le peuple mongol était libéré des entraves d'un passé séculaire et que des liens de parenté et un même esprit révolutionnaire le rattachaient au peuple russe », décide que la Mongolie sera une République régie par une Constitution analogue à celle des Républiques Socialistes Soviétiques. A Ourga, devenu Oulan Bator Khoto, on arbore le drapeau rouge; les féodaux et le clergé réactionnaire sont exclus du pouvoir, et, le 11 novembre, l'assemblée mongole envoie à Tchitchérine, alors Commissaire du peuple aux Affaires étrangères de l'U.R.S.S., le message suivant:

Le peuple révolutionnaire de Mongolie n'oublie pas que c'est grâce aux résultats de la révolution d'octobre 1917 et à l'appui fraternel de l'Union soviétique qu'il a conquis le pouvoir et chassé les oppresseurs mongols et étrangers... Dans l'Union, avec toutes les classes de travailleurs et les opprimés de l'Orient; il prouvera son attachement dans la lutte contre le capitalisme mondial pour la venue d'un nouveau régime où il n'y aura plus ni oppresseurs ni opprimés. En signe d'amitié fraternelle, le Grand Khourouldan vous a choisis avec le camarade Kallinine comme président d'honneur du Khourouldan.

Peu de temps après (décembre 1924), on apprenait que la Mongolie adhéraît à l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Devant les protestations répétées et énergiques de Pékin qui, non seulement n'a pas renoncé à ses droits historiques sur ces régions, mais fonde ses prétentions actuelles sur le traité de Pékin du 31 mai 1924 dans lequel l'U.R.S.S. a nettement reconnu que la Mongolie, tant Extérieure qu'Intérieure appartenait à la Chine, le gouvernement des Soviets démentit cette affirmation et affirma que :

la République Mongole est attachée à l'Union par des liens d'étroite amitié. Le gouvernement de l'U. R. S. S. s'est uniquement borné à servir d'intermédiaire entre la Chine et la Mongolie pour le règlement des questions pendantes entre ces deux pays. La République de Mongolie est un état indépendant et n'a jamais fait partie de l'Union Soviétique.

Mais les faits ne démentent-ils pas ces affirmations ? et la simple prise en considération d'une République mongole n'est-elle pas en contradiction formelle avec la situation de droit créée par le traité sino-russe du 31 mai 1924 ? Quoi qu'il

en soit, pour ne pas mécontenter le gouvernement nationaliste chinois (nous sommes en 1925 et Moscou tient à l'amitié de Pékin et de Changhai), l'armée rouge évacue Ourga. Le 10 mars, dans une note remise au gouvernement chinois, Karakhan reconnaît à nouveau, au nom de l'U.R.S.S., que la question des relations mongolo-chinoises concerne strictement ces deux pays; toutefois, il tient à faire remarquer la nécessité d'établir « des liens fraternels de communauté de vie » entre « deux peuples frères » et d'intensifier les relations économiques entre l'Union soviétique et la Mongolie extérieure. Un peu plus tard, en mai 1925, M. Tchitchérine déclarait, au cours de la session plénière du Comité central exécutif de l'U.R.S.S., qu'il reconnaissait la souveraineté de la Chine sur cette région; mais (ajoutait-il), la Mongolie jouit d'une autonomie si étendue que non seulement la Chine ne peut pas intervenir dans sa politique intérieure, mais encore qu'il lui est particulièrement difficile de diriger ses relations avec l'extérieur. D'ailleurs — disait-il encore — la Mongolie et la Chine ne forment pas un corps uni: les langues des Mongols et des Chinois ne sont pas identiques; les origines des deux races diffèrent, la Mongolie tout entière était une possession des Tsing, or elle n'a plus de raison d'obéir à la Chine maintenant que cette dynastie est déchue.

Enfin et surtout, Moscou n'a pas manqué d'invoquer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, pour bien prouver à la Chine que ses concessions en Mongolie étaient uniquement dictées par un profond désir de lui être agréable et que sa politique dans ces régions était complètement désintéressée.

Mais, depuis cette époque, le gouvernement mongol ayant à maintes reprises rappelé aux représentants de la Russie que son sort était lié à celui des Soviets libérateurs dans la lutte contre l'impérialisme, l'U.R.S.S. a « bien été obligée de s'intéresser de façon plus étroite au sort de ce peuple ami », et, à l'heure actuelle, on doit constater que toute la Mongolie extérieure, celle qui intéresse particulièrement les Soviets, est nettement sous leur influence.

*
**

En effet, dans le domaine politique, le Parti national révolutionnaire, le seul qui existe en Mongolie, a été fondé avec l'aide du gouvernement soviétique et de la III^e Internationale. Son organisation est identique à celle du Parti communiste de l'U.R.S.S., et l'article 1^{er} de ses statuts précise, sans équivoque possible, qu'il suit les directives de l'Internationale communiste et envoie de façon régulière ses représentants aux congrès qui se tiennent à Moscou.

La Fédération révolutionnaire des Jeunes Mongols, qui a été fondée en 1921 à l'instar de la Fédération communiste des « Jeunes de l'Union soviétique » (Komsomol), en a, elle aussi, reçu ses statuts et lui obéit strictement. Elle ne comptait en 1921 que 32 personnes. Depuis lors, ses

effectifs se sont considérablement accrus et le correspondant de l'agence Tass à Oulan Bator signalait qu'en 1931 elle arrivait à grouper près de 10.000 adhérents.

Enfin, et pour ne pas multiplier les citations, nous nous bornerons à reproduire un seul des très nombreux télégrammes qui sont régulièrement envoyés à Moscou lors des congrès révolutionnaires annuels qui se tiennent dans la capitale mongole. Il est de février 1931 :

Sous la direction éprouvée de son comité central léniniste, le parti communiste de l'U. R. S. S. conduit inflexiblement la classe ouvrière de victoire en victoire. Les progrès de l'industrie socialiste, l'accélération du rythme de la transformation socialiste de l'agriculture, l'évolution de masses de millions de paysans vers le socialisme, qui se traduit par le passage de la petite économie individuelle à la grande économie collective, ainsi que la politique de liquidation des khoullaks en tant que classe, l'écrasement impitoyable de toutes les intrigues contre-révolutionnaires n'ont pas pu ne pas influencer les tendances politiques et économiques de la République du peuple de Mongolie, unie par d'étroits liens fraternels avec l'U. R. S. S.

Notre parti, qui réalise la tâche du développement socialiste de la Mongolie, promet de maintenir et de développer à l'avenir, comme la prunelle de ses yeux, l'amitié fraternelle des peuples de l'U. R. S. S. et de la République mongole. Notre parti comprend que la Mongolie révolutionnaire est incapable de faire le moindre pas en avant vers le socialisme sans s'appuyer sur l'Union soviétique et sans se servir de son aide et de son assistance.

Au cours de ce congrès, qui a été dirigé par Djadamba, Président du Comité exécutif du parti révolutionnaire mongol, un des délégués de Moscou a tenu à rappeler que la nécessité de grouper plus étroitement que jamais les *arats* (paysans pauvres et bergers) devenait de plus en plus indispensable ; qu'il y avait lieu de se méfier d'une déviation vers la droite de certains membres du parti et qu'on ne devait pas oublier que la Mongolie, indépendante, mais fidèle alliée de l'Union, devait se tenir prête à jouer son rôle dans la révolution communiste en accord complet avec ses amies et voisines les républiques de Tannou Touva, des Bouriates et des Kalmouks.

A la suite de ce congrès et selon les directives données par les délégués de la III^e Internationale, les administrations centrales et locales ont été réorganisées selon les méthodes soviétiques, et des conseillers et instructeurs russes président à leur fonctionnement.

Dans le domaine économique, l'activité des Soviets n'est pas moins frappante. Ils ont socialisé le pâturage, la plus importante industrie du pays, organisé, avec les biens confisqués aux princes féodaux, aux églises et aux grands propriétaires, des fermes collectives analogues aux kolkozos de l'U.R.S.S., créé de nombreuses coopératives copiées sur celles qui existent en Russie et monopolisé le commerce en fondant une société mixte russo-mongole, le *Storgmong*, qui a installé des magasins de vente et d'achat dans

toute la Mongolie après s'être assuré le contrôle général des moyens de transport.

Les délégués russes s'efforcent en outre de soviétiser la culture et l'enseignement. Grâce aux publications de tous ordres, notamment aux journaux édités en langues russe et mongole, grâce surtout à un personnel enseignant qui a été en grande partie formé dans les écoles communistes installées à Ourga, à Vankure, à Ouliassoutaï et à Khatty, les idées bolchévistes gagnent de plus en plus ; et cependant il ne saurait guère y avoir de contraste plus absolu que celui qui existe entre l'esprit missionnaire actif du communisme et les doctrines passives du bouddhisme.

M. Mikhail Rosenfeld, qui vient de rentrer de Mongolie, a donné, en une série d'articles parus dans la *Komsomolkaya Pravda* (la Vérité des Jeunesses communistes révolutionnaires), des renseignements intéressants sur l'effort actuellement tenté en vue de substituer le communisme au bouddhisme. Un de ces comptes rendus, des plus instructifs, est consacré à une réunion organisée dans un monastère par les représentants du parti révolutionnaire. Après que le supérieur et les plus riches d'entre les Lamas eurent été obligés de se retirer, les communistes votèrent une série de résolutions proclamant la nécessité de la lutte des lamas pauvres contre les lamas riches, recommandant la distribution d'une partie des biens du monastère à ceux d'entre les lamas qui désireraient abandonner leur apostolat et approuvant la politique du gouvernement mongol qui impose au monastère des taxes exceptionnellement lourdes. En un autre lieu, M. Rosenfeld a assisté, par hasard, à une procession bouddhiste où une statue dorée était portée en grande pompe, au son des roulements de tambours et des fanfares, et il a eu la « satisfaction » de voir quelques heures après une parodie de la même procession organisée par l'Union des Jeunesses révolutionnaires locales, « procession qui avait attiré une grande foule de curieux sympathisants ».

Cette tactique rappelle d'une manière frappante celle qu'a mise en vigueur en Russie le parti communiste, en vue d'ameuter le peuple contre les religieux. Aussi le respect populaire envers le Lama disparaît-il ; les temples sont transformés en écoles, les monastères se vident, pendant que les effectifs des jeunesses communistes croissent de jour en jour.

L'influence de Moscou a été également prépondérante dans le domaine militaire. Dès 1921, les envoyés soviétiques se préoccupèrent de grouper les détachements mongols qui tenaient sous leur domination non seulement les zones montagneuses du Tarbagataï et du Dulan Taïga, mais toute la région drainée par l'Ouri et la Tola, affluents de la Selanga. Avec beaucoup de patience et de méthode, et en abandonnant le commandement suprême de la jeune armée nation-

liste à des chefs mongols, Moscou réussit à instituer une sorte de conscription et à prélever des soldats sur ce petit peuple de pasteurs et de religieux dont plus d'un tiers des hommes vivait dans les lamaseries. D'après le *Roul*, journal russe de Berlin, « l'U.R.S.S. se serait engagée à fournir à la Mongolie 370 officiers instructeurs, des armes, des équipements et des munitions » (1). Enfin, chaque année, cinquante étudiants mongols sont reçus gratuitement dans les écoles militaires de Moscou.

A l'heure actuelle, l'armée mongole, si nos renseignements sont exacts, comprendrait essentiellement un noyau régulier de 50.000 hommes, solidement encadrée par les Russes casernés en permanence dans les villes d'Ourga, de Kkatty, de Yahantsi, d'Ouliassoutaï et de Zaïn Chaba. Au premier appel, des réserves porteraient ces effectifs à 150.000 hommes.

**

Ainsi donc, après une série d'aventures dont nous n'avons fait qu'esquisser l'histoire, la Mongolie s'est détachée de plus en plus de la Chine. Après avoir établi un gouvernement populaire révolutionnaire, elle a fait appel à la Russie qui l'a réorganisée en République socialiste mongole affiliée à l'U.R.S.S. Elle est donc pratiquement une province russe.

**

Avant d'essayer de préciser la politique des Soviets en Mandchourie, et pour être aussi complet que possible dans l'étude des régions mongoles, il est nécessaire de rappeler les phases de la pénétration soviétique tant dans le territoire de Tannou Touva que dans celui d'Hulumbuir.

La région de Tannou Touva, connue autrefois sous le nom d'Ouriankhaï, a une superficie de 170.000 km². Elle est peuplée par environ 70.000 habitants et n'est séparée de la Mongolie extérieure que par les montagnes Tannou au Sud et de la Sibérie par les monts Sayansk au nord et Dorga à l'est, face à Irkoutsk. Elle englobe donc tout le territoire drainé par le Haut Ienisséï et ses affluents, le Koua Kem et le Beï Kem.

Cette ancienne province, reconnue pendant très longtemps comme territoire chinois en tant que faisant partie de la Mongolie extérieure, avait été, depuis la poussée moscovite vers l'Extrême Orient, un point de conflit permanent entre la Chine et la Russie. De 1901 à 1918, elle a subi les mêmes fluctuations politiques que la Mongolie et c'est aussi grâce à la constitution d'un gouvernement nationaliste local, d'inspiration communiste, que les chefs de la III^e Internationale ont pu réussir à y faire pénétrer l'armée rouge et à constituer, fin 1921, la République de Tannou Touva, dont le gouvernement d'Ourga a dû, finalement, reconnaître l'indépendan-

ce. Depuis cette époque, non seulement la constitution de la jeune République, qui fut promulguée en novembre 1925, a été calquée sur le modèle soviétique, mais toutes ses administrations ont été réorganisées suivant les directives données par Moscou.

Quant à la région d'Hulumbuir (195.000 km², 280.000 habitants), elle constitue la partie occidentale de la province de Heiloungkiang, touche à la Mongolie extérieure et n'est séparée de la Sibérie que par les fleuves Amour et Argun. Malgré les menées russes, cette province est restée essentiellement chinoise. Mais l'effort fait par les Soviets continue ; Moscou tient beaucoup à étendre son influence sur ces régions, nous dirons pourquoi. En 1919, il a conseillé aux habitants d'adhérer à la République de Mongolie ; en 1924, il a essayé d'y faire naître un mouvement d'indépendance en s'appuyant sur le « Parti indépendant de la jeunesse d'Hulumbuir » ; en 1929, lors du conflit sino-soviétique, il a fourni des armes aux Mongols de ces régions et en 1931 il a offert de fortifier leur frontière contre une avance possible des Japonais ou des nationalistes chinois.

III. — EN MANDCHOURIE

La Mandchourie n'est pas, tant s'en faut, un pays sans passé ni sans histoire, mais elle n'entra vraiment dans la vie diplomatique moderne qu'après avril 1895, lorsque le Japon, sur les instances de la France et de l'Allemagne en particulier, renonça à la cession par la Chine de la presqu'île de Liaotoung. Depuis, elle a acquis une personnalité marquée, et l'on ne saurait mieux la définir qu'en disant que le nouvel état est de création ferroviaire. C'est en effet autour de ses lignes de chemin de fer — Est-Chinois, Sud Mandchourien, Réseau chinois proprement dit, — que gravitent toute l'activité économique et aussi toute la vie politique de cet immense territoire. Mais il ne saurait être question ici ni de refaire une étude géographique de la question mandchoue, ni de préciser la politique de la Russie en direction du Japon, ni même de rappeler les différentes phases de la lutte que Tchang So Lin soutint contre les Soviets ; il s'agit simplement, après avoir constaté les progrès du communisme dans ces régions, d'indiquer quels sont, à notre avis, les nouveaux éléments capables d'influer sur l'évolution de ce que l'on a pu appeler avec raison le « Drame de l'Extrême-Orient ».

**

Les premières manifestations de l'activité communiste en Mandchourie datent de l'arrivée de Karakhan en Chine. Les délégués soviétiques, tout en conduisant les négociations avec les autorités chinoises, envoyèrent, sur le territoire mandchou, des émissaires porteurs de la doctri-

(1) Déjà citée par M. Gautherot, *Le Monde Communiste*, p. 61 (Spes, 1925).

ne communiste ; mais l'évangile de la guerre à l'impérialisme et de l'émancipation des races opprimées n'y recruta toutefois que de rares adeptes. Tchang Tso Lin, ennemi juré des Russes, interdisant impitoyablement toute propagande, il faut attendre 1924 pour constater l'existence de groupements communistes de quelque importance dans les provinces du Nord.

A cette époque, en effet, les accords sino-soviétiques du 31 mai donnèrent aux Russes le droit de participer à l'administration de l'Est chinois, et bien que les Soviets aient proclamé à maintes reprises leur volonté « d'effacer à jamais toutes les traces des traités conclus par les Tsars », ils n'eurent garde de se priver du merveilleux instrument d'expansion impérialiste qu'ils recueillaient. Dès son installation, Ivanov, le directeur général du chemin de fer, entreprit, avec le concours du haut personnel placé sous ses ordres, une campagne active de propagande communiste. Ce fut d'abord auprès des employés russes ; puis ce fut parmi les Chinois détachés dans les bureaux locaux créés, en apparence, pour l'administration de la voie ferrée. En moins d'un an, Ivanov réussit à jalonner tout le parcours de l'Est Chinois de cellules dévouées à Moscou et — particularité intéressante sur laquelle il convient d'insister — c'est moins dans le milieu chinois que parmi les Coréens qu'il trouva ses auxiliaires les plus dévoués et les plus précieux.

Les Coréens — est-il utile de le rappeler ? — ont été de tout temps opposés à la pénétration japonaise. Longtemps avant l'introduction du communisme, tous ceux qui, pour une raison quelconque, avaient voulu échapper à la surveillance étroite de la police nippone, s'étaient réfugiés en Mandchourie. Là, automatiquement, ils s'étaient groupés de préférence dans des villes importantes et n'avaient pas tardé à former des associations dont le but essentiel était de libérer leur pays. Ainsi étaient créées la « Fédération des jeunes hommes de la Mandchourie du Nord », la « Fédération des jeunes hommes de la Mandchourie du Sud » et la « Fédération générale des travailleurs coréens de la Mandchourie ». Le succès de la révolution russe et les agissements secrets de la III^e Internationale réunirent, dès la fin de 1923, ces trois fédérations en un groupement unique : « La fédération des jeunes Coréens en Chine », qui, tout en restant essentiellement nationaliste, commença à se teinter de communisme.

De 1924 à 1926, Moscou, concentrant tous ses efforts sur la Chine, délaisse quelque peu la Mandchourie ; mais après l'échec de Borodine et la volte-face de Tchang Kaï Chek, les délégués soviétiques, échappés à la répression organisée par le gouvernement de Nankin, affluent dans les provinces du Nord où ils ne tardent pas à signaler leur présence. C'est en effet sur l'ordre de la III^e Internationale que le parti communiste de Vladivostok entra en Mandchourie, éta-

blit son bureau général dans la province de Kirin et ouvrit des succursales dans le Heiloungkiang, le Fengtien et le Jehol. C'est grâce à l'entremise d'un envoyé de Moscou que les communistes russes se rapprochent de la « Fédération des jeunes Coréens » et suscitent le groupement des nombreuses organisations nationalistes (1) qui existent sur tout le territoire de la Mandchourie.

Ces organisations, plus ou moins secrètes, évoluent alors rapidement vers l'idéal moscovite et font preuve d'une activité intense dès le printemps de 1928. L'accord de Habarovsk, qui mit fin, pour un temps, au conflit survenu entre la Chine et la Russie soviétique au sujet du chemin de fer de l'Est Chinois, en laissant à la III^e Internationale toute liberté dans l'Heiloungkiang, leur donna une vigueur nouvelle. Les nationalistes Coréens se proclament alors parti révolutionnaire et s'affilient au parti communiste mandchou, section locale de la III^e Internationale. L'agitation communiste cesse d'être intermittente et dispersée en Mandchourie ; elle perd son caractère sporadique et se transforme en un mouvement unifié. Les troubles de Tchiantao (30 mai 1930), ceux de Dairen, de Moukden et de Kharbine révèlent tous une remarquable unité de direction.

Si nous avons insisté sur ce mouvement, c'est que les agents les plus actifs du parti communiste mandchou sont fournis par les Coréens ; plus de 6.000 d'entre eux font officiellement partie des troupes de choc de la III^e Internationale. Moscou a donc trouvé des auxiliaires précieux chez ces déracinés.

Il en a recruté également parmi les bandits mandchous. Ces derniers, sur lesquels de multiples renseignements ont déjà été fournis, sont groupés en nombreuses bandes irrégulières dont l'effectif varie de 500 à 8 ou 9.000 hommes. Excellents soldats, disciplinés et solidement armés, ils tenaient, avant l'intervention des troupes japonaises, la plus grande partie des provinces de Kirin et de Fengtien, et trouvaient des refuges certains dans les forêts proches de la Corée, aux alentours de Tchengtchiatoun, dans le Tounghoua et dans la contrée de Liaso. Depuis l'avance des armées nippones, ils ont reflué en direction du Nord où, sous le masque trompeur de l'étiquette nationaliste, ils continuent à piller et à razzier, certains de trouver aide et protection au delà des frontières de l'U.R.S.S.

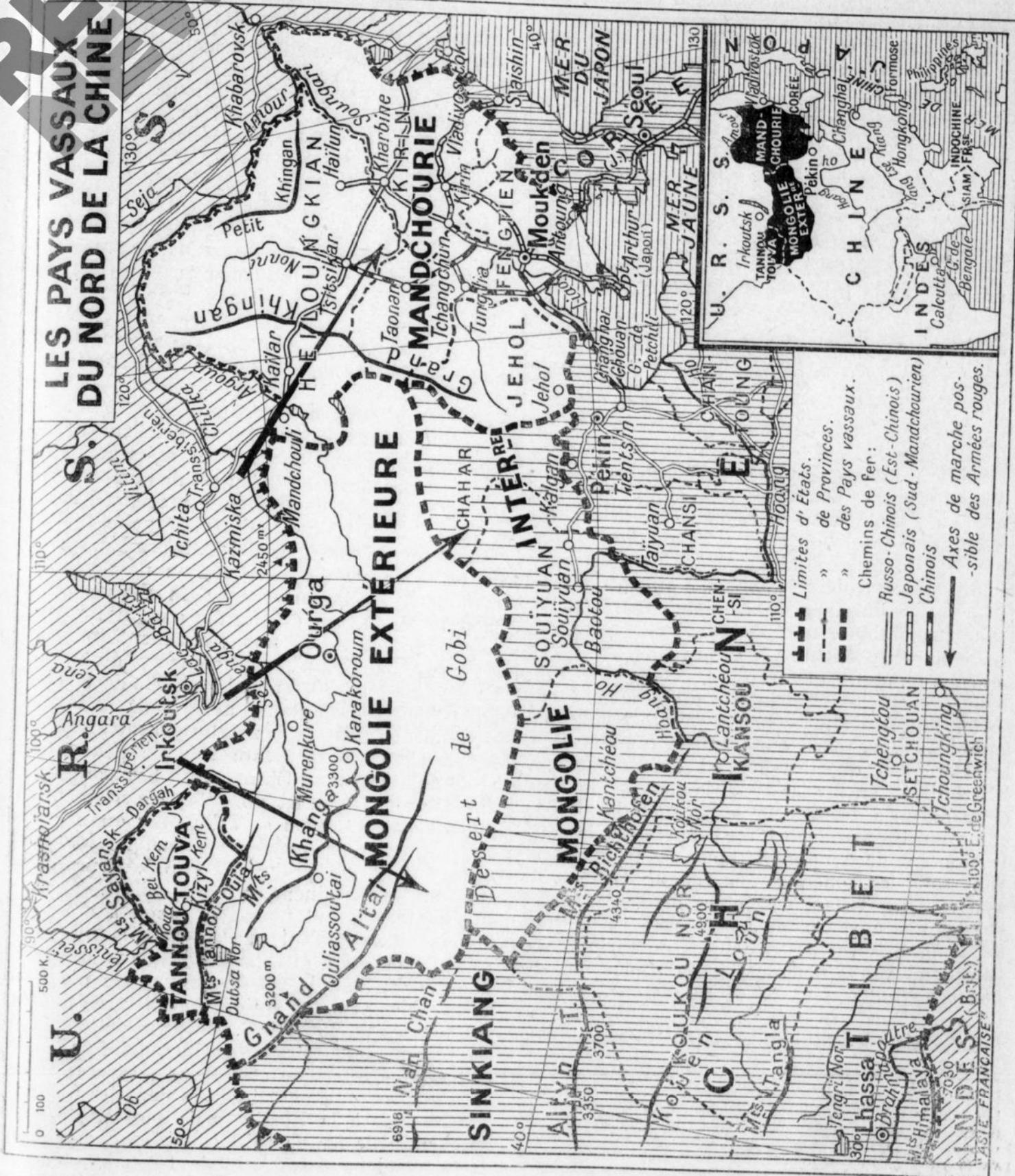
C'est en se servant de ces deux forces, les nationalistes coréens et les bandits Mandchous, que Moscou espéra un instant, après la disparition de Tchang Tso Lin, imposer la création de gouvernements locaux, purement soviétiques, à toute la Mandchourie.

Comme l'a rappelé M. Georges Bronson Rea, conseiller du ministère des Affaires Etrangères

(1) Dans le Fengtien seul il existait, en 1926, 58 de ces associations.

RETRO
REVUE

LES PAYS VASSAUX
DU NORD DE LA CHINE



du Mandchoukouo, dans une conférence faite à Genève le 14 octobre dernier, la prospérité de ce pays réside, en très grande partie, dans la culture du soja, qui atteint environ 5.000.000 de tonnes par an. De cette quantité, 3 millions de tonnes sont exportées en Europe, ce qui représente un gain d'environ 200 millions de yens qui entrent dans le pays. Ce revenu constitue la principale richesse de la Mandchourie. Tant que les agriculteurs mandchous purent exporter librement, ils furent à l'aise. Mais le maréchal Tchang Tso Lin, désireux d'étendre son pouvoir, recruta des armées et, pour avoir l'argent qui lui était nécessaire, monopolisa le commerce des fèves, vendit directement à l'étranger, toucha de l'or et distribua à son peuple des dollars en papier. La mévente survenant, les cours s'effondrèrent et la misère s'installa chez tous les fermiers. Le Maréchal Tchang Hsue Liang, son successeur, au lieu de comprendre la situation, se mit à pressurer odieusement le pays, qui bouillait d'impatience.

Or, il n'y a qu'un pas entre le système du travail confisqué des seigneurs mandchous et le système des Soviets. Les communistes se préparaient à intervenir quand l'offensive japonaise vint ruiner leurs perspectives d'avenir. En dehors de toute autre considération, le Japon, en chassant les bandits et en refoulant les soldats de Tchang Hsue Liang, a donc rendu l'immense service, trop peu apprécié d'ailleurs, d'éviter la communisation de la Mandchourie et sa ruine économique.

Depuis cette époque, Moscou, sans avoir renoncé à fomenter des troubles en Corée, paraît avoir délaissé la Mandchourie du Sud pour reporter tous ses efforts sur la province de Heiloungkiang. Le parti communiste mandchou a transféré son quartier général de Moukden à Kharbine et, en février 1932, le congrès de Matchouankéou a décrété que le premier devoir des communistes mandchous était de réaliser la conversion aux doctrines soviétiques des troupes servant sous les généraux Ma Tchang Chang, Li Tou et Ting Tchao, des forces de Tchientao et des bandits appartenant à la Société Tatso Houï (la Longue Epée) des provinces de Kirin et de Fengtien, afin d'obtenir l'établissement de zones soviétiques dans toute la région de l'Est Chinois (1).

Telle a été la politique de la III^e Internationale

(1) A titre de renseignement, mentionnons qu'en décembre 1932 le parti communiste mandchou, dont les effectifs atteignaient 40.000 hommes, non compris les employés du chemin de fer de l'Est Chinois, était organisé de la façon suivante :

A) Comité central pour la Mandchourie (siège à Kharbine), comprenant : un Bureau de propagande (4 membres, dont 1 Coréen); un Secrétariat général (2 membres); un Bureau d'organisation (2 membres); un Bureau de traduction (3 membres, dont 1 Coréen préposé aux rapports japo-no-coréens);

B) Comité spécial pour la Mandchourie orientale (siège à Tchientao);

C) Comité spécial pour la Mandchourie méridionale (siège à Kirin);

D) Comité du Chengtien (Jehol) (siège à Jehol);

E) Comité de la ville de Dairen (siège à Dairen).

en Mandchourie. On le voit, profitant de la détresse économique dans laquelle se trouvait le peuple mandchou, les Soviets ont été bien près d'en réaliser la bolchévisation.

**

Etudier les menées soviétiques en Extrême-Orient amène fatalement à rappeler les relations qui ont existé entre la Russie et le Japon et à tenter de prévoir quelle sera l'issue de ce duel qui n'est encore que diplomatique.

Pour l'instant, les positions des deux adversaires sont nettement définies. A la suite du conflit de 1904, le Japon, après avoir écrasé son adversaire, s'entendit avec lui contre la Chine et de cette entente résulta un partage d'influences des provinces du Nord. La Mandchourie du Nord devint zone d'influence russe; celle du Sud, à partir de Tchangtchouen, zone d'influence japonaise. Cette entente subsiste encore, et ni la révolution chinoise de 1911 ni la révolution russe de 1917 ne l'ont ébranlée. En 1929, le Japon, sans s'émouvoir a laissé Moscou donner à Tchang Hsue Liang une sanglante leçon. En 1931, les Soviets n'ont pris officiellement aucune mesure pour s'opposer aux agissements du Japon. Et cependant l'enjeu est de choix. Il s'agit de savoir qui contrôlera le précieux bastion qui domine la Chine du Nord, le golfe de Petchili et même la mer de Chine. Il semble, quand on traite de ces questions, qu'on ne songe jamais assez à l'importance de la Mandchourie pour le Japon, qui étouffe dans ses îles et qui, selon des statistiques tout récemment publiées, a vu sa population s'accroître encore, du 30 septembre 1931 au 30 septembre 1932, de 929.500 âmes; à son importance aussi pour la Russie, qui voit en elle la couverture stratégique de la Sibérie et la meilleure voie de pénétration et de domination en Chine. On a beaucoup écrit sur ce sujet. Pour les uns, il y a certainement entente entre Moscou et Tokio, car on ne saurait expliquer autrement la « matoise longanimité » dont fait preuve l'U.R.S.S. Pour d'autres, on va certainement à un conflit. On sait quelles raisons ont poussé le Japon à créer le Mandchoukouo. Tant que les armées nippones se sont bornées à rétablir l'ordre dans la Mandchourie du Sud, la Russie des Soviets n'a rien dit, et cela se conçoit si l'on veut bien se rappeler les accords de 1906-1908. Mais on s'attendait à de véhémentes protestations quand les Japonais ont occupé Kharbine et Tsitsikar, car ces villes ne sont pas seulement incluses dans les territoires réservés à la Russie, mais sont situées sur le chemin de fer de l'Est Chinois qui court en terre mandchoue sur près de 1.800 kilomètres, de Manchuli à Pograditchnaya et de Kharbine à Chang-Chui. Or Moscou s'est borné, en des formes courtoises qui sont assez peu dans son habitude, à exprimer l'espoir « que les intérêts de l'U.R.S.S. ne seraient pas lésés », et il s'est gardé d'esquisser le moindre geste qui put être interprété comme hostile au Japon. Le gouver-

nement de Tokio s'est d'ailleurs empressé de répondre, fort civilement, que sa ferme intention était de ne point porter atteinte à ces revendications légitimes et M. Tanaka, ancien ambassadeur à Moscou, a déclaré qu'il fallait non seulement éviter tout malentendu entre le Japon, l'U.R.S.S. et le Mandchoukouo, mais établir entre ces trois pays des relations de bon voisinage. Il y a quelques jours à peine, on a publié des notes qui viennent d'être échangées entre M. Karakhan et M. Ota, ambassadeur du Japon, au sujet des déclarations antisoviétiques qui auraient été faites par le comte Uchida, ministre des Affaires Etrangères à Tokio. Elles montrent toutes ce souci constant de ne point envenimer « les relations de bonne amitié et de saine confiance qui doivent être de règle entre Moscou et Tokio ».

Alors, en réalité, l'U.R.S.S. et le Japon ne trouveraient-ils pas en Chine un terrain d'entente plutôt que des causes de conflit ? ou, plus exactement, toutes les sources de différends qui surgissent inévitablement ne doivent-elles pas disparaître derrière une entente générale ? Telle est la thèse soutenue par ceux qui croient à l'existence d'un traité secret entre Moscou et Tokio, et ils fondent leur opinion sur les faits suivants : la Chine proprement dite n'intéresse pas la politique moscovite, qui convoite surtout la Mongolie extérieure, la Dzoungarie, le Turkestan chinois et une partie du Thibet. Ces régions furent toujours et sont encore, à l'encontre de la Chine proprement dite, habitées par des peuplades guerrières, où les Soviets trouveront, en nombre illimité, des mercenaires prêts à toutes les besognes. De plus, elles séparent la Russie asiatique des Indes, de ces Indes que la Russie a toujours convoitées avec frénésie. Or, actuellement, l'U.R.S.S. ne touche aux Indes que par une étroite bande du Pamir, impraticable pour les troupes. Au Sud et à l'Ouest de cet unique point de jonction, les possessions soviétiques sont séparées des Indes par l'Afghanistan et la Perse ; à l'Est, par les provinces occidentales de la Chine extérieure.

La diplomatie soviétique a été mise en échec lors de l'abdication du roi Aman Oullah, mais elle continue à travailler l'Afghanistan. En Perse, elle a regagné bien du terrain perdu. Avec le temps, elle espère triompher sur le plateau de l'Iran. Les efforts qu'elle a déployés dans le Tadjikistan ont été signalés ici-même (1) et elle compte bien arriver à établir une frontière commune avec les Indes depuis le golfe Persique jusqu'à l'Himalaya. L'appui direct ou indirect du Japon lui permettrait également de rejoindre les Indes à travers le Turkestan chinois et le Thibet occidental. C'est en encourageant l'expansion japonaise que les Soviets espèrent obtenir, donnant donnant, l'appui du Japon à leurs entreprises contre l'empire des Indes.

(1) V. notre étude sur le Tadjikistan, dans *l'Asie Française* de juillet-août 1932, p. 228-233.

Il semblerait même que dès maintenant le Japon ne se contente pas de laisser à l'U. R. S. S. les mains libres dans ces contrées lointaines. Il favoriserait activement l'expansion russe en Asie centrale. Les Soviets ne viennent-ils pas de conclure un accord avec la Perse et l'Afghanistan pour la construction d'une voie ferrée qui, partant du Turkestan russe, traversera ces deux pays et aboutira à proximité de la frontière indienne de l'Afghanistan ? N'y a-t-il pas une quatrième signature à cet accord, celle d'un puissant groupement financier qui fournira les gros capitaux nécessaires à cette entreprise ? Or ce groupement financier est japonais. On suppose qu'il n'a pas agi sans avoir pris l'avis, sinon même avoir reçu des ordres, du gouvernement de Tokio.

Sans nier la valeur des faits que nous venons de résumer, ceux qui croient à un conflit entre la Russie et le Japon affirment que les pactes signés par les Soviets n'ont aucune valeur et s'en rapportent à ce sujet au conseil donné par Lénine. De plus, ils rappellent l'existence de la III^e Internationale, sa duplicité et ses buts avoués. On a beau vouloir ignorer la formidable entreprise de démolition qui travaille méthodiquement toutes les colonies, rien cependant de ce qui se passe dans le monde n'est mystérieux, sinon « l'inexplicable obstination que nous mettons à refuser de voir ce que la III^e Internationale étale inlassablement à nos yeux ».

Le Japon, lui, mesure exactement les dangers de la propagande à laquelle il est soumis. Il n'ignore pas les intrigues fomentées par les Russes en Mandchourie et en Corée et sait que le général Ma Tchang Chang trouve au delà de la frontière mandchoue, les armes, les munitions et les subsides dont il a besoin.

De plus, on paraît négliger systématiquement le point de friction principal qui existe entre les deux Etats : la question mongole. Or, les Japonais ne séparent, ni dans leurs projets, ni dans leur langage, la Mandchourie de la Mongolie. Ils emploient constamment le terme *Mang-mong* (1) (Mandchourie, Mongolie). Dans la Mongolie intérieure, ils se sont acquis de précieuses alliances et soutiennent l'association des « Mandchous Mongols unis » qui a pour but de délivrer la Mongolie extérieure de l'emprise soviétique et de rattacher au Mandchoukouo l'ensemble du peuple mongol.

Il est donc matériellement impossible que la confiance puisse exister entre ces deux Etats. Moralement cette entente est encore plus difficile. Les Soviets luttent contre l'impérialisme, contre toute société organisée sur des principes de fidélité à la religion, à la famille, à la patrie. Or le Japon représente avec force cet idéal philosophique et social. Le conflit qui doit mettre aux prises Moscou et Tokio sera donc une lutte entre deux conceptions. Il est inévitable.

(1) Dans un article récent de la *Revue de Paris* (janvier 1933, p. 99), le Lieutenant-colonel Favre a rappelé les déclarations faites par le Colonel Dohihara alors qu'il prenait possession de son poste de Chef du Département des Affaires spéciales à Kharbine : « L'indépendance de la Mandchourie est inévitable, car c'est la politique arrêtée du gouvernement japonais. Ce que peuvent dire la Société des Nations, Tchang Kai Chek ou Tchang Hsue Liang n'y changera rien. »

Certes, il ne s'agit pas de prévoir la guerre pour demain. A moins de manquer de la plus élémentaire prudence, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques n'attaquera pas ouvertement l'Empire du Soleil Levant. Elle se souvient de 1904, attend l'occasion, peut patienter et se préparer.

* * *

Telles sont les deux thèses en présence. Elles semblent également fondées et présentent des arguments de valeur incontestée sur lesquels on pourrait longuement discuter. Mais comme on ignore s'il existe ou non un traité secret russo-japonais, cette discussion ne saurait être que théorique. Il est donc plus logique de rechercher ailleurs les éléments d'une conclusion rationnelle.

La Russie (on l'a vu) s'est établie tout le long ou à l'intérieur des Marches de Chine et a cherché à s'assurer la maîtrise des voies ou des nœuds stratégiques de pression et d'invasion; elle a réussi à bolchéviser la plus grande partie de la Chine du Sud et, si elle ne s'est pas opposée à l'avance japonaise en Mandchourie, elle s'est incrustée en Mongolie extérieure. Voilà où en sont les choses. Cela cependant n'est que l'arrière-plan du tableau. Depuis un an environ, exactement depuis que les Japonais ont occupé Kharbine, ce nœud stratégique essentiel qui les met à même de frapper des coups décisifs, le gouvernement des Soviets a renforcé toutes les garnisons de la frontière russo-mandchoue et envoyé des troupes jusqu'à Vladivostok.

Fin 1931, les troupes rouges qui se trouvaient dans ces régions constituaient une armée spéciale dite « d'Extrême-Orient ». Elle était commandée par le général Blucher, qui avait installé son quartier général à Khabarovsk. Cette armée était divisée en deux groupes :

Le groupe occidental (état-major à Tchita) comprenait le 18^e corps d'armée stationné en Transbaïkalie (26^e, 35^e et 36^e divisions d'infanterie, 5^e brigade de cavalerie) ;

Le groupe oriental (état-major à Nikolsk Oussourisky) comprenait le 18^e corps d'armée, stationné dans la région frontière de l'Oussouri (1^{re} division mixte de l'Océan Pacifique, deux divisions d'infanterie du Priamour, 9^e brigade indépendante de cavalerie) ;

Soit, au total, environ 70.000 hommes.

Au fur et à mesure que l'avance japonaise se faisait plus pressante, ces troupes ont reçu des renforts de plus en plus sérieux et ont subi des déplacements symptomatiques qui ont succédé, par une coïncidence étrange, au voyage d'inspection en Extrême-Orient de Vorochilov, commissaire du peuple à l'armée.

Dès juin 1932, les troupes de la circonscription militaire de Sibérie, — trois divisions d'infanterie, — ont été rapprochées de l'Est. En octobre, cinq divisions d'infanterie et une division de cavalerie, prélevées sur les garnisons de la

Volga ont été envoyées par fractions constituées dans la région d'Irkoutsk.

A peu près à la même époque on effectuait, d'une manière pressante, dans les unités européennes de l'armée rouge, l'enrôlement de réservistes libérables, sous prétexte de les diriger en qualité de main-d'œuvre volontaire dans les exploitations collectivistes de l'Extrême-Orient. Enfin, en janvier 1933, on a appris qu'à la suite d'un accord intervenu à Moscou entre le Conseil des Commissaires du peuple et le Premier ministre turc, un certain nombre de régiments de l'armée rouge stationnés le long de la frontière du Caucase ont été dirigés vers la région de Tchita, en arrière de la frontière mandchoue.

Ces faits sont indiscutables et, d'après les derniers renseignements parvenus, l'armée rouge groupée au nord de la Mongolie, dans le seul triangle Irkoutsk, Ourga, Tchita, atteindrait l'effectif de 250.000 hommes auxquels on doit ajouter les importantes garnisons de Pokrovskaja, Blagoviechtensk, Khabarovsk, qui jalonnent la frontière septentrionale de la Mongolie entre Tchita et Vladivostok. La Mandchourie du Nord, de l'Est et de l'Ouest est donc bordée d'armées communistes qui ne sont, en réalité, que les avant-gardes de la grande armée rouge d'un million de soldats russes qui, selon les affirmations de Vorochilov, se mettra en mouvement dès que les préparatifs pour une nouvelle avance seront terminés.

Ces préparatifs sont fiévreusement poussés. Le Transsibérien a été mis à voie double jusqu'à Irkoutsk. Le chemin de fer Turkestan-Sibérie est terminé (1) et l'extension du plan quinquennal comporte la création de lignes principales et de nombreux embranchements vers la frontière mongole. Enfin on a installé de nouvelles bases de ravitaillement en armes et munitions au cœur même de l'Asie Centrale. On construit une usine d'une capacité de 1.250.000 tonnes d'acier à Koutsnetsk dans l'Altaï ; une autre pouvant fournir annuellement 2.500.000 tonnes d'acier s'élève à Magnitogorsk dans l'Oural oriental ; des fabriques de tracteurs, de tanks, d'automobiles et d'avions fonctionnent à plein rendement aux environs d'Irkoutsk et de Krasnoïarsk.

Quand tous ces plans seront terminés, la Russie soviétique sera devenue une puissance asiatique formidable, largement pourvue d'industries de guerre dans une région à l'abri des attaques de n'importe quelle puissance.

Si l'on veut bien se souvenir de la situation actuelle de la Chine, et du succès incontestable qui est venu couronner la ténacité moscovite dans toute la région au Sud du Yang Tsé, si l'on songe que le Turkestan chinois n'a plus que des liens très relâchés avec Canton, Pékin ou Nankin alors qu'il en noue de plus en plus solides avec Moscou, que la Mongolie extérieure est soviétisée, que le Thibet s'agite de plus en plus,

(1) Sur ce chemin de fer, v. le *Turk-Sib* dans l'*Asie française* d'octobre 1930, p. 321-322, carte.

que le Heiloungkiang, tout au moins dans sa partie nord, est pratiquement province russe et surtout que le seul débouché pour le commerce du vaste empire sibérien est quelque part sur le Pacifique, on est bien obligé d'admettre que l'ère des conflits n'est pas close en Extrême-Orient.

Il n'y a aucune illusion à avoir sur les buts et les aspirations de Moscou. Qu'il y règne un gouvernement impérial, républicain ou communiste, l'objectif est le même : gagner la mer libre en direction de la mer de Chine. Constatons cependant qu'à l'heure actuelle ses possibilités sont décuplées, grâce à la propagande menée par la III^e Internationale, qui se sert admirablement du fameux principe wilsonien du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

F. TAILLARDAT.

Études siamoises (1)

CHAPITRE V

Le visage du Siam

Siam d'autrefois et Siam d'aujourd'hui. — La Venise de l'Extrême-Orient. — Sur la rive gauche. — La Cité royale. — La Chine au Siam. — Le Sampeng. — Une salle de jeux. — New-Road. — La vie européenne. — Dans la campagne. — Un peuple amphibie. — La Vie sur l'eau. — Le marché nautique. — La maison du caprice.

Une des surprises du touriste qui visite la capitale est d'explorer la rive droite pour y trouver des vestiges du vieux Bangkok. Pendant des heures, le sampan sur lequel il a traversé le Mé Nam le mène à travers un lacs de *klongs* — bras du fleuve ou canaux artificiels — qui, montant et descendant avec la marée, court, sinue, zigzague, se ramifie inlassablement sous une voûte de verdure faite de toutes les exubérances de la végétation tropicale : bananiers aux larges feuilles en éventail, cocotiers aux palmes vertes, vieil or ou fauves, lataniers, aréquiers, arbres à bétel dont le fût s'érige comme en bois de lance tandis que celui des palmiers à sucre se courbe comme un arc ; banyans solitaires à la chevelure de lianes de couleur acajou ; bambous en massifs, porteurs de dards aigus, d'une finesse qu'on dirait déjà stylisée. Par endroits, un flamboyant, à l'époque de la floraison, s'habille d'un rouge ponceau qui éclate comme, dans un orchestre assourdi, une note vibrante. Ici, pas d'autre bruit que le frisson du feuillage agité par le vent ; que le « floe » de l'aviron manié en godille ; que l'en-

vol d'un geai bleu qui, effrayé, pousse son cri de crécelle.

Si, quittant sa pirogue, notre explorateur s'aventure à terre, il trouvera, pour guider ses pas, tantôt les restes d'une chaussée dallée envahie par les herbes folles, plus souvent un chemin en planches ou en caillebotis. Pour franchir les canaux, une simple poutrelle portée par deux chevets, avec une perche couchée horizontalement, en guise de main-courante. Il pourrait se croire perdu dans la jungle si, par ci par là, dans une clairière, n'émergeait l'imprévu d'une cabane rustique, d'un temple qui n'a pu résister à l'assaut de la forêt et dont les pierres, vaincues par la racine ou par la liane, jonchent les alentours. Les habitants de cette sylve le dévisagent avec curiosité, peu habitués qu'ils sont à de semblables visites. C'est ici tout le visage du vieux Siam, avec sa quiétude et sa somnolence dans l'atmosphère lourde et moite saturée de la vapeur des eaux. J'y ai passé de longues heures et il me semblait remonter le cours des âges.

On retrouve le temps présent en émergeant à nouveau sur la Mé Nam, à la hauteur du port fluvial de Bangkok, encombré de jonques aux voiles en nattes de riz, de chalands, d'allèges, satellites des moulins qui décortiquent le « paddy », séparant la balle du grain comestible. Au milieu de ce mouvement, le vieux « Maha Chakkri », affourché sur ses ancres, demeure aussi immobile que le prang du Wat Cheng, pointé vers le ciel comme un doigt tendu, comme un doigt qui aurait quatre-vingts mètres de hauteur.

C'est sur la rive gauche que s'est installé le Siam moderne. Le décor à l'européenne qu'on y a planté comme un trompe-l'œil paraît singulièrement fragile — fragile à l'instar des temples récents dont la base, vite rongée par la moisissure, va s'effritant chaque jour, fragile comme les constructions d'hier dont la matière pauvre semble ne pouvoir résister au ruissellement continu, au délavage perpétuel de l'eau du ciel. Inscrite dans une boucle du fleuve, derrière l'écran de ses murs crénelés, la Cité royale, qui s'étend sur une superficie d'une vingtaine d'hectares, comprend un temple : le Wat Pra Kéo, dont le sanctuaire, construit par Rama 1^{er} et enrichi par les successeurs, abrite la statue colossale dite Bouddha d'émeraude ; une bibliothèque, œuvre du même monarque, et qui renferme une collection précieuse de livres sacrés et de manuscrits ; des ministères, des casernes, des écuries où se prélassent les éléphants blancs ; un vaste pavillon, l'« Amarindr Vinichai », dont le nom veut dire : « la demeure du Roi des Anges », et qui, au début de chaque règne, sert aux solennités du couronnement ; le palais de Saranrom, entouré de jardins où s'échantillonne la flore tropicale ; enfin, le Louvre de la dynastie actuelle, le palais Chakkri. C'est un vaste édifice dont la façade, dans le goût de la Renaissance italienne, surmonté d'un toit à la siamoise, fait penser à un nougat coiffé d'un pain d'épi-

(1) Les précédentes *Études siamoises* de M. P.-Louis Rivièr ont paru dans les numéros de juin 1932 (p. 200), de juillet-août (p. 234), de septembre-octobre (p. 285), enfin de janvier 1933 (p. 17-22) de *l'Asie française*.

ces. Ici le Siam, à l'évidence, a voulu affirmer son modernisme et s'occidentaliser. Il l'a fait avec une maladresse ingénue et touchante.

A côté du Siam, la Chine. Le « Keng » — c'est le nom que le Thaï donne à son cousin de l'Empire du Milieu — a accaparé le négoce et presque tous les corps de métiers. L'on raconte volontiers, à Singapour, l'anecdote du touriste européen qui, ayant fait emplette dans la boutique d'un Chinois, demande l'adresse d'un bottier : « Va chez mon frère, qui est savetier » ; — puis d'un chapelier : « Adresse-toi chez mon cousin ; il fabrique des chapeaux » ; — d'un coiffeur : « Mon oncle te rasera à la perfection » ; — d'un hortoger : « Mon beau-frère te réparera ta montre ». Il n'en est pas autrement à Bangkok, où toute une colonie chinoise, venue principalement des provinces du sud, habite le quartier dit du Sampeng, proche du fleuve, et le grouillement humain offre un excellent terrain de culture pour le bacille du choléra qui le visite chaque année. La rue du Sampeng est une venelle étroite et tortueuse qui serpente près des bords du fleuve, enjambant plusieurs klongs vaseux et empuantis sur des pontons en dos d'âne, couverts à la mode de nos ponts d'autrefois.

L'un de ces klongs alimente un bassin où deux troncs d'arbres verdâtres reposent sur la vase, demi-enlisés. Seulement, si vous laissez tomber un objet comestible, le tronc d'arbre s'animera pour devenir un alligator dont la mâchoire en cisaille, subitement ouverte, se refermera sur sa proie avec un claquement sec. Après quoi il reprendra son apparence de soliveau.

Des deux côtés de la rive s'alignent des douzaines et des douzaines de compartiments semblables, que des haillons multicolores accrochés à l'auvent ou tendus horizontalement comme les *toldos* des cités espagnoles défendent contre l'intrusion du soleil. Par ci par là, une boutique de joaillier ou d'apothicaire, avec son enseigne rutilante écartelée de caractères d'or, avec ses panneaux en bois de camphrier ajouré, fait penser à quelque riche mandarin au milieu d'une foule de gueux. Dans l'atmosphère lourde flotte un parfum de friture et de graisse brûlée, des exhalaisons de vase et de pourriture, des relents innommables. La nuit, toute cette pouillerie s'illuminera de myriades de lampions multicolores en papier huilé, qui se balancent au gré du vent.

La plupart des compartiments qui bordent ainsi la rue du Sampeng sont les magasins de vente où s'écoulent les produits engagés aux Monts-de-Piété locaux. C'est là que l'amateur de brocante trouvera tout ce qu'il peut convoiter, le vieux comme le neuf, souvent le rebut, parfois la pièce rare. Vieilles ferrailles et vieilles nippes, armes et bijoux s'offrent pêle-mêle. Sur les rayons s'étagent les panoungs tissés à Chantabouin, les « *kos-seus* » chinois et les broderies en point de Pékin, les écharpes cambodgiennes en soie noire, les baticks javanais et jusqu'aux étoffes teintées par les sauvages des îles Mergui. Dans une vitrine, des

pièces d'argent ciselées en Birmanie ou repoussées par les orfèvres laotiens se mêlent à des jades ou à des ivoires sculptés. De vieux ticaux, formés de simples lingots d'argent, gisent, épars, au fond d'une coupe en faux Satsouma, tandis que le roi Maha Mangkut, dans un cadre doré, fait face à l'image sainte du Pra Samana Kodom — le Bouddha siamois. Accroupi dans un coin de l'échope, le torse nu, tantôt gras à lard et ventripotent comme un magot, tantôt desséché par l'opium comme un hareng saur, le marchand attend sans impatience le client qu'il plaira au Ciel de lui envoyer. Voit-il un Européen manier quelque bibelot bien moderne, il l'aguiche d'un « *kong kao !* » — vieille chose ! — négligemment jeté. Et s'il s'agit de calculer le prix ou la monnaie à rendre, ses doigts aux ongles démesurés courent avec une incroyable célérité sur les boules de l'abaque qui a servi de machine à calculer à des générations.

Jusqu'à ces derniers temps, les marchandises de ces boutiques étaient fournies par les joueurs qui hantaient les salles de jeux voisines et qui, proprement décaqués, allaient chez « mon oncle » — l'humour siamois s'apparente à l'humour français — engager jusqu'à leur dernier panoung pour se procurer de nouvelles munitions.

C'était un bien curieux endroit que ces salles où se pratiquait le jeu dit « de la natte ». On y rencontrait tout le cosmopolitisme de Bangkok : Siamois menus et Kengs athlétiques ; Malais au sarong bariolé ; Indiens coiffés du turban monumental et vêtus de défroques tire-bouchonnantes aux couleurs tendres ; Birmans au torse massif ; Annamites graciles, au masque ambigu, et d'allure équivoque ; Laotiens parés de tatouages bleuâtres ; Kariengs porteurs de boucles d'oreilles : un échantillonnage complet de tous les cuirs et de toutes les langues de l'Extrême-Orient. Accroupis sur le sol, sous la lueur fumée des lampes à pétrole, tout ce monde misait sur l'un des chiffres, de 1 à 4, tracés sur une natte, entre les bras d'une croix. Le croupier, dans la même posture, la main gauche armée d'un râteau au manche de bambou démesuré, rassemblait un tas de fèves ou d'osselets, puis les écartait successivement quatre par quatre ; le nombre d'unités restantes donnait le chiffre gagnant, et le joueur heureux se voyait remboursé de sa mise à proportion des chances simples ou combinées sur lesquelles il avait ponté. Et la partie continuait jusqu'à l'aube. Mais tout cela appartient au passé. La morale a chassé le pittoresque. Déjà proscrit des provinces par le roi Chulalongkorn, le jeu de la natte l'a été également de la capitale en 1917, et le dernier tripot a fermé ses portes au nez des derniers joueurs — officiellement du moins.

Quittant la fourmière malodorante du Sampeng, engageons-nous dans l'artère principale du Bangkok moderne, que les indigènes appellent Tanon-Chareun-Kroung, et les Farangs, New-Road. Ici, l'anachronisme coudoie le disparate.

Le car électrique et l'automobile, plus répandu de jour en jour, ont peine à se frayer passage au milieu de l'encombrement des « malabars » fermés par des volets comme nos fourgons militaires et traînés par de minuscules poneys importés d'Australie ; des « rot-chin » — pousse-pousse — aux roues grêles et dans lesquels se presse non pas un client, mais un ménage, mais une famille entière. Entre les brancards trotte inlassablement l'homme-cheval, coiffé du chapeau conique en paille de riz, vêtu d'un simple caleçon de toile et qui, toujours courant, essuie de temps à autre, d'un chiffon qu'il tient à la main, son torse ruisselant de sueur. Menacé par les voitures, dont le taïs lui cinglera, au passage, les épaules d'un coup de fouet, il menacera à son tour le coulie trottant d'une allure élastique, glissante, l'échine courbée sous le bambou qui a creusé une rainure sur son épaule, et aux extrémités duquel se balancent les fardeaux les plus imprévus. L'un d'eux est un arroseur public : il humecte la chaussée avec les filets d'eau giclant de deux baquets perforés : il en résulte que les passants sont inondés et qu'un peu de poussière est transformée en boue. Un autre tient en équilibre aux bouts du balancier deux minuscules fourneaux de cuisine avec tous leurs accessoires. Arrivé au coin d'une rue ou sur une place, il décharge son attirail, avive avec un éventail les braises de son foyer, met sur le feu les coupelles de terre qui contiennent les ingrédients variés du menu, puis, au fur et à mesure que la clientèle se présente, il sert, en guise de plat du jour, les fritures crépitantes, les morceaux de poisson, les bolées de riz, que le consommateur, accroupi sur les talons, dans la pose millénaire, porte à sa bouche avec les baguettes rituelles. Tel était le spectacle de la rue il y a vingt ans, et j'imagine qu'il n'a point changé.

Après le Siam et la Chine, l'Europe. Elle s'est installée en dehors de l'agglomération indigène, le long des klongs ombragés d'acacias ou de flamboyants, au bord des quelques routes qui s'en vont vers le champ de courses ou vers le palais de Dusit, pour se perdre brusquement dans la rizière. Alors qu'à Hanoi, à Saigon, les routes vous entraînent loin dans l'intérieur du pays vers des spectacles renouvelés, ici la promenade a vite trouvé son terme. A l'instar des Terriens de Wells débarqués sur la lune et qu'un effort musculaire normal projette au loin en raison de la densité moindre, ici l'amateur de « footing » a l'impression d'être chaussé de bottes de sept lieues. Son horizon demeure plat et monotone. Et sur les routes solitaires, dans le parc de Dusit toujours désert, au milieu de ces choses faites pour l'homme et dont l'homme est absent, il éprouve une tristesse, un dépaysement qu'il ne ressent pas dans les autres cités d'Extrême-Orient.

Ce n'est pas que la vie européenne manque de commodités. Sans avoir ni le confort du bungalow anglais ni le pimpant de la villa colo-

niale française, les maisons éparses et comme cherchant à s'éviter, répondent aux nécessités du climat, avec leur galerie couverte, leurs fenêtres sans vitres, remplacées par des persiennes qui les font ressembler à de vastes garde-manger. Au pays de la transpiration perpétuelle, la circulation de l'air est primordiale. Elle n'empêche d'ailleurs pas le règne de la moisissure, qui triomphe aussitôt que cesse l'offensive journalière. Elle s'accompagne d'autres agréments, figurés par un monde d'insectes, de larves et d'animalcules, créés, semble-t-il, à seule fin d'empoisonner l'existence de l'homme, depuis les moustiques suceurs de sang jusqu'aux éphémères qu'on trouve le soir, sous une lampe électrique, amassés en couche épaisse, et qu'il faut balayer pour faire place nette. Moins agréable encore est la visite des reptiles qui, chassés des rizières par l'inondation, viennent se réfugier sur les routes ou dans les jardins, voire dans les maisons. A la vérité, ce genre d'émotion m'a été épargné à la ville, mais il me souvient qu'étant allé villégiaturer sur une petite plage du golfe du Siam, à Siradja, où j'habitais, au bord de l'eau, une paillote sur pilotis, mon boy, dans l'instant où j'allais me mettre à table, me montra du doigt une sorte de câble verdâtre enroulé autour d'une pièce de la charpente. C'était un serpent bananier, ainsi nommé à cause de sa couleur, et d'ailleurs non venimeux. Il n'en fut pas moins condamné sur l'heure et exécuté. Mais j'avoue avoir également manqué, ce soir-là, d'appétit et de sommeil.

Lorsque j'habitais Bangkok, il était d'usage, pour l'Européen, de s'entourer d'une « maison » nombreuse et internationale. J'avais, pour ma part, un boy et un cuisinier chinois, un coulie annamite, un saïs malais, un gardien de nuit indien, sans parler de la lavandière siamoise. Une étiquette inflexible présidait à la distribution des fonctions et à la division du travail. Pendant les repas, le plat issu des mains du cuisinier transitait par celles du coulie pour aboutir, dans la salle à manger, entre celles du boy. Un jour que j'avais prié ce dernier de débarrasser le plancher du cadavre d'un lézard margouillat, gravement il appela le coulie, qui exécuta le travail sous sa surveillance. En l'accomplissant lui-même, aux yeux du reste du personnel, il aurait « perdu la face ». Il rachetait au reste ces excès protocolaires par une dextérité, par un don d'imitation quasi-simiesque. Il lui suffisait d'avoir vu faire une besogne, pour être à même de l'accomplir à son tour. Quant à son collègue de la cuisine, je mets au défi le plus habile des maîtres-queux d'Europe d'opérer avec l'appareil rudimentaire dont il se contentait : un ou deux fourneaux de terre, quelques récipients et ustensiles de fer battu lui suffisaient pour confectionner des menus compliqués, pour lier des sauces savantes. Grand fut mon étonnement le jour où, pour la première fois, je vis apparaître sur la table un poisson recouvert d'une carapace artificielle faite de légumes ou de condiments coupés

ou hachés, disposés en festons, entrelacs et dessins variés. Toute l'industrie de la Chine, tout son art du compliqué et de la déformation s'éta-
lait dans le travail d'un simple cuisinier.

*
**

Si, de la capitale, nous prétendons aller dans l'intérieur du pays, nous trouvons, dans la plupart des régions, un archaïsme figé. Les plaines et les forêts du Nord sont sillonnées de simples pistes parcourues par des charrettes à buffles dont les roues très hautes, démesurément écartées, portent un coffre étroit, en forme de V, fermé d'une sorte de cahute durant la saison des pluies. Le lourd véhicule va par les ornières, secoué comme une pirogue sur des rapides, et, nulle pièce de fer n'entrant dans sa construction, l'on entend encore, longtemps après qu'on l'a perdu de vue, le grincement plaintif du bois contre le bois. Plus loin, nous croisons une famille entière qui déambule processionnellement, le père en tête, suivi par la mère portant quelque rejeton à califourchon sur la hanche gauche, à la mode ancienne, et le benjamin fermant la marche. Tel est le rite immuable : même si la largeur de la voie le permettait, la marche de front serait contraire à l'ordre hiérarchique.

Ce qui caractérise la vallée de la Mè-Nam, ce qui la met à part des autres régions de l'Extrême-Orient, c'est sa vie laeustre. Dans une contrée où la terre et l'eau, se disputant la primauté, se pénètrent de toute part, l'homme est devenu un amphibie. Autant et plus que la terre ferme, le fleuve est son domaine. Sur les bords du klong où s'élève sa maison sur pilotis, il procède, plusieurs fois par jour, aux ablutions rituelles. Dès qu'ils s'échappent des bras maternels, les bambins barbotent dans la vase en attendant qu'ils s'aventurent en plein courant. Arrivés en âge de manœuvrer une pagaie, vous les voyez s'élan-
cer en pirogue, quitte à chavirer quand la co-
quille de noix est prise dans le remou d'une cha-
loupe à vapeur ou d'un pétrolier. Le plongeon
qui s'ensuit ne les embarrasse guère. Nageant
comme poissons, ils ont vite fait de remettre
l'embarcation à flot, de l'écooper avec leurs mains
et de repartir de plus belle.

Aussitôt que nous sortons du dédale des petits canaux qui sont les layons et les sentiers du réseau fluvial, le klong élargi devient le siège d'une vie intense. Nombreuses et variées sont les embarcations de toutes formes et de toutes tailles qui, en dépit des vagues et des remous, évoluent, virent de bord, évitent, accostent, sans heurt ni accroc, avec une précision et une sûreté impeccables. C'est d'abord la simple pirogue, sorte de canoë aux extrémités relevées et que le conducteur, assis à l'arrière, manœuvr
e d'une courte pelle toujours maniée du même bord, tandis que son collègue du sampan, debout sur la plateforme terminale, la jambe droite immobile, la jambe gauche balancée d'un mouve-
ment rythmique, porte le poids du corps sur l'unique aviron monté sur une fourche et manié

en godille. De plus vastes embarcations s'abri-
tent d'une cahute en clayonnages en forme de
cigare qui les fait semblables à des cétacés. L'en-
chevêtrement de toutes ces coques est parfois tel
qu'une pierre lancée en l'air ne retomberait pas
à l'eau. Surtout les jours de marché. Le marché
nautique est une des curiosités du Siam. Le long
de la rive, sous le convert des palmiers, des aré-
quiers ou des palétuviers, s'alignent les barques
chargées à couler bas de poissons, de légumes et
de fruits, fanfare de couleurs vives qui s'har-
monise avec le bronze des torsos luisants, le nim-
be des chapeaux en forme de champignons ou
des parasols chinois, avec la gamme des pa-
nouns et des sarongs ou l'or de la robe des bon-
zes. Accouru à force de pagaie ou d'aviron, le
client se range bord à bord, fait son choix, char-
ge sa marchandise, et quand, de boutique en
boutique, il a fait son plein, il s'en retourne en
laissant derrière lui un sillage argenté. Aux heu-
res méridiennes, tout ce mouvement s'apaise,
pour reprendre quand le soleil a commencé de
descendre vers la forêt.

Durant la saison des pluies, il arrive souvent
qu'un orage éclate avec la soudaineté propre aux
climats tropicaux. Alors, sous le ruissellement de
l'averse qui flagelle les épaules et crépite sur
l'eau, c'est la débandade. Débandade sans tumul-
te. Pas de désordre, pas de cris. Si, d'aventure,
quelque abordage se produit, il déclenche une
cascade d'éclats de rire lancés par les acteurs
aussi bien que par les spectateurs de la scène.

Lorsque la dislocation s'est faite, seules res-
tent, prisonnières de leurs amarres, les embarca-
tions sédentaires. La maison flottante, cousine
germaine du « house boat » qu'on peut voir sur
la Tamise, se compose d'un radeau qui supporte
un corps de logis coiffé d'un toit d'attap en
double V renversé. Elle jouit du courant d'air du
fleuve, nargue les bêtes malfaisantes du rivage,
suit doucement les mouvements du flot et n'a
cure de l'inondation. C'est aussi le logis du ca-
price et de la fantaisie. Lorsque le site a cessé
de lui plaire ou lorsque, fatigué par la chaleur,
il veut goûter des nuits plus fraîches, l'habitant
de la maison flottante largue ses amarres, s'at-
telle derrière un train remorqué par le « bateau
de feu » qui remonte vers le nord, vers Pitsa-
nouloke ou vers Outaradit. A-t-il trouvé un lieu
à sa convenance, il se détache, accoste, s'amarre
à nouveau, et demeure... jusqu'au jour où son
humeur vagabonde l'entraînera plus haut ou le
ramènera vers son départ. Grâce à quoi la crise
du logement est inconnue au Siam.

Il m'est arrivé d'habiter un de ces logis. J'a-
vais eu fantaisie de passer quelques jours à Ayu-
thia, où les autorités locales avaient mis à ma dis-
position une maison flottante préparée quelques
mois auparavant par les soins du gouvernement
pour un hôte de marque, qui n'était point venu.
Tout confort moderne : lit à l'européenne, mobi-
lier Mapple, sièges en rotin et coussins, porce-
laine et verrerie, la seule concession à la mode
locale consistant en des nattes de paille de riz

immaculée... J'ai conservé de cette habitation un souvenir très particulier. Au réveil, en guise de tub, un plongeon dans la rivière, qui se répétait le soir. La cuisine m'était confectionnée par le personnel que j'avais amené. Les heures qui n'étaient point consacrées à la pêche, à la chasse ou à l'archéologie, je les passais sous la véranda, écoutant l'eau glisser le long du bordage ou regardant le remue-ménage du fleuve. Parfois, un sifflet strident retentissait, faisant envoler toute une gent ailée des frondaisons de la rive ; au coude de la rivière, un train de bateaux apparaissait, mettant en déroute les embarcations légères qui dansaient comme des bouchons sur les vagues ; celles-ci déferlaient furieusement sur la rive, et faisaient tanguer ma maison. La nuit, des myriades de mouches lumineuses zigzaguaient au ras de l'eau. Par endroits, de grands feux flambaient, irradiant la surface du fleuve. Des concerts aux notes aiguës jaillissaient de la brousse avoisinante, alternant avec le crissement du crapaud-buffle ou avec l'éruetation spasmodique du lézard tokké. Alors, profitant de la fraîcheur nocturne, j'allais sur la terre ferme. Des arbres phosphorescents éclairaient ma marche : on eut dit autant de globes de feu, composés de myriades d'étincelles, qui s'allumaient et s'éteignaient par spasmes, comme des enseignes lumineuses. Dans des clairières je rencontrais des groupes accroupis, écoutant un musicien ou quelque conteur. L'auditoire reprenait le refrain en chœur ou bien s'esclaffait aux bons passages du récit. Et quand je rentrais pour retrouver mon lit, je savais que mes bonnes gens en avaient encore pour de longues heures, à demeurer sur place.

J'étais bien loin de Bangkok et, en dépit de mon mobilier Mapple, du Siam européenisé.

P. LOUIS RIVIÈRE.

(A suivre.)

Le Conflit sino-japonais devant la Société des Nations ⁽¹⁾

(DATES ET DOCUMENTS)

On se rappelle que le Comité des Dix-Neuf, dans l'impossibilité de mener à bonne fin, avant les vacances de fin d'année, la procédure de conciliation engagée, s'était séparé après décision prise de se réunir le 16 janvier. Il avait été entendu que, durant cet intervalle, des « conversations » se poursuivraient entre le président du

(1) Voir sur ce sujet les numéros de novembre 1931, pages 341-348 ; de décembre, pp. 386-392 ; de janvier 1932, pp. 22-26 ; de février, pp. 57-61 ; de mars, pp. 91-98 ; d'avril, pp. 135-139 ; de mai, pp. 176-178 ; de novembre, p. 328-330, et de décembre, p. 380-385.

Comité, M. Hymans, et le Secrétaire général de la S.D.N., Sir Eric Drummond. Ces échanges de vues avaient abouti à une formule de résolution dont on donna connaissance aux délégations chinoise et japonaise, ce qui amena celles-ci à consulter leur gouvernement.

**

A la rentrée du 16 janvier, la réponse de Tokio n'étant pas parvenue, les Japonais ne pouvaient que maintenir leur opposition sur les points suivants : extension de la souveraineté chinoise sur la Mandchourie, ce qui supposait la condamnation du Mandchoukouo ; introduction d'une gendarmerie étrangère dans ce pays ; invitation à des Etats n'appartenant pas à la S.D.N. à siéger dans un Comité restreint de conciliation. Quant à la délégation chinoise, elle protestait contre la méconnaissance des amendements déposés par elle lors de l'élaboration du projet de résolution du 15 décembre. Sa nervosité était attribuée aux instructions reçues de Nankin à la suite de l'affaire de Changhai Kouan (cf. *Asie Française*, janvier 1933, page 38). Une note à ce sujet avait été adressée au Secrétaire général de la Société des Nations, note dans laquelle le gouvernement chinois appelait l'attention des gouvernements signataires du protocole de 1901 sur le fait que, usant illégalement d'un privilège spécial, les troupes japonaises avaient attaqué et occupé la ville de Changhai Kouan. Et la note concluait en ces termes :

Dans ces conditions, le gouvernement chinois est dans l'obligation de déclarer qu'il ne pourra assumer aucune responsabilité à l'égard de toute situation de droit ou de fait qui pourrait résulter de l'exercice, par les forces défensives chinoises, du droit légitime de résister aux actes d'agression des troupes japonaises.

Le 18, la réponse de Tokio fut communiquée au Comité. Elle demandait, d'une part, que le projet de résolution définitif s'abstînt de faire allusion à la reconnaissance ou à la non reconnaissance du Mandchoukouo et, d'autre part, que le Comité renonçât à toute participation étrangère à la S.D.N. Sous ces réserves, la délégation s'engageait à faire connaître les observations de son gouvernement.

La réponse qui, au premier abord, avait paru être conciliante fut jugée quelques heures plus tard inacceptable. Si le Comité cédait sur la question de la non-participation des Etats-Unis et de l'Union soviétique, c'était à la condition que le Japon s'engageât à abandonner le Mandchoukouo. On ne comprenait pas à Genève que, le Comité ayant proposé une solution sur la base du rapport Lytton, le texte japonais indiquât que « ce rapport pourrait servir de base utile à un règlement final ». Cette attitude subitement intransigeante parut être dictée par l'Angleterre.

Les contre-propositions japonaises jugées incompatibles avec les vues du Comité, l'échec de la procédure de conciliation parut inévitable, et l'on envisagea la nécessité d'appliquer le paragraphe 4 de l'article 15, qui vise la rédaction

de recommandations en dehors de la collaboration des parties, autrement dit une procédure ayant la portée d'un jugement.

C'est à ce moment, le 21 janvier, que le Comte Uchida, ministre des Affaires étrangères, prononça à la rentrée de la Diète le discours dont nous avons donné une brève analyse dans notre dernier numéro. En voici, d'après le texte officiel, le passage le plus saillant, concernant les travaux de Genève.

Le rapport de la Commission dite « Commission Lytton » sur la question sino-japonaise a été soumis au Conseil de la Société des Nations au mois d'octobre dernier, et les observations du Gouvernement japonais sur ce rapport ont été présentées en novembre au même organe. Comme ces documents ont été l'un et l'autre rendus publics, vous en connaissez déjà le contenu. Nos observations ne sont pas autre chose que la mise en œuvre, de différents points de vue, de cette opinion fondamentale du Gouvernement japonais que la paix de l'Extrême-Orient ne peut être assurée que par la reconnaissance du Mandchoukouo et par une assistance qui lui permette de réaliser une saine croissance. Notre Gouvernement a saisi toutes les occasions devant le Conseil et l'Assemblée de la Société, au cours des négociations conduites avec les autres Gouvernements, de s'expliquer de la façon la plus scrupuleuse et la plus complète. Nous continuerons dans cet effort, non seulement en ce qui concerne le Comité spécial des Dix-Neuf qui a repris ses débats sur le différend sino-japonais le 16 janvier, mais aux diverses réunions de la Société et dans toutes les circonstances possibles jusqu'à ce que la thèse ci-dessus soit rendue parfaitement claire et soit entièrement comprise.

Il est à peine nécessaire de dire que le Gouvernement japonais, qui a toujours apporté sa cordiale coopération à la Société et qui a employé ses meilleurs efforts au développement de son prestige, est prêt, aujourd'hui comme toujours, à collaborer pleinement et de la manière la plus amicale avec cet organisme dans ses efforts pour contribuer à la paix et à la prospérité de l'Extrême-Orient. Toutefois le Gouvernement japonais croit que, tant que la Société s'occupe de questions qui concernent la Chine, une certaine élasticité doit être admise dans l'application du Pacte, étant donné les conditions exceptionnelles et anormales de ce pays. En fait, plusieurs principes du droit et de l'usage internationaux qui gouvernent les relations ordinaires entre les différents Etats se trouvent, dans la pratique, considérablement modifiés quand on les applique à la Chine. Le Pacte de la Société ne peut pas être seul à faire exception à cette règle. Et une tentative pour appliquer le Pacte à la situation anormale de la Chine, par analogie avec un cas ou une situation apparemment semblable dans les affaires européennes, est destinée à échouer. Une telle tentative est chose vaine et non réaliste. Elle ne fera que compliquer et aggraver la situation et nuire, sans nécessité, au prestige de la Société, pour le plus grand dommage de la paix universelle.

Il est clair que l'on a fait à Genève les plus grands efforts pour donner satisfaction aux objections japonaises. Le Secrétaire général, qui doit avoir une expérience unique dans l'art de rédiger des formules conciliant des prétentions en apparence inconciliables, a été consulté sur la rédaction d'une proposition de conciliation que l'on étudie maintenant à Tokio. La tâche de la Société étant nettement, dans le cas actuel, une tâche de conciliation, il vaut la peine de chercher, avec toute la patience nécessaire, une formule acceptable à la fois par la Chine et par le Japon. Une solution qui aura reçu l'agrément des deux adversaires aura plus de chance d'être appliquée qu'une solution qui

n'aurait pas obtenu leur consentement. Ce serait en réalité un véritable triomphe pour la diplomatie de la Société si elle pouvait maintenant amener la Chine et le Japon à envisager face à face l'avenir des provinces mandchoues. Les buts des deux pays semblent si radicalement opposés qu'il est difficile d'imaginer une formule pouvant les satisfaire l'un et l'autre, à moins que cette formule soit tellement édulcorée qu'elle n'ait plus aucune valeur directive. Il est certain qu'une simple juxtaposition de phrases vagues que l'on aurait privées de portée pour obtenir l'unanimité, serait, au point de vue de la réputation de la Société, la moins satisfaisante des solutions possibles. La Société, personnifiée actuellement par dix-neuf nations et par les fonctionnaires du Secrétariat, ne peut ni sacrifier ses principes, ni se réfugier dans le vague. Elle doit formuler et proclamer la solution qu'elle croit la meilleure pour la prospérité du peuple de Mandchourie et pour les bonnes relations de voisinage entre la Chine, le Japon et l'Union Soviétique. La Société peut ne pas être — et certainement elle n'est pas — en situation d'imposer immédiatement une solution selon les directives jusqu'ici considérées, mais que ce soit maintenant ou que ce soit quand les combats seront terminés, elle n'en doit pas moins formuler des recommandations qui pourront vraisemblablement peser dans la pratique, grâce à l'action diplomatique de toutes les nations signataires.

Pour assurer une paix permanente en Extrême-Orient, une coopération et les efforts réunis, comme je l'ai dit plus haut, du Japon, de la Chine et du Mandchoukouo, sont essentiels. En même temps, l'harmonie et la collaboration entre le Japon, le Mandchoukouo et l'Union Soviétique sont également importantes.

Cependant le Comité des Dix-Neuf ne dévia pas de la position prise : acceptation de l'amendement japonais écartant l'invitation des Etats non membres de la Société contre l'acceptation par Tokio, des dispositions du projet de résolution, et notamment de celles concernant le Mandchoukouo.

Sur ce dernier point, la délégation chinoise se montrait intraitable. Elle insistait pour que le principe de la non-reconnaissance du nouvel état de choses mandchou fût explicitement stipulé. D'autre part, elle souhaitait que les Etats-Unis et l'Union soviétique prissent part au règlement du conflit.

En réponse au discours du Comte Uchida, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement nationaliste, M. Lo Ouen Kan, fit cette déclaration :

En tant qu'il se rapporte à l'aventure japonaise en Mandchourie, le discours du comte Uchida donne une nouvelle preuve concluante que le Japon est encore loin d'avoir abandonné son rêve de conquête militaire et d'agrandissement territorial.

Plusieurs mois se sont écoulés depuis que le comte Uchida prononça, en août dernier, son premier discours important sur la situation en Extrême-Orient; mais, apparemment, il ne s'est manifesté aucun relâchement dans les défis lancés par le ministre japonais des Affaires étrangères contre l'autorité de la Société des Nations, la sainteté des accords internationaux et la validité des principes ordinaires de la loi internationale.

En ce qui concerne la Chine, sa position est très claire; il faut que le Mandchoukouo, en tant qu'Etat créé et maintenu par le Japon, disparaisse et que la Chine réaffirme sa puissance souveraine sur les trois provinces orient-

tales. Il ne peut y avoir aucune réconciliation, ni même aucune perspective d'accord, tant que le régime établi par le Japon en Mandchourie n'aura pas été déclaré illégal et n'aura pas cessé de fonctionner.

**

Le 23 janvier, les Dix-Neuf, désespérant d'aboutir, examinèrent deux rapports préparés par le secrétariat général et destinés à l'Assemblée : l'un rendant compte des travaux du Comité et constatant l'échec de la conciliation ; l'autre, faisant un exposé des faits, d'après le rapport Lytton, et formulant des recommandations aux deux parties. Un comité de rédaction fut constitué pour un travail de mise au point. A l'issue de cette séance, la presse reçut le communiqué suivant :

Dans sa réunion de l'après-midi du 21 janvier, le comité des Dix-Neuf a constaté qu'il ressortait des déclarations faites par le délégué du Japon au président et au secrétaire général que le gouvernement japonais n'est pas disposé à accepter le projet de résolution du 15 décembre, même si on éliminait de ce projet la possibilité d'inviter des Etats non membres à participer aux négociations.

Après avoir fait cette déclaration, la délégation japonaise a fait savoir au président que des propositions qu'elle avait communiquées hier, de sa propre initiative, avaient été approuvées par son gouvernement.

Après avoir pris connaissance de ces nouvelles propositions du gouvernement japonais et des amendements chinois aux textes qu'il avait communiqués aux parties, le comité n'a pu que constater l'impossibilité de proposer une résolution acceptable pour les deux parties. L'importance que la délégation chinoise, comme d'ailleurs le comité lui-même, attache à la participation des Etats-Unis d'Amérique et de l'U. R. S. S. à la négociation d'un règlement, ne permet pas d'éliminer cette disposition à la demande du Japon seul, si le comité doit, en même temps, modifier, dans le sens des propositions japonaises, les autres dispositions du projet de résolution qu'il avait élaboré le 15 décembre.

En outre, le comité a constaté que, même s'il acceptait de transformer l'exposé des motifs en une déclaration faite par le président, au nom du comité et au sujet de laquelle les parties auraient la faculté de présenter des réserves, le gouvernement japonais n'accepterait pas sans amendement le texte établi par le comité le 15 décembre. Il a, dans ses nouvelles propositions, demandé d'apporter à ce texte des modifications importantes que le comité ne saurait accepter.

Dans ces conditions, le comité a constaté que ses efforts pour proposer à l'assemblée une procédure en vue d'un règlement ont, en ce qui le concerne, actuellement échoué.

Obligé de se placer, dans l'hypothèse où l'assemblée serait, lors de sa prochaine réunion, contrainte de faire la même constatation, le comité, en exécution de la mission que lui confie la partie III (paragraphe 5) de la résolution du 11 mars 1932, a décidé de commencer, dès maintenant, la préparation d'un projet du rapport prévu par l'article 15, alinéa 4 du pacte, la procédure, aux termes du paragraphe 3 de l'article 15, ne pouvant être close que par l'assemblée. Le comité reste naturellement prêt à recueillir toutes nouvelles suggestions que les parties désireraient lui communiquer.

Dès le lendemain, la délégation japonaise transmet à la presse une note relative à son attitude. Sur deux points, Tokio avait fait les plus expresses réserves : sur la participation

d'Etats non membres de la S.D.N. aux travaux du Conseil et de l'Assemblée, et principalement sur une déclaration de l'exposé des motifs du rapport rédigé par le secrétariat général, déclaration dirigée contre le maintien et la reconnaissance de l'actuel régime mandchou.

Le maintien d'une telle déclaration serait contraire au but de conciliation qui est celui de la Société des Nations. C'est dans cet esprit que le gouvernement japonais qui se rallie à la proclamation du maintien des principes du pacte de la Société des Nations et du pacte de Paris, insiste sur la suppression de l'alinéa dernier de l'exposé des motifs. Il considère qu'il serait regrettable que la conciliation soit déclarée impossible en raison d'une déclaration de cette nature.

On eut ce même jour communication d'une déclaration de M. Wellington Koo, premier délégué chinois, qui, à propos du discours du Comte Uchida, exprimait en termes violents un jugement sur la politique nippone. Ce document est à citer pour montrer l'état d'esprit de la délégation chinoise :

De la Mandchourie le Japon a fait le « Mandchoukouo » d'une main ; il a signé un traité avec cet Etat de l'autre main ; et, maintenant, en vue des obligations découlant de ce traité, il demande que le monde se prépare à la deuxième étape de son programme d'expansion sur le continent, à savoir l'invasion imminente et l'occupation de la province de Jehol.

Mais le comte Uchida dévoile toute la politique de son pays, au sujet de la question de la Mandchourie, quand il dit qu'une « certaine élasticité » devrait être permise dans l'application du pacte.

En d'autres termes, il admet virtuellement que, jugé par le pacte, tel qu'il est généralement compris par tous les autres Etats membres, le Japon a commis des violations flagrantes de ses dispositions. Son excuse consiste en ce qu'il appelle « la situation anormale de la Chine ». Mais le seul fait vraiment anormal, au sujet de la Chine, est la faiblesse de ses défenses nationales, en opposition avec le mécanisme de guerre puissant et agressif du Japon. La plaidoirie du comte Uchida pour « l'élasticité » ne diffère pas de celle d'un individu qui, pris en flagrant délit, demande que le tribunal soit indulgent dans l'application de la loi, parce que, n'ayant pas trouvé fermées et verrouillées les portes et fenêtres de la maison qu'il avait cambriolée, il ne pouvait résister à la tentation d'y pénétrer.

Si une telle excuse pouvait être acceptée, la Société des Nations n'aurait plus qu'à abandonner son espoir d'organiser la paix mondiale.

Loin d'être « le pilier de la tranquillité » en Extrême-Orient, le Japon y est un véritable perturbateur de la paix. Cela montre clairement qu'après avoir été membre pendant douze ans de la Société des Nations, le Japon ne comprend pas encore les règles du pacte ou que, s'il les comprend, il n'est pas disposé à s'y conformer. Dans les deux cas, la question se pose de savoir si le Japon est qualifié pour être membre de la Société des Nations.

**

Dans les derniers jours du mois de janvier, seul se réunit le Comité de rédaction constitué par le Comité des Dix-Neuf. Deux opinions s'y manifestaient. Les représentants des grandes puissances recommandaient d'éviter tout ce qui pourrait entraîner le retrait du Japon de la So-

ciété des Nations ; les délégués des petites puissances se prononçaient pour la condamnation formelle du Mandchoukouo.

Les dispositions de ces derniers étaient d'autant plus hostiles au Japon que Genève était ému par des nouvelles chinoises sur des opérations et préparatifs militaires en bordure de la frontière sino-mandchoue : bombardement de Kaïlou, envoi de renforts de Séoul dans la direction du Jehol, etc. En réalité, le Japon ne faisait que se prémunir contre une offensive décidée par la conférence des Comités centraux du Kouomintang (cf. *Asie Française*, décembre 1932, page 397), conformément à une résolution qui préconisait la concentration d'effectifs importants dans le Jehol et la région Pékin-Tientsin « en vue de reconquérir les provinces perdues »

**

Le 1^{er} février, la délégation japonaise reçut de nouvelles instructions : elle devait demander aux puissances non pas de reconnaître le Mandchoukouo, mais de laisser le droit au Japon d'agir librement. Ce même jour, le Comité de rédaction acheva d'élaborer le rapport final à présenter à l'assemblée au cas où il faudrait se résoudre à abandonner la procédure de conciliation. Conçu dans un esprit de modération, le nouveau document, comprenant l'énoncé des faits et leur examen par les divers organismes de la S.D.N., se résumait en trois observations : caractère exceptionnel de la situation en Mandchourie ; illégalité du boycottage chinois ; présomption de la bonne foi des officiers japonais qui, lors de l'affaire de Moukden du 18 septembre 1931, point de départ du conflit, crurent être en état de légitime défense.

De nouveau réuni le 4 février, le Comité des Dix-Neuf engagea une discussion sur la portée pratique de la procédure de recommandations. Après s'être séparé, un communiqué fut publié :

Le Comité des Dix-Neuf s'est réuni le 24, sous la présidence de M. Bourquin (Belgique). Le comité avait reçu de son comité de rédaction un texte de la première partie du rapport qu'il pourrait avoir finalement à recommander à l'assemblée, conformément à l'article 15, 4^e alinéa, une requête du gouvernement japonais concernant l'accélération de la procédure et la fixation de la limite de temps prévue dans l'article 12, et certaines nouvelles propositions de conciliation présentées par la délégation japonaise.

Après un examen approfondi de ces suggestions, le comité, tout en appréciant l'esprit qui les inspirait, est arrivé, à son regret, à la conclusion qu'elles différaient si fondamentalement de ses propres propositions du 16 décembre, même telles qu'elles avaient été modifiées pour aller au devant des désirs du gouvernement japonais, qu'elles n'apportaient pas une base suffisante pour la procédure de conciliation.

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, particulièrement en ce qui concerne les recommandations de la commission d'études, le comité a invité le secrétaire général à informer la délégation japonaise qu'à son avis la seule base qui parut au comité offrir une chance raisonnable d'arriver à une conclusion favorable était l'acceptation par le gouvernement japonais des propositions du

16 décembre avec les deux changements déjà indiqués concernant l'omission de l'invitation aux Etats non membres de participer au comité de conciliation et l'acceptation du droit, pour les parties, de présenter des réserves sur l'exposé des motifs développé par son président au nom du Comité des Dix-Neuf.

Le comité a également chargé son secrétaire général d'expliquer à la délégation japonaise que la procédure de conciliation, conformément à l'article 15, paragraphe 3, demeurerait ouverte jusqu'à ce que l'assemblée elle-même ait déposé un rapport, conformément à l'alinéa 4 du même article, mais que, par suite de la longue durée des négociations et des grands efforts déjà accomplis par le comité en vue d'un arrangement, il se sentait obligé de procéder entre temps à la rédaction de ce rapport qui, pense-t-il, pourrait être prêt dans un délai assez court à la suite duquel l'assemblée pourrait être enfin convoquée.

Le comité a procédé à un échange de vues sur le rapport et les recommandations.

A la séance du 6, un projet de recommandations fut établi :

- 1^o Respect des traités et des pactes ;
- 2^o Maintien de la souveraineté de la Chine sur la Mandchourie et impossibilité du retour au *statu quo ante* ;
- 3^o Non-reconnaissance du Mandchoukouo par les membres de la S.D.N. ;

4^o Demande aux Etats non membres de la S. D. N. (Etats-Unis et Union soviétique) de s'associer aux engagements qui découleront pour les membres de l'adoption des recommandations.

L'esprit dans lequel celles-ci étaient formulées montrait, après l'attitude conciliante des derniers jours, des dispositions hostiles au Japon.

Quelques observateurs attribuèrent ce revirement à une nouvelle variation de la politique britannique.

Deux jours plus tard, M. Matsuoka, premier délégué japonais, saisit le Comité des Dix-Neuf de nouvelles propositions. Le Japon renonçait à toutes ses précédentes propositions d'amendements ; il adhéra à la procédure prescrite par l'article 15 du pacte ; il acceptait que mention fût faite du traité des Neuf puissances ; il acceptait que les dix articles du rapport Lytton fussent compris dans les bases du règlement définitif ; enfin il ne faisait plus d'objections au projet de déclaration visant le Mandchoukouo, ne demandant que quelques modifications de forme. Sans contester l'affirmation du Comité que « la reconnaissance n'est pas une solution », il faisait remarquer, suivant une considération du rapport Lytton, que « la situation peut s'améliorer à partir de l'état actuel ». En d'autres termes, l'état de choses qui s'est établi en Mandchourie est susceptible de prendre une tournure rassurante pour tout ce qui préoccupe la S.D.N.

On eut l'impression que le Japon tentait dans la mesure du possible l'effort maximum pour rapprocher les points de vue opposés. Néanmoins ses avances parurent encore inacceptables.

Les intransigeants du Comité, dont le principal porte-parole est M. Benès, conseillaient de ne plus s'arrêter sur la voie du jugement à rendre.

Les modérés exhortaient à la prudence, à la circonspection, surtout en raison des difficultés d'application des sanctions. Des deux côtés, on décida de tenter une dernière démarche auprès de la délégation japonaise. Sir Eric Drummond lui demanda si elle souscrivait au paragraphe 7 du rapport Lytton suggérant une réforme du gouvernement mandchou dans le sens de l'autonomie et de telle manière que la souveraineté et l'intégrité administratives de la Chine fussent sauvegardées. De plus, comme si l'on eut voulu faire obstacle à la tendance du Japon à la conciliation, le Secrétaire général de la S.D.N. sollicita de M. Matsuoka l'assurance que les armées nippones cesseraient toutes opérations de police dans le Jéhol.

Ces démarches étaient considérées comme étant de pure forme, car on ne se faisait pas d'illusions sur l'accueil qu'elles recevraient. Aussi n'est-ce pas sans surprise qu'on constata que ces réponses, aussi fermes que les précédentes, ne trahissaient nulle impatience.

Sur la situation dans le Jéhol, M. Matsuoka répondit oralement que ce territoire était partie intégrante de la Mandchourie ; que telle avait été l'opinion des Chinois eux-mêmes ; que sa population avait participé au mouvement d'indépendance du Mandchoukouo ; que, si la paix y était troublée, c'était du fait de la concentration de forts contingents de troupes chinoises (180.000 hommes environ).

Quant à la réforme de l'état de choses gouvernemental et administratif en Mandchourie, M. Matsuoka fit une réponse écrite :

1° Le Japon estime avoir pleinement respecté la charte de la Société des Nations, le pacte de condamnation de la guerre et le traité de Washington ;

2° Le Japon est disposé à prendre comme base d'une solution les dix points du rapport Lytton ; mais il les considère, ces dix points, comme indivisibles, et il n'admet pas qu'on en extraie le septième pour en faire l'objet d'un traitement séparé ;

3° Le Japon est convaincu que la création de l'Etat mandchou émane de la libre volonté de la population de cet Etat, l'absence des abus commis au nom du pouvoir souverain exercé par la Chine, et que la création de cet Etat a été déterminée par la réaction des partis d'ordre. En outre, le Japon considère que la question de la Mandchourie est pour lui une question vitale et qu'elle ne saurait pas être traitée suivant des conditions purement juridiques.

Durant ce temps, le Comité de rédaction chargé par le Comité des Dix-Neuf d'établir un rapport sur la base du paragraphe 4 de l'article 15 du pacte de la S.D.N., poursuivait son travail.

Il s'efforçait de dégager des dix suggestions du rapport Lytton les principes sur lesquels devaient reposer les recommandations à formuler. Tâche difficile, car la portée pratique de ces conseils était limitée par cette observation du rapport même : « Les conditions énumérées ne peuvent être remplies que si la Chine possède un gouvernement central fort ». Enfin, le 13 février, l'œuvre entreprise était achevée. Après un préambule et un historique du conflit sino-jap-

ponais, venaient les recommandations divisées en trois catégories.

Il était d'abord rappelé au Japon et à la Chine qu'il est de toute nécessité de respecter le pacte de la S.D.N., le pacte Briand-Kellogg et le traité de Washington des neuf puissances. Puis la proposition était faite d'ouvrir une procédure de négociations dans le but de résoudre non seulement l'affaire de Mandchourie, mais toute la question des relations sino-japonaises. En second lieu, il était proposé d'instituer un comité dit « de négociations » dont les membres seraient nommés par l'assemblée extraordinaire de la Société des Nations ; il était, en outre, recommandé de faire entrer dans le Comité les Etats-Unis et les Soviets. Les représentants du Japon et de la Chine devront être admis sur un pied d'égalité avec les autres délégués. Dans tout le cours des négociations, le Comité veillera au maintien de la souveraineté de la Chine sur la Mandchourie. Enfin, troisième catégorie de recommandations, les Etats membres de la Société des Nations ne devront pas reconnaître le Mandchoukouo, ne rien tenter pour l'aider, ne favoriser d'aucune sorte une puissance désireuse de passer outre à cette recommandation. Il sera proposé d'inviter les nations étrangères à la Société d'adopter la même attitude.

*
**

Ce texte qui marque l'échec de la procédure de la conciliation, échec cependant non officiellement enregistré, a été examiné le 13 par le Comité des Dix-Neuf. On prévoyait une négociation sur les recommandations comme il y eut une négociation sur la conciliation.

Cependant la réponse du Comité des Dix-Neuf aux observations écrites de M. Matsuoka laissait peu espérer une poursuite des négociations. En voici la teneur :

Le Comité des dix-neuf me charge d'accuser réception de votre lettre du 14 février.

Il vous remercie de la déclaration que contient votre lettre et qui indique l'attitude de votre gouvernement en ce qui concerne le Mandchoukouo.

Il ressort de votre communication que la délégation japonaise, en acceptant comme base de règlement du différend les dix principes et conclusions du chapitre 9 du rapport de la Commission d'études, entendait que le texte complémentaire proposé par la délégation : « en les harmonisant avec les événements qui se sont déroulés », devait modifier la portée du principe n° 7 des conclusions du rapport Lytton. Ce principe a trait à l'autonomie de la Mandchourie et à la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité administrative de la Chine.

Le Comité croit comprendre que si un comité de conciliation avait été constitué, le représentant du Japon à ce comité n'aurait pas été disposé, en fait, à accepter comme l'une des bases de ses travaux que, comme le déclare le rapport de la Commission d'étude, le maintien et la reconnaissance du régime existant ne fourniraient pas une solution satisfaisante de la question de Mandchourie.

Dans ces conditions, le Comité se voit, à son profond regret, dans l'obligation de considérer que les propositions présentées par le Japon, le 8 février, ne fournissent pas

une base de conciliation acceptable. Le Comité a examiné attentivement les divers points soulevés dans votre lettre, mais, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas qu'en engageant une discussion à leur sujet on puisse aboutir à un résultat utile.

Le Comité est naturellement disposé, jusqu'à la date de la réunion finale de l'assemblée, à examiner avec le plus grand soin toute nouvelle proposition que votre gouvernement pourra désirer présenter, mais le Comité est certain que Votre Excellence comprendra que toute aggravation de la situation existante ne peut que rendre plus difficiles, sinon tout à fait vains, de nouveaux efforts de conciliation.

Le 16 février, dans un long communiqué à la presse, la délégation japonaise exposa les raisons de son attitude au cours des dernières négociations.

...Si le gouvernement japonais, dans le but d'aboutir à la solution du litige par voie de conciliation, a accepté de faire des concessions sur des points auxquels l'opinion publique japonaise attache un très grand prix, c'est qu'il estime qu'une question d'une telle envergure et d'une telle complexité ne peut être résolue que par une méthode de contacts directs et non par des décisions théoriques ou par des jugements qui ne seraient pas basés sur une connaissance approfondie de l'état réel des choses. Toute autre procédure ne saurait avoir de résultats satisfaisants et causerait par là même un sérieux dommage au prestige et à l'action de la Société des Nations.

Après avoir rappelé le libellé de ses divers amendements au projet de résolution présenté le 15 décembre par le Comité des Dix-Neuf, la délégation japonaise mettait en évidence les concessions qu'elle n'avait cessé de faire au cours des mois de janvier et de février, en dépit de l'intransigeance du Comité. Sur un point, toutefois, elle n'avait pas cédé : sur la question de l'indépendance du Mandchoukouo ; « seule garantie de la paix en Extrême-Orient ».

C'est avec la certitude que son attitude avait été clairement comprise sur ce point que le Japon avait accepté l'inclusion dans le texte proposé des dix principes du Rapport Lytton, « pourvu qu'ils fussent harmonisés avec les événements ».

La délégation japonaise n'a pas été peu étonnée qu'à ce stade des pourparlers le Comité eût senti la nécessité de lui demander de préciser plus explicitement l'attitude du Japon.

Le Gouvernement japonais regrette que le Comité des Dix-Neuf n'ait pas voulu tenir compte des concessions faites ni de l'esprit qui l'avait guidé au cours de ces pourparlers. Si ceux-ci se sont prolongés, c'est que le Gouvernement japonais, malgré son désir d'aboutir le plus rapidement possible à une solution, ne pouvait prendre de décisions, dans une question où est en jeu l'existence même de la nation japonaise, qu'après sérieuse et mûre réflexion. Dans toute la mesure où cela lui a été possible, il a hâté les pourparlers et il a toujours essayé d'arriver à un accord permettant d'assurer le prestige effectif de la Société des Nations et son œuvre en Extrême-Asie, tout en sauvegardant les intérêts vitaux du Japon.

Il ne peut cacher l'appréhension que lui cause la décision prise par le Comité, en raison des répercussions qu'elle ne manquera pas d'avoir sur la situation générale en Extrême-Orient, rendant plus difficiles et lointains

l'apaisement et le retour à la tranquillité de cette partie du monde.

La délégation japonaise ne fit plus de démarches depuis la constatation par le Comité des Dix-Neuf de l'échec de la procédure de conciliation. Elle avait d'ailleurs reçu de Tokio des instructions lui prescrivant de voter contre le rapport final préparé par le Comité.

*
**

Le 22 février, l'assemblée extraordinaire de la S.D.N. se réunit sous la présidence de M. Paul Hymans. Après avoir résumé objectivement les faits, ce dernier fit un exposé de la situation.

Depuis le 21 septembre 1931, le Conseil, puis l'assemblée se sont efforcés de régler le différend avec le concours des parties, conformément aux articles du pacte en vertu duquel ils étaient saisis.

Depuis exactement dix-sept mois, les efforts de conciliation se sont poursuivis. Au début du différend, le Conseil avait reçu l'assurance que le retrait, déjà commencé, des troupes japonaises dans la zone du chemin de fer Sud-Mandchourien serait poursuivi aussi rapidement que possible, dans la mesure où la sécurité de la vie des ressortissants japonais et la protection de leurs biens seraient effectivement assurées et que le Japon avait l'espoir de réaliser complètement cette intention dans le plus bref délai.

Aujourd'hui, les trois provinces de l'Est sont occupées. Des troupes japonaises ont franchi la Grande-Muraille et attaqué Chan-Hai-Kouan. On annonce que des opérations sont préparées pour occuper la province du Jehol.

Sans doute, la conciliation n'est-elle pas encore close : elle ne peut l'être formellement qu'au moment de l'adoption par l'assemblée du rapport prévu par l'article 15, alinéa 4 du pacte. J'hésite toutefois à adresser un nouvel appel en vue de la conciliation, car il faudrait non seulement que de nouvelles propositions, que l'assemblée pût accepter, lui fussent faites, mais encore qu'elle reçût l'assurance que la situation existante ne serait pas aggravée et que de nouvelles opérations militaires ne seraient pas entreprises.

Je ne proposerai cependant pas à l'assemblée d'examiner aujourd'hui le projet du rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 15, qui lui a été communiqué. J'estime que, dans cette heure grave, nous ne devons pas donner même l'apparence de la précipitation. Comme le projet de rapport n'a été distribué que vendredi dernier et qu'il convient que tous les gouvernements puissent disposer du temps nécessaire pour envoyer leurs instructions à leurs délégations à Genève, je propose que nous ne nous réunissions que vendredi prochain 24 février, pour commencer la discussion du projet de rapport.

Le même jour, la délégation japonaise publia des « observations » relatives au projet de rapport soumis à l'assemblée par le Comité des Dix-Neuf. Ce document, divisé en sept paragraphes, débute par ces mots :

Le litige sino-japonais est dû en premier lieu à l'absence en Chine d'un gouvernement central exerçant une autorité effective. Ce sont les activités anti-étrangères et notamment antijaponaises du parti et du gouvernement nationalistes, les actes de provocation suivis et répétés de la part des agitateurs officiels et semi-officiels chinois en Mandchourie (pays qui est pour la sécurité et l'existence du Japon d'un intérêt essentiel) qui ont amené l'état de choses d'où devaient sortir les incidents du 18 septembre 1931.

Si la Société des Nations avait été bien informée et avait pleinement connu les faits, elle n'aurait probablement pas agi avec précipitation dans la première période de cette affaire, se hâtant de condamner et de rallier contre le Japon l'opinion des pays d'Occident, ce qui eut les plus regrettables conséquences.

Il ne peut être question, pour le Japon, de revenir sur le traité que le Japon a conclu avec l'Etat indépendant du Mandchoukouo. Cette attitude du Japon est basée sur la conviction que c'est là le seul moyen de consolider la paix et d'établir la sécurité, non seulement dans le territoire du Mandchoukouo, mais dans tout l'Extrême-Orient. L'acceptation par le Japon du projet de rapport aurait pour résultat de créer de l'incertitude et probablement des désordres en extrême Asie.

Le Japon croit profondément au respect des traités y compris le pacte de la Société des Nations, le pacte de Paris et le traité des neuf puissances.

Ces traités, cependant, ne posent que des principes généraux et, dans leur application pratique, les réalités de la situation devant laquelle nous nous trouvons doivent être prises en toute considération. Telle aurait dû être l'attitude de la Société des Nations dans le présent litige sino-japonais. Le Japon a la conviction que, eu égard aux conditions exceptionnelles prévalant en Chine, une solution fondamentale et définitive du litige ne peut être obtenue que si les principes contenus dans ces traités sont appliqués de manière à s'harmoniser avec les réalités...

D'autre part, le projet de rapport tout en soulignant l'importance des principes du pacte, n'offre aucun plan effectif pour la solution du litige.

Dans son ensemble, le projet de rapport encourage les Chinois à rejeter les pourparlers de paix et à se dérober à un accord. C'est là une chose déplorable. Les conséquences risquent d'être menaçantes pour la paix des peuples d'Extrême-Orient. Il est à craindre que l'adoption du rapport conduise à un résultat contraire à celui que la Société s'efforce d'atteindre. Son premier effet sera de rendre plus sérieuse, et même de compromettre la situation, et peut-être d'entraîner des conséquences d'une nature grave.

La responsabilité du maintien de la paix et de l'ordre en Extrême-Orient incombe au Japon. Nulle autre nation ou groupe de nations ne voudrait prendre cette responsabilité...

Le Japon a l'intention d'encourager et de faciliter le développement, dans des conditions saines et stables, du Mandchoukouo... Son but est une paix durable avec la Chine. Le Japon est prêt à coopérer avec toute puissance ou groupe de puissances amies qui comprendra ses véritables intentions et qui se montrera prêt à collaborer avec lui à la grande tâche du rétablissement de la paix et de l'ordre en Extrême-Asie, région qui, actuellement, se trouve dans une situation sans précédent et des plus inquiétantes.

Pour conclure, la délégation japonaise désire attirer sérieusement l'attention des membres de la Société sur la gravité de l'acte qu'ils vont accomplir. Et elle demande aux représentants des Etats siégeant à l'assemblée s'ils sont certains de posséder cette connaissance approfondie de tous les faits, ainsi que de l'arrière-plan historique, qui leur donnerait qualité pour voter en toute conscience le rapport.

A la séance de l'assemblée extraordinaire du 24 février, le docteur Yen, premier délégué chinois, déclara que son pays avait accueilli avec soulagement et satisfaction le rapport soumis à l'assemblée : soulagement, parce que ce rapport est une condamnation de la violation du pacte, commise par un Etat membre de la Société des

nations ; satisfaction, parce que les souffrances du peuple chinois n'ont pas été endurées en vain.

Il déclara que la Chine accueillera favorablement la coopération des Etats amis dans son œuvre de reconstruction nationale.

La délégation chinoise prit acte de la déclaration du rapport portant qu'« après les événements du 18 septembre 1931, l'emploi du boycottage par la Chine rentre dans la catégorie des mesures de représailles ».

La délégation chinoise prit acte de ce que, aux termes du rapport, le Japon a violé l'article 12 du pacte, en refusant de soumettre l'affaire à l'arbitrage et en recourant à des mesures de guerre pour imposer le règlement de prétendus griefs. Elle prit acte également de la condamnation de l'action militaire entreprise par le Japon dans la nuit du 18 au 19 septembre 1931. Elle nota que les conclusions du rapport relatives à la création par le Japon du soi-disant Etat Mandchoukouo sont entièrement conformes aux vues du gouvernement chinois.

A propos des recommandations qui suivent le rapport, la délégation chinoise prit acte de la réaffirmation solennelle de la souveraineté chinoise sur la Mandchourie et les trois provinces de l'est. La délégation chinoise est heureuse de voir qu'une de ces recommandations établit que « le premier objet des négociations recommandées entre la Chine et le Japon devra être d'organiser l'évacuation militaire et d'en déterminer les modalités, étapes et délai ».

Le docteur Yen termina par cette déclaration solennelle :

Le Gouvernement chinois va voter pour le rapport. Je désire également annoncer que, conformément aux instructions que j'ai reçues, la délégation chinoise, après l'adoption du rapport par l'assemblée, informera le secrétaire général de la Société des Nations que le gouvernement chinois accepte sans réserve les recommandations que le rapport contient. Mais je dois ajouter la déclaration suivante :

Pour le Japon, comme pour la Chine, la seule réserve est celle mentionnée dans le rapport. Si cependant le Japon n'acceptait pas, mais rejetait le rapport et ses recommandations, les droits de la Chine en tant que partie se conformant aux recommandations du rapport, droits qui découlent du paragraphe 6 de l'article 15, n'en seraient nullement affectés.

M. Matsuoka, envoyé extraordinaire du Japon, succéda au délégué chinois. Il exposa de nouveau que la Chine ne saurait être comparée à aucun autre Etat civilisé. On y rencontre la guerre, la tyrannie, le banditisme, la famine, l'inondation. La cause fondamentale du désordre en Extrême-Orient est la situation de la Chine. Le Japon, son plus proche voisin, en a souffert grandement. La Chine est un vaste pays, mais n'est pas une nation, dit M. Matsuoka, qui demanda pour quelles raisons la Chine se tait présentement sur les traités inégaux.

Il se peut qu'au début, la Société des Nations, en s'occupant du différend sino-japonais, se soit efforcée sincère-

ment et consciencieusement de le régler d'une façon satisfaisante; mais, en fait, l'action de la Société a eu toujours pour résultat de donner à la Chine de fausses espérances et des encouragements pour son attitude provocante à l'égard du Japon.

Le Comité des Dix-Neuf a porté un jugement contre une nation qui est le rempart de tout ce qu'il peut y avoir de légal, d'ordonné, de pacifique en Extrême-Orient, et en faveur d'une autre nation dont les conditions arriérées ont été une cause de guerres depuis près d'un siècle.

« Ce ne sont point des commissions techniques envoyées en Chine qui pourront juger le caractère anarchique de ce pays. Ce qu'il faut, c'est un énergique contrôle international, sous une forme ou sous une autre. »

Le représentant du Japon demanda au Gouvernement chinois de déclarer, avant le vote du rapport, s'il était prêt à accepter l'établissement en Chine d'une telle autorité internationale. Il déclara que l'adoption du rapport donnerait aux Chinois l'impression qu'ils sont dispensés de toute responsabilité et qu'ils peuvent continuer à défier le Japon impunément. En adoptant le rapport, l'assemblée n'aidera ni les Chinois ni les Japonais; elle ne servira pas non plus la cause de la paix.

Ce rapport du Comité des Dix-Neuf, non seulement accepte le rapport de la Commission d'étude, mais va même plus loin: il prononce un jugement sur la base de prémisses qui sont inexactes et bien éloignées des réalités.

La souveraineté chinoise en Mandchourie était purement nominale, quand elle existait; pourtant le projet de rapport qui nous est soumis se propose d'établir la souveraineté chinoise sur la Mandchourie d'une manière plus ou moins effective; c'est-à-dire qu'il se propose d'introduire en Mandchourie une autorité et une influence que la Chine n'a jamais eues auparavant. Réfléchissons: est-ce raisonnable? En outre, ce serait ouvrir la voie aux agitateurs chinois, donner naissance à de nouvelles complications, pour aboutir seulement à une autre catastrophe, peut-être pire.

En outre le projet de rapport s'efforce d'établir une certaine autorité internationale sur la Mandchourie, où il n'y a pas eu et où il n'y a pas d'autorité de cette nature. Quelle justification peut-on donner d'une pareille tentative? Je n'en vois pas. Est-ce que le peuple américain accepterait une autorité de ce genre sur la zone du canal de Panama? Est-ce que le peuple britannique l'accepterait sur l'Égypte? En tout cas, comment procéderiez-vous? Quel est celui de vos gouvernements qui se chargerait d'une pareille tâche, qui assumerait une aussi lourde responsabilité avec la certitude d'avoir des sacrifices à consentir? A cet égard, permettez-moi de dire clairement, une fois pour toutes, que le peuple japonais, pour des motifs si évidents que je n'ai pas à les expliquer, s'opposerait à une tentative de cette sorte en Mandchourie...

Un verdict est prononcé dans le projet de rapport: le boycottage chinois, imposé à l'égard des marchandises japonaises depuis que le présent litige est né, tomberait dans la catégorie des mesures de représailles. Si, à l'adoption par les Puissances de toutes mesures énergiques qui pourraient être rendues nécessaires par les exigences de la situation et par la nécessité d'assurer la protection de leurs droits et intérêts, peut être légalement opposé un boycottage de représailles, on établit là un principe fort dangereux. On aurait semé des germes de désordres sans nombre, pour toutes les Puissances ayant des intérêts en Chine...

Messieurs, nous avons le désir d'aider la Chine autant qu'il est en notre pouvoir. C'est là pour nous un devoir. Si paradoxale que cette déclaration puisse vous sembler en ce moment, elle est vraie; et notre présent effort pour aider le Mandchoukouo à s'organiser, effort au sujet du-

quel nous sommes malheureusement en désaccord, conduira un jour, j'en suis convaincu, à cette réalisation du désir et du devoir du Japon d'aider la Chine, et par conséquent de réussir à établir solidement la paix dans toute l'Asie orientale. Je prie cette Assemblée de se rendre compte des faits et d'avoir la vision de l'avenir. Je vous prie instamment de vous rendre à nos raisons et de nous faire confiance. Ce serait une erreur de ne pas répondre à notre appel. Je vous demande de ne pas adopter le rapport.

Après diverses interventions, l'assemblée adopta le rapport. Trente-deux nations votèrent pour. Le Siam s'abstint. Dix nations ne répondirent pas à l'appel.

Le président, M. Hymans, rappela qu'en vertu du pacte, les parties sont dans l'obligation de ne pas recourir à la guerre avant l'expiration d'un délai de trois mois après le vote du rapport.

Les recommandations constituent, dit-il, une offre de collaboration faite de bonne foi et avec une égale bonne volonté aux deux parties. L'une de ces parties est tentée de se retirer dans l'isolement. M. Hymans espère qu'un jour l'offre d'aujourd'hui sera acceptée par les deux parties. Il espère également qu'aucune des deux parties n'aura recours à la force. L'emploi de la force n'aurait d'autre effet que de prolonger et d'aggraver le différend. Un jour doit venir où un règlement international devra intervenir. Cette solution est nécessaire à l'humanité.

Ensuite, M. Matsuoka fit cette déclaration :

C'est pour la délégation japonaise et pour le gouvernement japonais une source de regrets et de désappointement profonds que le projet de rapport ait été adopté par l'assemblée. Le Japon a été membre de la Société depuis l'origine. Nos délégués à la conférence de Paris en 1919 ont pris part à la rédaction du pacte. Nous avons été fiers d'avoir collaboré avec les nations dirigeantes du monde à l'une des plus grandes entreprises pour lesquelles l'humanité puisse s'unir. Ce fut toujours notre sincère désir; ce fut toujours pour nous un plaisir de collaborer avec les autres membres de la Société pour une fin qui fut continuellement chère à l'humanité.

Je déplore profondément la situation devant laquelle nous nous trouvons, car je suis persuadé que c'est la même idée, le même désir de voir s'établir une paix durable qui nous inspirent tous dans la délibération comme dans l'action. Le monde entier sait que la politique du Japon est essentiellement inspirée par le sincère désir de garantir la paix en Extrême-Orient et de contribuer à son maintien dans le monde entier. Le Japon, cependant, s'est trouvé dans l'impossibilité d'accepter le rapport présenté à l'assemblée, et en particulier il s'est efforcé de démontrer que les recommandations qu'il comporte ne peuvent pas être considérées comme susceptibles d'assurer la paix dans cette partie du monde. Le gouvernement japonais se trouve maintenant obligé d'arriver à cette conclusion que le Japon et les autres membres de la Société entretiennent des vues divergentes sur les moyens d'établir la paix en Extrême-Orient; il est également obligé de constater qu'il se trouve à l'extrême limite de ses efforts pour coopérer avec la Société des Nations en ce qui concerne les problèmes sino-japonais.

Le gouvernement japonais n'en fera pas moins tous ses efforts pour l'établissement de la paix en Extrême-Orient, ainsi que pour le maintien et le resserrement des relations bonnes et cordiales avec les autres puissances. J'ai à peine besoin d'ajouter que le gouvernement japonais conserve le désir de contribuer au bien-être de l'humanité et

poursuivra en toute sincérité sa politique de coopération à l'œuvre de paix universelle.

Loi d'avoir réglé le conflit sino-japonais, le vote du 24 février l'a fait entrer dans une phase nouvelle. L'Assemblée s'en est si bien rendu compte que, dans la seconde séance qu'elle tint, aussitôt après le départ de la délégation japonaise, elle adopta la résolution suivante :

L'Assemblée,

Considérant qu'en vertu du paragraphe III de l'article III du pacte, l'assemblée connaît de toute question qui affecte la paix du monde et qu'elle ne saurait en conséquence cesser de se préoccuper à ce point de vue des développements du différend sino-japonais ;

Considérant qu'il ressort de la partie IV, section III, du rapport adopté par l'assemblée, en vertu du paragraphe IV de l'article 15, que les membres de la Société « entendent s'abstenir à l'égard de la situation en Mandchourie de toute attitude isolée et continuer à concerter leur action entre eux ainsi qu'avec celle des Etats intéressés non membres de la Société » ; et « qu'en vue de faciliter autant qu'il est possible l'établissement en Extrême-Orient d'une situation conforme aux conclusions dudit rapport, le secrétaire général a été chargé de communiquer copie de ce rapport aux Etats non membres de la Société, signataires du pacte de Paris ou du traité des neuf puissances ou ayant adhéré à un de ces pactes, en leur exprimant l'espoir de l'assemblée qu'ils voudront bien s'associer aux vues exposées dans ledit rapport et, le cas échéant, concerter avec les membres de la Société leur attitude et leur action » ;

Décide d'instituer un Comité consultatif chargé de suivre la situation, de faciliter à l'assemblée l'exercice de sa mission, en vertu du paragraphe III de l'article III et d'aider aux mêmes fins les membres de la Société à concerter entre eux, ainsi qu'avec les Etats non membres, leur attitude et leur action.

Le Comité sera composé des représentants des membres du Comité des Dix-Neuf et des représentants du Canada et des Pays-Bas.

Le Comité invitera les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique à collaborer à ses travaux.

Il fera à l'assemblée des rapports et des propositions toutes les fois qu'il le jugera opportun. Il communiquera aussi ses rapports aux gouvernements des Etats non membres de la Société collaborant à ses travaux.

L'assemblée reste en session, son président pouvant la réunir lorsqu'après avoir consulté le Comité il jugera une réunion nécessaire.

Le lendemain, le nouveau Comité consultatif décidait d'inviter les Etats-Unis et l'Union soviétique à collaborer à l'œuvre future de l'Assemblée.

Ainsi la Société des Nations, de nouveau, se proposerait d'intervenir, et cette fois, qu'elle le veuille ou non, contre le Japon, dans un conflit que, depuis le premier jour, elle n'a fait que compliquer et qu'irriter.

A. M.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La situation politique intérieure. — Elle vient d'être exposée par M. Pasquier dans le discours prononcé le 17 décembre à l'ouverture de la session du Conseil de Gouvernement. On sait en effet qu'à la différence du Grand Conseil, qui étudie les questions économiques et financières, le Conseil de Gouvernement s'occupe des affaires administratives et politiques.

Le Gouverneur général constate que, depuis un an, la vie politique de l'Indochine n'a donné lieu, malgré les difficultés économiques, qu'à des constatations rassurantes.

Les peuples du Laos et du Cambodge « continuent à donner l'exemple d'une soumission heureuse à l'autorité bienveillante qui les conduit... Ils n'aspirent pas à s'évader d'un cadre où ils se trouvent à l'aise ».

La population annamite a senti que la crise économique serait beaucoup plus grave et plus tragique si le pays ne bénéficiait pas de la protection d'un des plus puissants Etats de l'Europe et son bon sens lui a montré qu'il serait vain de chercher des remèdes aux maux actuels ailleurs que dans la collaboration franche et confiante avec les autorités françaises.

C'est pourquoi les appels des révolutionnaires de toutes nuances, qu'ils soient nationalistes, admirateurs naïfs du Kouomintang chinois ou rêveurs communistes fanatisés par les enseignements sectaires de Moscou, ne trouvent plus depuis de longs mois aucun écho, aucune résonance dans la masse laborieuse de ce peuple. Les intellectuels eux-mêmes, jeunes et vieux publicistes, leaders des assemblées locales, étudiants jaloux de se faire une renommée, subissent malgré eux l'influence apaisante de l'opinion moyenne. Leur curiosité pour les concepts sociologiques les plus aventureux, leur idéologie plus ou moins sentimentale n'ont aucune vertu active ; s'ils continuent à se complaire en des dissertations acrimonieuses contre l'ordre de choses établi, ils savent que c'est « *vox in deserto* », et que ces faibles souffles ne sont pas capables d'allumer un incendie, tout simplement parce que la matière inflammable n'existe pas où il faudrait qu'elle fût. Le peuple dans son ensemble ne communique pas avec les prometteurs de révolution et de gloire sans profit. Il ne suit pas les entraînements des minorités opposantes : chaque fois que celles-ci ont essayé de tenter une aventure politique, il s'est porté en masse du côté où il sait que sont la force, la raison et la compétence, du côté de l'autorité française.

Après avoir rappelé et analysé les troubles graves dont l'Indochine a été le théâtre en 1930, le gouverneur général déclare que la répression judiciaire peut être considérée aujourd'hui comme terminée.

Le communisme paraît avoir disparu en tant que force agissante contre l'ordre public ; il subsistera à l'état latent dans la conviction de quelques intellectuels que la littérature du marx-léninisme, répandue en abondance dans le pays, a pu séduire. Réduit à n'être plus dans ces conditions qu'un aliment pour des curiosités individuelles, au

même titre que bien d'autres croyances ou religions, nous pouvons admettre qu'il ne constituera jamais plus un facteur important dans la vie politique locale. Les théoriciens, ici comme en France, cesseront d'agir clandestinement; ils s'exposeront au jugement de l'opinion générale. Or à l'heure présente, il n'est pas douteux que celle-ci fait preuve d'une méfiance complète pour des doctrines qui choquent profondément les mœurs et le bon sens populaire.

Avec la tranquillité rétablie est venue l'heure de la clémence.

Des mesures de grâce ont été prises, tant par l'autorité française que par le souverain. En Annam, seulement, sur 4.689 condamnés, 3.702 ont bénéficié de mesures de clémence, dont 2.810 ont obtenu la liberté conditionnelle.

De l'ensemble de ces faits, le gouverneur général tire la conclusion suivante :

La situation politique de l'Indochine sera excellente tant que le principe de l'autorité humaine et juste n'y sera pas amoindri. C'est en définitive à fortifier le sentiment du respect dû aux lois et à ceux qui sont chargés de les faire appliquer que se ramène l'objectif de l'action permanente que le Gouvernement colonial exerce sur les divers organes et rouages de l'administration indochinoise.

C'est dans l'Indochine pacifiée en toutes ses parties que l'effort pour remonter le courant de la crise économique va se poursuivre en 1933, effort uniquement tendu vers les réparations des ruines qu'elle a causées.

Le gouverneur général, après avoir rappelé la joie qui a salué le retour de S. M. Bao-Dai en Annam, et constaté sa fidèle amitié envers la France ainsi que le désir de collaboration manifesté par les souverains du Cambodge et de Louang-Prabang, a terminé, par ces mots, son examen de la situation politique intérieure :

Le gouvernement de l'Indochine ne rencontre donc dans les milieux indigènes aucune opposition politique au sens qu'il faut attacher à ces deux mots. Il peut se flatter de diriger ce pays avec l'assentiment et la confiance de toutes les classes éclairées des peuples autochtones, et celles-ci savent qu'il est toujours prêt à corriger les erreurs et les injustices qui sont malheureusement inévitables dans les institutions humaines.

L'activité extérieure. — La situation de l'Indochine, observe M. Pasquier dans la deuxième partie de son discours, « sur un des axes du continent asiatique, au carrefour de tant de races, sur la ligne de partage de deux civilisations, et face au Pacifique, l'associe naturellement à l'activité internationale de l'Extrême-Orient ».

Le problème des relations commerciales avec le Japon a reçu une heureuse solution par l'accord du 13 mai 1932.

Avec le Japon se posait depuis de longues années un problème dont l'importance s'accroissait singulièrement ces derniers temps: celui des relations commerciales. Après vingt ans de négociations délicates, souvent interrompues et toujours reprises, fut enfin signé à Tokyo un arrangement tendant à régler le statut des échanges entre l'Indochine et le Japon. Ainsi était stabilisé, grâce à des concessions mutuelles provoquées par un sincère désir d'en-

tente, et après des échanges de vues particulièrement actifs entre les départements intéressés, notre ambassade au Japon et le gouvernement général de l'Indochine, le régime d'une activité qui présente pour notre colonie, pour son riz et pour son charbon, le plus gros intérêt.

L'importation japonaise bénéficie de son côté de toutes les facilités compatibles avec les besoins du développement de la production locale et le jeu des échanges commerciaux de la métropole.

En même temps qu'elle a souci d'entretenir au delà de ses frontières les relations que commandent ses aspirations et ses besoins, l'Indochine est le théâtre d'un second courant d'échanges internationaux, dirigé en sens inverse. Le gouvernement général n'a cessé d'avoir les rapports les plus étroits avec les nombreux consuls étrangers qui représentent sur son territoire les principales puissances du monde. Il s'empresse à son tour de leur fournir la documentation qu'ils peuvent lui demander et de conclure dans le plus large esprit de conciliation toutes les affaires intéressant leurs ressortissants.

Il y a lieu de signaler particulièrement qu'en vertu de l'arrangement commercial signé avec le Japon le 13 mai 1932, le consulat général du Japon à Hanoi et le gouvernement général de l'Indochine ont été habilités à régler par entente directe certaines questions relatives aux importations japonaises dans la colonie.

La haute commission permanente franco-siamoise du Mékong résout peu à peu à l'amiable, sans désaccord d'aucune sorte, tous les problèmes que pose la frontière commune. L'esprit de coopération qui anime le gouvernement de la colonie dans ses rapports avec les gouvernements voisins, a permis d'obtenir le règlement, dans des conditions convenables, des incidents qui se sont produits en février 1930, et au cours desquels le consulat français de Long-Tchéou, dans le Kouang-Si, avait été pillé.

Il faut espérer que l'œuvre de rapprochement économique entre l'Indochine et la Chine sera parachevée par la disparition des derniers obstacles qui s'opposent encore à la ratification et à la mise en vigueur de la convention, signée à Nankin en 1930, dont bénéficieront les échanges commerciaux entre les deux pays.

M. Pasquier termine en montrant que la nécessité de trouver un remède aux maux de la crise actuelle conduit, en Extrême-Orient comme en Europe, les peuples à chercher entre eux des terrains d'entente.

Il convenait, dès lors, de tenter avec confiance et bonne foi les rapprochements qui libèrent des forces improductives pour appliquer toutes nos ressources à la recherche des solutions vitales. Le but est désormais défini. L'œuvre est commencée et déjà elle est féconde.

Les suppressions de grands services. — Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 29 décembre 1932, l'inspection générale des mines et de l'industrie est supprimée pour compter du 1^{er} janvier 1933.

Les services qui en dépendent, à l'exception du service de la statistique générale, sont rattachés pour compter de cette même date à l'inspection générale des Travaux publics.

L'inspecteur général des Travaux publics exer-

cera toutes les attributions conférées à l'inspecteur général des mines et de l'industrie.

Le service de la statistique générale est supprimé. Les attributions de ce service sont transférées à un bureau de la statistique générale qui est créé à la direction des affaires économiques et administratives du gouvernement général.

Par un autre arrêté du même jour, l'inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, l'inspection des services de l'agriculture, l'inspection des services vétérinaires et zootechniques, l'inspection des forêts de l'Indochine sont supprimées pour compter du 1^{er} janvier 1933.

Les attributions conférées à l'inspection générale de l'agriculture, de l'élevage et des forêts sont transférées pour compter de la même date à un bureau de l'agriculture qui est créé à la direction des affaires économiques et administratives du gouvernement.

L'office du riz, l'institut des recherches agronomiques et le crédit populaire agricole sont placés sous le contrôle direct du secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, qui est substitué, au sein des organismes, à l'inspecteur général de l'agriculture, de l'élevage et des forêts.

Ainsi sont supprimées les deux inspections générales des mines et de l'agriculture, dont le Grand Conseil, au cours de sa dernière session, avait demandé la réduction à des proportions plus modestes. Le rattachement d'un service des mines réduit aux Travaux publics et des Services agricoles au Bureau économique du Gouvernement général va sensiblement alléger les charges budgétaires. La presse accueille avec faveur ces réformes ; certains journaux estiment même que M. Pasquier n'est pas allé assez loin. Le *Courrier d'Haiphong* écrit :

Il reste maintenant à réorganiser sur un pied moins coûteux, tout en lui rendant son véritable rôle, une autre grande direction, plus onéreuse à elle seule que les deux qui viennent d'être supprimées ; celle de l'instruction publique, dont les tendances au monopole ne se sont pas atténuées devant les difficultés budgétaires. Le Grand Conseil s'est encore prononcé formellement sur ce point.

La pénétration en pays moi. — Nous avons mentionné sous ce titre, dans la chronique de janvier (p. 29), l'œuvre à la fois politique et militaire accomplie dans les régions peu connues des confins de l'Annam, de la Cochinchine et du Cambodge. Un communiqué de l'Etat-major des troupes de l'Indochine donne sur « les opérations de pénétration pacifique des zones insoumises du plateau central sud-indochinois » d'intéressants détails que nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs.

En décembre 1931, M. le gouverneur général Pasquier arrêtait, sur proposition de l'autorité militaire, un programme de pénétration pacifique du plateau central sud-indochinois, dont les populations arriérées n'avaient pas encore pris contact avec notre administration. Le plateau central sud-indochinois, situé à la partie méridionale de la chaîne annamitique, correspond à la région circonscrite à l'Est et

au Sud par les centres administratifs de Ban-Me-Thuot, Djiring, Vodat et Budop.

Mission était confiée à l'armée de procéder à cette pénétration avec deux compagnies : l'une établie à Buon Djeng Drom (frontière d'Annam), faisant face à l'ouest, l'autre partant de Shrektum (Cambodge) et se dirigeant vers la première en couvrant les travaux de route de Shrektum vers Ban-Me-Thuot.

La 1^{re} Compagnie du bataillon de tirailleurs montagnards du Sud-Annam, stationnée à Ban-Me-Thuot, désignée en fin décembre 1931 pour aller tenir garnison à Buon Djeng Drom, c'est-à-dire en pleine région non encore pénétrée, réussissait, grâce aux habiles dispositions prises, à gagner sans incident son nouvel emplacement, mais après une marche des plus pénibles dans une région forestière difficile et presque impénétrable.

Des travaux de défense activement menés là mettaient rapidement à l'abri de toute surprise. Disposant d'une base solide, elle pouvait, dès lors, rayonner largement et monter jusqu'à 60 kilomètres au Sud et Sud-Est de Buon Djeng Drom des forces importantes, bien équipées et bien armées.

Malgré les difficultés de toutes sortes : absence de cartes, densité de la forêt, tentative de résistance de la part des habitants, ces reconnaissances furent exécutées dans les meilleures conditions et produisirent les plus salutaires effets sur les populations autochtones. Si bien qu'en moins d'un an nous obtenions, grâce à l'activité déployée, la soumission de 60 villages pour la plupart encore inconnus.

La 2^e Compagnie du bataillon de tirailleurs cambodgiens, stationnée à Phnom-Penh, gagnait sa base de départ à Shrektum le 11 février dernier et s'y installait solidement.

Il s'agissait pour la Compagnie cambodgienne, suivant les instructions reçues, de faire poursuivre, avec l'aide de la main-d'œuvre pénale, des travaux de construction de piste en direction générale de Buon Pou Sra (20 kilomètres Sud-Ouest de Buon Djeng Drom), et d'en assurer la sécurité.

La traversée de la région de forêts denses et extrêmement malsaines qui s'étend jusqu'à 40 kilomètres au Nord de Shrektum, demanda six mois d'efforts continus et de lutte contre les effets exercés par le paludisme sur les troupes. Le Plateau des Herbes, région plus salubre située au centre de la région insoumise, n'était atteint qu'au début de septembre.

Une reconnaissance faite en octobre par le commandant de cette Compagnie permettait de recueillir des renseignements précieux sur cette région et de déterminer l'emplacement d'un poste définitif, à 80 kilomètres au delà de la base initiale de Shrektum.

Aux dernières nouvelles, la jonction entre les éléments de l'Annam basés sur Buon Djeng Drom, et ceux du Cambodge, vient d'être réalisée.

Les résultats obtenus en moins d'un an dans l'œuvre de pacification du plateau central sud-indochinois sont remarquables. Le fait que notre pénétration a pu s'accomplir dans le calme le plus absolu, la sécurité la plus parfaite, sans avoir eu besoin à aucun moment de faire usage de la force, a montré nettement l'excellence de la méthode employée et a permis d'escompter la possibilité d'étendre très rapidement notre domination sur toute la contrée.

ANNAM

Le voyage du roi dans les provinces du sud.— Le roi Bao-Dai et le résident supérieur ont quitté Hué dans la seconde semaine de janvier pour inspecter les provinces du centre et du sud du royaume.

Toutes les étapes de ce voyage ont été marquées par de nombreuses manifestations témoignant de l'attachement respectueux des populations qui, en toutes circonstances, ont voulu montrer à leur souverain leur loyalisme et l'enthousiasme que provoque sa visite.

Les représentants de l'importante colonie chinoise de Faïfo ont exprimé de façon toute particulière, par l'accueil fait à l'empereur et au chef du protectorat dans la province de Quang-Ngai, leurs sentiments de fidélité envers le roi d'Annam et la France. Le fait est d'autant plus significatif que cette région avait été, en 1930, le théâtre de troubles dus à la propagande communiste.

Répondant aux souhaits de bienvenue des autorités mandarinales, S. M. Bao Dai, en les remerciant et disant son émotion de l'accueil qu'il a reçu, a tenu à affirmer sa volonté, par une collaboration des administrations française et annamite, de maintenir l'ordre, sans lequel la population ne saurait vivre dans le bien-être et dans la paix.

Outre de longues visites consacrées aux établissements publics, hôpitaux, écoles, postes administratifs et militaires, l'attention du souverain a été spécialement retenue par la mise en valeur agricole du pays. S. M. Bao Dai s'est spécialement intéressé aux chantiers de chemins de fer transindochinois dont la construction se poursuit avec activité, et qui, en aidant actuellement la population à traverser la crise, apportera à cette région de l'empire un nouvel élément de développement économique.

TONKIN

Exposition rétrospective du vieux Hanoi. —

Les Amis du vieux Hanoi ont organisé au musée Louis Finot une exposition rétrospective, qui a été solennellement inaugurée par le gouverneur général le 30 novembre dernier.

Les journaux tonkinois, qui rendent compte de cette inauguration, mentionnent parmi les objets et documents exposés : des tuiles et éléments décoratifs provenant de l'ancienne Daila-thanh, des panneaux en bois sculpté d'art indigène, des sabres et glaives, une tête de dragon provenant de l'ancienne citadelle, des canons aux armes de Napoléon III, des bustes de Francis Garnier et de Paul Bert, de nombreuses cartes anciennes de Hanoi, un plan de la ville au début de l'occupation française.

L'exposition, qui a vivement intéressé le public, a reçu le 15 décembre la visite des membres du Grand Conseil.

Quelques souvenirs sur Joffre. — M. A. Klobukowski a publié dans le *Temps* du 27 août 1932 d'intéressants souvenirs sur le maréchal Joffre depuis 1886 jusqu'à la veille de sa mort. Nous en extrayons les lignes qui ont trait à la collaboration de Joffre avec Paul Bert au Tonkin en 1886.

J'ai connu Joffre en 1886 à Hanoi. Il revenait de la pénible expédition de Formose et des Pescadores où il

avait accompagné l'amiral Courbet, et dirigeait au Tonkin, avec le grade de capitaine, les services autonomes du génie. Comme directeur du cabinet de Paul Bert, résident général en Annam et au Tonkin, j'entrai en rapport avec lui. Je le voyais fréquemment, son camarade de Polytechnique, le capitaine d'artillerie Paul Luce, — décédé, le 12 janvier 1931, gouverneur général honoraire des colonies, — mon intime ami, aide de camp du résident général, ayant fait à ses côtés, en 1883-1884, la campagne de Formose.

Joffre portait à ce moment toute sa barbe, une longue barbe blonde; il donnait l'impression d'un Alsacien et pas du tout d'un Méridional, dont il n'avait d'ailleurs pas l'accent. Son air calme et réfléchi, son parler lent et mesuré qu'appuyait un regard limpide et droit prévenaient en sa faveur. Il me fut tout de suite sympathique.

L'administration civile succédait en Annam et au Tonkin au régime militaire et se heurtait, dans cette période transitoire, à mille difficultés dont celles d'ordre matériel n'étaient pas les moindres. Le capitaine Joffre, témoin de notre embarras, nous dit :

« Vous avez beaucoup à faire et des éléments essentiels vous font défaut : architectes, conducteurs de travaux, main-d'œuvre exercée, outillage, etc... Or, mon service possède tous ces moyens d'action. Je les mets à la disposition du résident général. »

Paul Bert se montra touché de cette offre spontanée de concours qui différait de la réserve manifestée par le haut commandement à l'égard de l'autorité civile qui venait pour le remplacer.

Ce fut le début d'une collaboration amicale et confiante qui, par une fortune singulière, associait, pour un temps malheureusement trop court (Paul Bert mourut dans l'année), au membre de l'Institut, représentant du peuple, dont l'intervention parlementaire avait préservé le Tonkin de la honte d'une évacuation, l'officier marqué pour la plus haute destinée qui fût.

Ainsi, le nom de Joffre est inscrit dans notre histoire coloniale, en Extrême-Orient, à côté de ceux de l'amiral Courbet et de Paul Bert.

Levant

GÉNÉRALITÉS

La misère des Bédouins. — La famine qui sévit au désert a eu ce résultat de faire refluer sur Damas une foule de Bédouins qui parcourent les rues de la ville en demandant l'aumône.

C'est la première fois, de mémoire d'homme, écrit-on de Damas à l'*Orient* (cf. le numéro du 27 janvier), que des Arabes en sont réduits à pratiquer la mendicité. Quels que soient sa pauvreté, son dénuement, un Bédouin glane des herbes et se nourrit. Mais la sécheresse et le froid ont tout détruit au désert et les nomades durent se réfugier chez les sédentaires.

Emu de cette grande détresse, le chef des tribus Anézé a fait distribuer des secours aux réfugiés; il a organisé une « soupe » qui est indistinctement servie aux hommes de toutes les tribus. D'autre part, douze chefs de tribus bédouines, réunis à Amman, ont demandé au Haut-Commissaire britannique de prendre des mesures pour développer les ressources de la Trans-

Jordanie, en vue d'atténuer la crise qui y sévit et dont les Bédouins souffrent cruellement.

D'après d'autres indications, les réfugiés syriens qui ont gagné le Wadi Serhan y seraient, toujours par suite de la sécheresse, et du froid, et de la famine, affectés par une grande misère. Le propriétaire d'un journal palestinien, *Al Arab*, avait fait passer de l'argent à Amman pour leur venir en aide en achetant pour eux de la farine.

Relations téléphoniques avec l'Égypte. — Nous avons signalé l'année dernière (n° de septembre-octobre, p. 307-308) la réalisation, à la date du 16 septembre, de la liaison téléphonique Antioche-Lattaquié. Voici, dans le même ordre d'idées, commencé un travail beaucoup plus considérable : le 1^{er} juin prochain, Beyrouth et Le Caire pourront converser téléphoniquement à travers la Palestine. Les travaux sont activement poussés avec le concours de l'armée, et l'équipement de la nouvelle ligne est fait avec les méthodes les plus modernes ainsi qu'avec l'outillage le plus perfectionné.

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Compressions budgétaires. — De tous les côtés, se poursuivent les efforts tendant à la réalisation d'économies permettant de rétablir un complet équilibre budgétaire. Aux compressions et aux réductions que l'*Asie française* a déjà signalées dans ses précédentes livraisons, voici qu'il faut maintenant ajouter d'importantes compressions dans le budget des douanes de la République libanaise ; sans modifier les traitements des fonctionnaires, une économie de 120.000 livres libano-syriennes a pu être réalisée sur les dépenses, et aucune mission douanière ne se rendra en France dans le courant de l'année 1933.

D'autre part, le Haut-Commissariat a publié le communiqué suivant :

Pour faire face, dans un esprit de solidarité, aux difficultés actuelles, et assurer notamment l'équilibre budgétaire, étape nécessaire à l'amélioration de la situation générale, le Haut-Commissaire a étendu au Compte de gestion les mesures de compression de dépenses déjà réalisées dans les Etats.

En ce qui touche le personnel local rétribué sur ce compte, une réduction temporaire de traitement de cinq pour cent sera appliquée à partir du 1^{er} février.

Pour le personnel français, la réduction temporaire portera sur la majoration du Levant, qui sera, à partir de la même date, réduite de dix pour cent.

Le personnel rétribué sur le budget français du Haut-Commissariat subira les mêmes retenues.

Le Haut-Commissaire ne doute pas que tous ceux qui sont appelés à collaborer à l'œuvre du mandat acceptent de bon cœur un sacrifice rendu nécessaire par la crise que traverse le monde entier.

Accords commerciaux. — La disproportion des échanges commerciaux entre l'Égypte et les Etats sous Mandat Français, par suite de l'application des nouveaux droits égyptiens, a amené le

Haut-Commissaire à dénoncer, à la fin du mois de janvier, l'accord commercial en vigueur.

Cette convention prévoyait, en cas de dénonciation, un préavis de trois mois. Elle devait donc cesser d'être applicable le 1^{er} avril prochain ; mais, après entente avec le Gouvernement égyptien, elle demeure en vigueur jusqu'à nouvel ordre, tandis que va s'engager la négociation d'un nouvel accord destiné à fournir une base équitable aux relations commerciales avec l'Égypte.

Quant à l'accord conclu naguère entre les pays sous mandat français et la Transjordanie, qui expire en mars, il vient d'être renouvelé pour un an.

En ce qui concerne le projet d'accord avec la Turquie, il subit un temps d'arrêt, le Haut-Commissariat se refusant, d'après les journaux turcs, à laisser entrer certains articles turcs en Syrie.

Les revendications des Musulmans du Liban.

— On sait que le dernier recensement de la population sur le territoire de la République libanaise a mis en pleine lumière le fait de la parité numérique à peu près complète des deux religions chrétienne et musulmane. De là est résultée la rédaction, par l'Association de la Jeunesse musulmane, d'un mémoire formulant les revendications de cette Association.

Ce mémoire, qui a été remis au Président de la République, chef du gouvernement, commence par constater le fait dont nous venons de parler. Il ajoute que, jusqu'à présent, ce sont les membres de la Communauté musulmane qui ont supporté la plus grande partie des impôts. Or, malgré ce fait et malgré leur importance numérique, les Musulmans ont été systématiquement écartés des fonctions publiques.

Dans ces conditions, ajoute le mémoire, l'Association de la Jeunesse Musulmane sollicite de Votre Excellence, gardienne vigilante des droits des citoyens, arbitre des communautés :

1. La prise en considération du dernier recensement ;
2. La sauvegarde des droits des communautés musulmanes en tant que formant la moitié de la population ;
3. L'octroi à la communauté musulmane, aux prochaines élections législatives, d'un nombre de sièges proportionnel à son importance numérique ;
4. Enfin, la détermination exacte, dans les circonscriptions électorales, de cette importance numérique, en tenant compte des fractions des chiffres. Ces fractions..., laissées pour compte dans la fixation des sièges attribués à chaque communauté, devront être ajoutées aux chiffres des circonscriptions électorales voisines de façon à pouvoir former, par leur addition, le total dont l'importance est exigée par la loi pour l'octroi d'un siège.

A la veille de la réforme de la Constitution, l'Association de la Jeunesse Musulmane espère que Votre Excellence accordera toute son attention aux justes revendications de la Communauté Musulmane.

Après la remise de ce mémoire au Président Debbas, le mufti Cheikh Toufic Khaled a conseillé aux membres du Comité de l'Association de la Jeunesse musulmane la pondération et la sagesse dans leurs démarches afin de ne pas com-

promettre la cause de la Communauté musulmane et de ne pas troubler les relations amicales de celle-ci avec les autres communautés libanaises.

La religion du chef de l'Etat au Liban. — Il est bien évident que celles-ci ne sont nullement disposées à se laisser dominer par la communauté musulmane, ni déposséder en rien des situations acquises. Un fait relaté récemment par le *Rassed* en fournit la preuve manifeste.

D'après ce journal, les chefs des Communautés chrétiennes du Liban auraient entrepris des démarches auprès du Haut-Commissaire en ce qui concerne le projet de réforme de la Constitution. Ils auraient demandé qu'à l'instar de la Constitution syrienne, qui édicte « que la religion musulmane est la religion du Chef de l'Etat de Syrie », la Constitution Libanaise précisât que « la religion chrétienne, sans distinction de rites, est la religion du Chef de l'Etat du Liban ».

La question du « pallium ». — A la suite de la suggestion proposée par le Saint-Siège aux patriarches de toutes les Eglises catholiques d'Orient, et tendant à subordonner la proclamation des chefs de ces églises à la réception du *pallium* envoyé par Rome, ces mêmes patriarches se sont réunis en conférence à Bkerké en vue d'examiner la réponse à faire à la demande de Rome.

Dans leurs réponses, dont la teneur est identique, ils auraient insisté sur ce fait que les communautés en Orient représentent des nationalités. Pour eux, l'intérêt même de l'Eglise Catholique exige le maintien de l'indépendance élective des chefs de ces communautés en vue de renforcer leur autorité politique dans des pays où les minorités chrétiennes sont l'objet de perpétuelles menaces.

Les mémoires se terminent par une sincère profession de foi catholique et par l'expression du profond attachement des communautés orientales à l'Eglise Universelle.

Aucune communication n'est encore arrivée de Rome aux patriarches latins d'Orient, à la suite de la réception de ces mémoires.

Destruction du camp arménien de Beyrouth. — Le 30 janvier, un incendie causé par l'imprudence a entraîné la destruction totale du camp arménien de la Quarantaine, dont quelques centaines de baraques étaient encore habitées entre la voie ferrée et la mer Méditerranée, le dépôt des tramways et la grande gare. Quel aliment pour le feu que de frêles constructions en bois, juxtaposées les unes aux autres, et dont quelques ruelles séparaient seules les différents groupes ! Poussées par un vent violent, les flammes eurent tôt fait de transformer le camp en un immense brasier ; du moins, le vent tomba-t-il au moment où l'on pouvait craindre une catastrophe plus grande encore, par suite de la proximité du dépôt de la Compagnie des tramways et de grands réservoirs de mazout et d'essence. Une vieille

femme et deux enfants âgés l'un de 8, l'autre de 4 ans, deux frères, ont trouvé la mort dans cette catastrophe, qui a privé d'abri plusieurs milliers de sinistrés. Sans doute, depuis l'an dernier, nombre de réfugiés arméniens avaient été évacués à Achrafié et à Jisr-Beyrouth, dans des bâtiments de pierre construits à leur intention ; néanmoins, 3.300 réfugiés vivaient encore dans les baraquements et se sont trouvés tout d'un coup sans abri, et privés de tout leur pauvre avoir. Ils ont été immédiatement transférés au lazaret, en attendant que des mesures fussent prises pour les loger ailleurs.

Cet incendie, qui a détruit 780 baraques, a suscité un grand élan de charité parmi les habitants de Beyrouth, qui se sont efforcés de leur mieux de venir en aide aux sinistrés. Le Haut-Commissariat, le Gouvernement libanais, le Patriarche arménien ont donné l'exemple et un délégué de la S.D.N. s'est rendu d'Alep à Beyrouth pour collaborer à cette œuvre de charité, à laquelle le Pape s'est associé par l'envoi d'une somme de 20.000 francs.

Des agitateurs communistes arméniens ont essayé de tirer parti de ce désastre ; grâce à l'ignorance complète de la langue arménienne par les agents chargés d'assurer le service d'ordre, ils ont pu prononcer, sans être inquiétés, plusieurs discours de propagande, qui d'ailleurs, par suite des circonstances, ne peuvent guère avoir porté de grands fruits.

Manifestation de la Chambre syrienne pour une amnistie générale. — Un projet d'amnistie soumis par le gouvernement de Damas à la Chambre syrienne envisageait des mesures de clémence à l'égard des délinquants condamnés par les seuls tribunaux du pays et ne s'occupait nullement des Syriens punis par les tribunaux militaires français. Les députés syriens n'ont pas voulu qu'il en fût ainsi ; c'est pourquoi, à l'issue de la discussion motivée par le projet ministériel, ils ont décidé à l'unanimité de s'adresser à la Chambre française des députés pour la prier d'intervenir auprès du Gouvernement de la puissance mandataire en faveur de tous les condamnés politiques syriens.

En conséquence, le Président de la Chambre syrienne, Soubhi bey Bereket, a expédié le télégramme suivant au Président de la Chambre française :

Par un vote émis à l'unanimité, au cours de sa séance du 20 janvier 1933, la Chambre syrienne m'a chargé de vous informer qu'elle a décidé d'intervenir auprès du Gouvernement français pour obtenir l'amnistie des personnalités syriennes déportées par les autorités françaises ou condamnées à l'emprisonnement par les tribunaux militaires.

Je vous prie de faire part de ce vote à votre honorable assemblée afin qu'elle nous aide à obtenir satisfaction, dans le but de renforcer les liens d'amitié qui unissent nos deux pays et de fournir une preuve nouvelle de la bonne foi réciproque qui doit marquer l'ère nouvelle des rapports franco-syriens.

Je ne doute pas que vous consentirez à joindre vos voix

aux nôtres pour la défense de ce droit, étant donné surtout que le pays a déjà passé dix ans à réclamer avec insistance la liberté de ces condamnés.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Encombrement du port de Jaffa. — Le mouvement maritime ne cesse de gagner d'importance à Jaffa, malgré la construction du port de Caïffa, et l'encombrement y devient tel que le directeur des douanes a prié, à la fin de janvier, les commerçants de bois du pays de rechercher un autre point pour y débarquer le bois nécessaire à la confection des caissettes et des caisses pour l'exportation des agrumes. Lui-même proposait Caïffa, mais les commerçants ne se sont pas ralliés à cette suggestion. Les commerçants juifs ont proposé, de préférence, comme point de débarquement du bois dont ils avaient besoin, soit Tel-Aviv, soit au Nord de cette ville, l'embouchure du Yarkon. Si le Haut-Commissaire britannique accepte cette proposition, le port de Jaffa se trouvera un peu décongestionné.

L'exploitation de la mer Morte. — Le gouvernement de la Transjordanie a concédé pour une période de 99 ans, à une société juive, une grande superficie de terrains riverains des bords orientaux de la mer Morte. Cette société, *The Palestine Potash Limited*, y installerait ses usines et leurs dépendances ; elle abandonnerait au gouvernement transjordanien une certaine part de ses bénéfices, et emploierait un grand nombre d'ouvriers arabes du pays.

Autour de la construction du pipe-line. — Le *Times* a publié en janvier, en l'accompagnant de quelques curieuses gravures, d'intéressantes précisions sur les travaux d'établissement du pipe-line. Nous en extrayons les détails que voici :

La construction du pipe-line implique la pose de lourds tubes d'acier, sur une distance de 1.200 milles, dont une bonne partie de désert et de terrains montagneux.

Chaque tube, pesant près d'une tonne, est transporté par auto au point où il devra être posé. Comme le trajet doit être rectiligne, on ne peut tenir compte des pentes et les camions doivent escalader les collines. Il leur faut s'arrêter tous les 10 mètres et déposer un tube. Il leur arrive d'aller jusqu'à 100 milles anglais de leur base.

Les tronçons, étant à pied d'œuvre, sont enfouis dans une tranchée dont l'établissement donne lieu à de sérieuses difficultés dans les parties rocheuses du parcours, et nécessite l'emploi d'explosifs et de marteaux pneumatiques. Puis vient une équipe spéciale, équipée avec des grues mobiles, qui pose et joint les tronçons.

120.000 tonnes de tubes doivent être posées de la sorte. 6.000 hommes sont employés à la pose. Ils seront 20.000 au milieu de 1933. Le coût total de l'opération est évalué à 10 millions de livres.

L'« Iraq Petroleum Company » étant une entreprise internationale, les commandes de matériel ont été réparties entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le continent.

La langue anglaise en Irak. — Le Conseil des ministres a décidé, le mois dernier, à Bagdad, la suppression de la partie des en-tête rédigés en anglais sur les imprimés officiels, une fois épuisé le stock mixte actuellement existant. Faut-il voir dans cette décision une affirmation du désir d'indépendance effective des Irakis, ou un simple désir d'attester la disparition du régime du mandat ?

TURQUIE

Un incident diplomatique. — En Turquie comme ailleurs, les fêtes nationales sont la cause de solennités patriotiques et officielles, tout spécialement dans la capitale, siège de la Grande Assemblée et des membres du Gouvernement même. Il en est ainsi, en particulier, le 29 octobre, c'est-à-dire le jour anniversaire de la proclamation de la république. A cette occasion, les membres du corps diplomatique résidant d'ordinaire à Stamboul se joignent à ceux qui sont installés à Ankara, et tous assistent, en tenue officielle, à la revue militaire et au banquet suivi d'un bal auquel le Ghazi et les ministres convient les principaux représentants de la haute société républicaine de la nouvelle et de l'ancienne capitale du pays. Les choses se sont passées, le 29 octobre 1932, exactement comme les années précédentes ; mais un petit incident, d'apparence insignifiante, en a troublé l'habituelle monotonie.

C'était après le banquet, pendant le bal ; la chaleur était accablante. Seul au milieu de tous les autres invités du Ghazi, le ministre d'Egypte demeurait couvert, portant le fez, qui fait partie intégrante de son costume officiel, comme naguère, avant l'interdiction de son port en Turquie, il faisait partie du costume officiel des diplomates turcs, et agissant suivant les règles de l'étiquette, qui imposent en Egypte le port du fez en public... Moustapha Kémal, ayant rencontré le ministre d'Egypte, l'invita, pour se mettre plus à son aise, à enlever sa coiffure. Ce dernier déféra à cette invitation ; mais, quelques instants plus tard, il quittait le bal, formalisé par la désinvolture avec laquelle avait agi le président de la République turque vis-à-vis du représentant officiel de l'Egypte... Toutefois, après un entretien avec le ministre turc des Affaires étrangères, le ministre d'Egypte s'est tenu pour satisfait des explications qui lui ont été fournies et n'en a même pas référé à son gouvernement.

L'incident — si véritable incident il y avait — ne semblait donc pas devoir engendrer de suites quand le correspondant d'un journal anglais le relata. Aussitôt les journaux égyptiens de s'en saisir et de le commenter de telle manière que le cabinet du Caire dut demander des éclaircisse-

ments au ministre égyptien à Ankara ; peu après, le 5 décembre, il remettait au ministre turc des Affaires étrangères une note de protestation contre « l'insulte » faite à son représentant en Turquie ; en même temps, il réclamait des excuses et la promesse que pareil incident ne se renouvelerait plus à l'avenir... La réponse turque, conciliante et modérée, se refuse à voir dans cette minuscule affaire un incident, et ne parle ni d'excuses ni de garanties ; mais elle insiste sur les sentiments d'amitié persistante de la Turquie à l'égard de l'Égypte. Le ton est analogue dans les journaux de Stamboul ; tous espèrent que le malentendu sera vite dissipé avec une « nation sœur, de qui rien ne nous sépare ». Ainsi s'avère le contraste avec les journaux du Caire et d'Alexandrie, dont le ton monté n'a nullement ému le gouvernement d'Ankara. Pour celui-ci, le fait pour le président de la République turque d'avoir dit au ministre d'Égypte, à l'issue d'un banquet, qu'il pouvait enlever son tarbouche, ne saurait impliquer aucune question de dignité, ni, par conséquent, comporter excuses ni réserves pour l'avenir.

En fait, n'est-ce pas parce que les réformes de Moustapha Kémal les ont froissés dans leurs convictions religieuses et dans leur attachement aux antiques coutumes traditionnelles, que les Égyptiens ont attaché tant d'importance à ce minuscule incident, qui a pu être, dans la bouche du Ghazi, une pure marque d'attention à l'égard d'un de ses hôtes ? Mais on sait quel est l'orgueil du Ghazi ; on ne saurait attendre de sa part aucune excuse. Aussi le gouvernement turc a-t-il répondu estimer ne pouvoir ni faire des excuses ni donner des garanties pour l'avenir, chaque Etat étant libre d'appliquer son protocole basé sur les usages nationaux et sur les relations internationales.

Relations gréco-turques. — A l'occasion du début de l'année nouvelle, le Ghazi a fait parvenir au peuple grec un message conçu dans les termes les plus cordiaux. L'amitié gréco-turque constitue (déclare-t-il) un bel exemple de la réalisation d'une collaboration de peuples ; elle fournit la preuve des progrès idéaux et humanitaires accomplis sur les rivages de la Méditerranée orientale et dans la péninsule des Balkans.

Alcools et stupéfiants. — Le gouvernement a décidé la fermeture définitive des trois fabriques de spiritueux existant à Constantinople, et décrété que la fabrication des boissons alcooliques serait désormais un monopole d'Etat.

De son côté, la Grande Assemblée nationale a voté la procédure d'urgence pour l'examen de la loi ratifiant l'adhésion de la Turquie aux conventions de La Haye et de Genève relatives aux stupéfiants.

Agrandissement du port de Mersina. — Un crédit de cinq millions de livres turques a été récemment affecté par le gouvernement aux tra-

voux d'extension et d'amélioration du port cilicien de Mersina. La chose serait d'autant plus nécessaire que le gouvernement persan (dont on sait les désirs de posséder un port franc en territoire libano-syrien) aurait engagé des pourparlers avec le gouvernement de la Turquie pour l'obtention d'une zone franche de transit à Mersina. Peut-être la question sera-t-elle tranchée lors de l'entrevue qu'auront à Van (annonce-t-on officiellement), le 1^{er} juin 1933, le président de la République turque et le Chah de Perse. D'ici là, Mustapha Kemal aura pu, continuant sa tournée d'études à travers l'Anatolie, visiter Mersina et la Cilicie entière, ainsi que les vilayets turcs limitrophes de la Syrie.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Une déviation des courants commerciaux vers l'Océan Pacifique. — D'après M. J.-B. Condliffe, la crise actuelle a pour conséquence, entre beaucoup d'autres, un déplacement du centre commercial de notre planète. A la fin du dix-neuvième siècle, l'Europe occidentale était ce centre et, par sa situation maritime et financière, la Grande-Bretagne en était le pôle essentiel. L'examen de la situation économique mondiale prouve qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui.

Déjà, sous la double influence de l'industrialisation des pays extra-européens et de la Grande Guerre, ce centre commercial s'était déplacé à la fin du premier quart du vingtième siècle ; on vit alors les Etats-Unis et l'Inde acheter moins en Europe, davantage en Asie, la Chine et le Japon acheter moins en Europe et plus en Amérique du Nord, l'Australie acheter moins en Europe et plus en Amérique du Nord et au Japon. Entre 1911 et 1925, les exportations du Japon à destination de l'Europe sont tombées de 23 à 7 0/0 de ses exportations totales, tandis que les exportations totales de ce pays à destination de l'Amérique du Nord passaient de 30 à 45 0/0. Les importations de l'Australie en provenance de l'Europe sont tombées de 71 à 54 0/0 de ses importations totales. Le commerce s'était déplacé de l'Atlantique vers le Pacifique.

L'activité de la période de « boom » de 1925 à 1929 a permis à l'Europe de reconquérir une certaine partie du terrain perdu, alors surtout que les échanges internationaux ne portent plus, dans la même proportion, sur les mêmes objets. Mais l'Europe occidentale est loin, même à ce moment, d'avoir recouvré sa situation d'avant-guerre et la crise a, depuis 1929, provoqué une nouvelle modification des courants commerciaux à l'avantage des bords de l'Océan Pacifique.

CHINE

La propagande bolchévique. — Dans les intéressants interviews donnés par lui, à son retour d'Extrême-Orient, à quelques journalistes, (cf. le numéro de juillet-août 1932, p. 267-268), Mgr de Guébriant a parlé de la propagande incessante faite en Chine par les communistes, de leurs agissements, de leurs progrès. Il n'est pas sans utilité, croyons-nous, de confirmer par des textes précis les indications fournies à ses interlocuteurs par le Supérieur général des Missions étrangères ; aussi reproduisons-nous ici le manifeste qui a été, au cours d'un récent congrès de communistes chinois, adressé par eux « aux masses ouvrières et aux gouvernements du monde entier » :

Pour la première fois dans l'histoire de la Chine, le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise a été constitué formellement à Kiangsi, le 7 novembre [1931], anniversaire de la révolution russe.

Ce gouvernement est exclusivement entre les mains des ouvriers, paysans, soldats et travailleurs de la Chine entière et se substitue au régime impérialiste — Kouomintang — propriétaire bourgeois dans le territoire où il accède au pouvoir.

Le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise poursuivra ses efforts en vue d'appeler les travailleurs du pays tout entier à détruire de fond en comble le régime impérialiste Kouomintang et de les organiser à cette fin.

Il proclame formellement son alliance amicale avec l'Union soviétique, seul pays au monde où les ouvriers et paysans ont établi leur gouvernement personnel.

Il vise à détruire le régime de l'impérialisme mondial en combattant aux côtés des masses opprimées du monde entier.

Il luttera impitoyablement contre l'exploitation des pays coloniaux et semi-coloniaux par l'impérialisme, et en faveur de l'autonomie nationale complète.

Le gouvernement provisoire de la République soviétique déclare aux masses ouvrières qu'il soutient les principes suivants :

Annulation immédiate de tous les traités inégaux conclus entre les pays impérialistes et le gouvernement propriétaire-bourgeois de la Chine ;

Répudiation de toutes les dettes extérieures contractées par la classe dirigeante chinoise pour la suppression du mouvement des masses et pour le massacre des dites masses ; remise sans condition aucune de tous les settlements, concessions et territoires cédés à bail, actuellement sous le contrôle des puissances impérialistes ;

Rappel immédiat de toutes les forces terrestres, aériennes et navales impérialistes actuellement en Chine ;

Enfin et surtout, confiscation de toutes les banques, usines, mines et entreprises de transports impérialistes établies en Chine, comme moyen le plus efficace de détruire entièrement la domination impérialiste.

De plus, le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise déclare qu'en aucun cas il ne se contentera de renverser l'impérialisme en Chine, mais que, au contraire, comme objectif ultérieur, il contribuera pour sa part à soutenir la guerre contre l'impérialisme mondial, jusqu'à ce que celui-ci soit complètement détruit.

Le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise est disposé, pour l'instant, à conclure des traités avec les gouvernements impérialistes, sur la base d'une parfaite égalité.

Les ressortissants de ces pays établis sur le territoire soviétique auront toute liberté pour traiter des affaires et se livrer au commerce et à l'industrie, à condition de ne pas enfreindre les lois soviétiques.

Le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise déclare formellement, toutefois, que si les ressortissants étrangers enfreignent les lois soviétiques, ils seront privés de toutes les libertés dont ils jouissent ainsi que de tous les biens en leur possession.

Etant donné que l'objet de la diplomatie secrète, telle que la pratiquent les pays impérialistes dans leurs relations avec les pays coloniaux et semi-coloniaux, a toujours été de tromper la classe ouvrière des pays capitalistes et d'exploiter les masses dans les colonies et semi-colonies, le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise est nettement hostile aux négociations poursuivies à portes closes et insiste sur le principe de la diplomatie ouverte.

Il dirigera sa politique extérieure sous la surveillance et avec l'appui des travailleurs de la Chine et des autres parties du monde.

Il révélera tous les accords secrets conclus par le gouvernement propriétaire-bourgeois de la Chine avec les pays impérialistes.

Le gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise déclare qu'il réprovoie catégoriquement toute nouvelle guerre mondiale impérialiste, ainsi que les guerres militaristes en Chine.

Le gouvernement provisoire reconnaît que la paix véritable ne pourra jamais être assurée tant que n'aura pas été renversé le régime de l'impérialisme et du Kouomintang.

C'est pourquoi il fait appel aux travailleurs du monde entier. Qu'ils mettent fin à la guerre réactionnaire par la guerre civile révolutionnaire ! Qu'ils combattent pour la paix mondiale !

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE
DE LA

RÉPUBLIQUE SOVIÉTIQUE CHINOISE.
7 novembre 1931.

Tel est le « document historique » que le *Daily Worker*, un journal communiste de Londres, a publié le 1^{er} décembre 1931 en fournissant sur les conditions dans lesquelles il fut rédigé ces quelques indications, dont on déplore le laconisme :

Le 7 novembre dernier, le congrès soviétique pan-chinois se réunit en territoire soviétique, à Kiangsi.

Un gouvernement provisoire de la République soviétique chinoise fut élu à ce congrès.

Le second jour des débats, le congrès approuva à l'unanimité un manifeste préparé par le gouvernement soviétique provisoire à l'adresse des masses ouvrières et des gouvernements de tous les pays.

Du moins, de ces brèves informations, ressort-il avec évidence : 1) l'existence d'un parti soviétique organisé en Chine ; 2) l'accord des doctrines de ce parti avec celles de Moscou et l'appui donné par l'U.R.S.S. aux adeptes chinois de ces mêmes doctrines.

Le boycottage anti-japonais. — Moins intense que dans les derniers mois de 1931, le boycottage japonais s'est poursuivi durant toute l'année écoulée. Dans le nord, le commerce visé a peu souffert. Certains ports comme Tientsin et Tsingtao ont enregistré même une augmentation des

importations japonaises. A Tientsin, elles auraient été supérieures de 10 millions de yen à celles de 1931. On attribue ce fait à la baisse du yen, et aussi au transport à très bon marché des marchandises sur bateaux japonais. Par contre, les exportations chinoises par ce même port auraient fortement diminué.

Après avoir éliminé du marché de Changhai et de la vallée du Yangtsé les produits nippons, qui y tenaient dans les années précédentes une place importante, le boycottage s'est étendu au sud de la Chine. L'importation de ces produits à Hongkong serait passée de 20 millions de yen pour les six premiers mois de l'année 1931 à 6 millions pour la période correspondante de 1932. La compagnie « Shanghai Cotton Manufacturing », qui écoulait dans le Sud 20 0/0 de sa production, n'a pu vendre une seule balle de ses marchandises. Cependant, là où le boycottage est encore en vigueur, on trouve des articles japonais. S'il faut en croire les Chinois, ils entreraient à Canton, à Soateou et dans d'autres ports du Sud, camouflés sous des étiquettes et des emballages non japonais, après avoir été transportés du Japon à Manille, en Indochine, et plus loin même, à Seattle, à Vancouver.

Les factures consulaires. — Il a été question dans un de nos derniers numéros (novembre 1932, page 352) de l'institution par Nankin, dans un but fiscal, d'un système de passeports pour marchandises dénommés « factures consulaires ». Ces documents doivent être délivrés par les consuls chinois contre paiement par l'exportateur de cinq unités or des douanes maritimes (51 francs ou 2 dollars américains) pour toutes les cargaisons d'une valeur supérieure à 200 dollars mexicains. Devant les protestations véhémentes des milieux commerciaux étrangers, la date de mise en vigueur de cette réglementation fut reportée au 1^{er} janvier 1933. Toutefois, il était précisé que les marchandises sans factures consulaires payeraient double droit pendant les mois de novembre et décembre. Après le 1^{er} janvier, l'amende était triplée, c'est-à-dire qu'elle devait être portée à 15 unités or (153 francs).

Les réclamations du corps consulaire de Changhai ne furent pas écoutées. On fit notamment remarquer à Nankin que la valeur minimum à partir de laquelle le tarif s'applique est trop basse et que la taxe est trop forte. La fixation d'un minimum de 500 dollars fut demandée. Les autorités chinoises répondirent que la masse d'importations dans le pays est constituée par des cargaisons inférieures à 200 dollars mexicains.

Autre objection : les consulats chinois à l'étranger sont si peu nombreux que l'établissement de certificats sera impraticable.

Le *Shanghai Times* a donné le nombre de ces consulats. Il existe un seul consulat chinois dans chacun de ces pays : Royaume-Uni, France, Allemagne, Hollande, Afrique du Sud, Indes, Philippines, Etats Fédérés Malais, Etablissements

des Détroits, Birmanie, Bornéo, Samoa, Formose, Java, Fidji, Célèbes, Honolulu. On en compte cinq aux Etats-Unis, en Corée ; treize en Russie et en Sibérie ; trois à Sumatra, au Japon ; quatre à Cuba, au Pérou.

Et le *Shanghai Times* écrit :

De nombreux pays dont le commerce avec la Chine est important comme clients ou fournisseurs n'ont pas de représentation consulaire chinoise. Ce sont l'Argentine, le Chili, Ceylan, l'Indochine française, Hongkong, Macao, le Siam, la Belgique, la Tchéco-Slovaquie, le Danemark, la Norvège, la Suède, l'Italie, le Portugal, la Suisse.

Bien que tout consulat chinois puisse délivrer des factures consulaires, il y a des contrées où il n'existe pas de consulats chinois dans un rayon de 500 milles des centres industriels étrangers ou des centres d'exportation. A cette objection, la Chine réplique qu'elle va immédiatement créer les consulats nécessaires. Mais il en faudrait un bien trop grand nombre, et elle n'aura pas, de longtemps, le personnel compétent.

D'ailleurs le personnel existant est non seulement incompetent, mais encore très suspect en matière d'honnêteté, surtout dans les pays d'immigration asiatique. Récemment, le gouvernement de Nankin a été saisi de nombreuses plaintes, et plusieurs consuls accusés de malversations furent révoqués.

Des mesures de réorganisation du service consulaire seraient à l'étude. Le nombre de ses agents serait augmenté. Il a été notamment décidé d'ouvrir un second consulat en France, probablement à Lyon.

Mais revenons à la question des factures consulaires. L'opinion du *Morning Post* de Hongkong est intéressante à citer :

... L'argument mis en avant est que le système des factures consulaires protège la consommation tout en sauvegardant l'industrie nationale. Toutefois, la Chine va plus loin et donne l'argument quelque peu spécieux que le système est utilisé pour protéger l'entrepreneur étranger contre des concurrents sans scrupule...

En ce qui concerne Hongkong, cette réglementation est particulièrement gênante en raison de l'inexistence d'un consul chinois et de la mauvaise volonté montrée par la Chine à en établir un. On suggère que la délivrance du certificat pourrait être effectuée par les douanes maritimes... L'argument selon lequel les certificats sont institués pour protéger l'entrepreneur étranger contre des commerçants sans scrupule manque de force ; et si l'on cherche simplement une somme nouvelle de recettes, ne pourrait-on pas la trouver dans des taxes de port ou quelque chose d'analogue qui n'amènerait pas un bouleversement aussi complet ?...

Les mêmes difficultés qui se présentent à Hongkong existent en Indochine. Par qui faire viser les factures consulaires ? Le chargé d'affaires de Chine à Paris avait proposé d'envoyer à Saigon et à Haiphong des agents spéciaux chargés de cette formalité. D'autre part, notre ministre en Chine négocia à Nankin un *modus vivendi* provisoire applicable aux importations originaires d'Indochine. Questionné à ce sujet, le gouverneur général, M. Pasquier, s'était montré disposé à autoriser le chef des Congrégations chinoises ou le président des Chambres de com-

mercé chinoises en Indochine à effectuer, pour le compte du gouvernement nationaliste, l'aposition des visas et la perception des droits afférents à ces actes. C'est dans ce sens que notre représentant à Pékin a engagé des pourparlers.

Le Kouangsi et le Tonkin. — Pour la première fois, le chef du gouvernement provincial du Kouangsi a rendu visite au gouverneur général de l'Indochine. Au mois de décembre dernier, le général Hoang You Sou vint de Nanning à Hanoi par Longchéou et Langson, accompagné du général Li Pi Tsien, commandant des troupes de la frontière, et de plusieurs membres du gouvernement kouangsinais. Notre consul à Longchéou-Nanning s'était joint à eux.

Après avoir eu avec M. Pasquier un entretien sur le développement des relations économiques entre le Tonkin et le Kouangsi, M. Hoang You Sou et sa suite visitèrent divers établissements scolaires et industriels, des institutions économiques, quelques ouvrages d'irrigation. Ils assistèrent aux grandes manœuvres et se rendirent ensuite à Hué pour saluer l'empereur. A son retour au Kouangsi, le général Hoang dit à la presse chinoise sa reconnaissance pour les attentions dont il avait été l'objet.

Cette visite présage-t-elle un rapprochement entre le Kouangsi et le Tonkin ? Après le règlement des regrettables événements de février 1930, au cours desquels le consulat de France à Longchéou fut mis au pillage, les autorités de la province voisine parurent nous faire des avances.

Le Kouangsi, qui n'a comme seul débouché sur la mer que le port fluvial de Outchéou, ne pourrait retirer que des avantages pour son développement commercial, agricole et minier en entretenant avec l'Indochine, le Tonkin plutôt, des relations amicales.

Cette opinion du *Journal de Shanghai* est peut-être partagée par quelques milieux chinois du Kouangsi.

Un fait certain, reconnu et proclamé par les personnes qui s'intéressent au développement économique du Kouangsi, c'est que cette province aurait une voie d'écoulement plus rapide de ses produits *via* le Tonkin. Nous avons eu de nombreuses occasions de nous rendre compte que les généraux qui ont gouverné le Kouangsi étaient de cette opinion.

On a pensé qu'il serait peut-être possible de reprendre certains projets avec l'assistance financière et technique des organisations françaises. Et l'on a reparlé du prolongement de la voie ferrée de Dongdang à Longchéou.

Actuellement, les relations commerciales entre le Tonkin et le Kouangsi sont à peu près inexistantes. Les produits originaires du protectorat atteignent un prix si élevé qu'ils ne peuvent trouver place sur les marchés de la province. A l'exception du bois de construction et du poisson salé, rien ne franchissait la frontière au moment de la visite du général Hoang.

Au contraire, le commerce d'exportation était

alors assez actif. La récolte ayant été bonne sur la frontière, les paysans voisins venaient se ravitailler au Kouangsi en alcool, en allumettes, en cotonnades.

La pauvreté de la province avait principalement pour cause l'absence de moyens de communications. Depuis quelques années, les autorités ont fait tracer des routes par lesquelles circule un certain trafic. Les services postaux et automobiles se développent entre les grands centres. Mais ces routes, n'étant pas empierrées, ne sont praticables qu'en saison sèche.

Suivant le plan de réorganisation économique, Lioutchéou, où vient d'être transféré l'aérodrome installé primitivement à Nanning, doit devenir la capitale industrielle du Kouangsi. Il y existe une fabrique d'alcool, une fabrique d'acide sulfurique, une manufacture d'allumettes et de cigarettes.

Si le Kouangsi était indépendant, comme le Yunnan, vis-à-vis des provinces voisines, sans doute ses relations avec le Tonkin se développeraient-elles. Mais Canton contrôle ce territoire, et comme il existe dans la métropole nationaliste du sud un sentiment qui n'est pas profrançais, il est peu croyable que, dans les circonstances actuelles, les projets de coopération économique soient réalisables.

Les relations sino-siamoises. — Suivant des rapports de Nankin, un traité de commerce aurait été conclu entre le Siam et la Chine. Depuis plusieurs années, des négociations étaient engagées en vue de ce but. Les ministres des deux pays à Tokio en prirent l'initiative, puis le consul général chinois à Penang fut chargé de poursuivre les échanges de vues à Bangkok. Ces pourparlers faillirent échouer du fait de l'animosité de certains milieux siamois qui reprochaient aux Chinois d'aggraver la crise économique par leur activité débordante. En raison du nombre croissant de chômeurs, Bangkok dut prendre des mesures pour arrêter l'immigration. Des Chinois furent même invités à se faire rapatrier.

Cependant le gouvernement de Bangkok, loin d'être hostile aux Chinois, reconnaît qu'ils sont indispensables à la vie économique du pays. Un tiers de la population est en effet originaire des provinces du Kouangtong et du Foukien. Le commerce entre la Chine et le Siam atteint annuellement plusieurs dizaines de millions de dollars. Le riz est le principal produit exporté du Siam en Chine. En 1932, près d'un million et demi de tonnes ont pris la direction de Hongkong et de Canton. Toutes les grosses entreprises commerciales de Bangkok sont chinoises.

Quand, en 1929, M. Tcheng Yen San fut envoyé au Siam en qualité de commissaire spécial du gouvernement chinois, il ne rencontra pas à Bangkok un accueil très chaleureux. Le prince Traidos Prabhan lui aurait dit l'impossibilité de traiter avec la Chine, pays non unifié, dépourvu

d'un gouvernement central fort et respecté. Il aurait ajouté qu'il fallait attendre que le Siam eût révisé ses traités avec les puissances étrangères.

Depuis lors, si l'unification de la Chine n'a pas fait de progrès, si le gouvernement de Nankin n'est pas parvenu à imposer son autorité à l'ensemble des provinces, les Chinois ont, du moins, développé leur influence au Siam. Plusieurs, naturalisés siamois, occupent d'assez hautes fonctions, et l'on assure qu'ils ont joué un rôle important durant la récente agitation qui amena une réforme constitutionnelle.

Il y a quelque temps, un membre des comités directeurs du parti Kouomintang, accompagné du commissaire des affaires provinciales du Kouangtong, se rendit à Bangkok et reprit les négociations en vue de la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce. Toujours suivant Nankin, des consulats chinois seraient installés prochainement au Siam avec la mission d'obtenir, pour leurs ressortissants, des conditions d'existence en rapport avec la situation économique qu'ils occupent dans le royaume.

La procédure en usage dans les tribunaux chinois. — Dans son rapport mensuel du mois de mai 1932, M. B. T. Bryan, l'avocat du *Municipal Council* de Changhai, en a indiqué les différentes étapes. Les lecteurs de l'*Asie française* en prendront sûrement connaissance avec un très vif intérêt.

Le greffier lit d'abord l'acte d'accusation; puis le juge procède à l'interrogatoire d'identité. L'accusation esquisse les principaux points de l'affaire, et le défendeur s'explique. Le juge expose ensuite à l'accusé la nature des faits qui lui sont reprochés et ce dernier peut présenter sa défense. Les témoignages sont ensuite recueillis de la bouche des témoins; le juge peut, s'il le désire, les faire entendre en dehors de la présence de l'accusé... Dans ce cas, il en est ensuite donné connaissance à ce dernier.

L'interrogatoire terminé et après audition des témoins, l'accusation, l'accusé et son conseil sont entendus. Le jugement peut être rendu sur le champ ou renvoyé. Le jugement doit être signifié par écrit dans les sept jours qui suivent les débats. Les parties ont dix jours pour faire appel, à compter de la date de réception du jugement. Il ne peut être fait appel devant la Haute Cour que sur des points de droit.

En principe, un accusé ne peut demander sa mise en liberté sous caution que si le fait qui lui est reproché n'est pas passible de plus de soixante jours de prison. Toutefois, le juge a le droit d'accorder la mise en liberté sous caution dans tous les cas où il le juge utile.

Le régime des tribunaux des concessions étrangères de Changhai. — On se rappelle que les gouvernements étrangers ont fini par accorder à la Chine, en 1930 et en 1931, l'abolition des cours mixtes qui siégeaient dans les concessions internationale et française de Changhai (cf. l'*Asie française* de septembre-octobre 1931, p. 267-268). M. G. Padoux, conseiller juridique français du gouvernement chinois, a été récemment chargé par le ministre chinois de la justice d'étudier, en vue de sa modification, le ré-

gime des tribunaux des deux concessions étrangères de la grande ville.

Pour relier Nankin à Poukeou. — Le problème de la liaison de Nankin à Poukéou, terminus, sur le Yangtsé, de la ligne de Tientsin, est résolu, suivant la *Revue Nationale Chinoise*. Un bateau transbordeur assurera la communication entre les deux rives. Lancé le 12 octobre à Newcastle-on-Tyne, il devait atteindre la Chine par ses propres moyens.

Sur le pont supérieur sont placées trois lignes de rail pouvant recevoir 21 wagons. Un tablier, situé à l'avant, sera, au moment de l'accostage, mis en position de manière à relier une de ces trois voies à la voie d'un pont d'approche de quatre arches établi dans le prolongement de la ligne ferrée.

Ainsi les voyageurs se rendant à Changhai, à Tientsin et à Pékin, ou venant en sens inverse, ne seront plus dans l'obligation de changer de train à Poukéou ou à Nankin.

Situation économique du Mandchoukouo. — On reçoit de Shinking, nouvelle capitale du Mandchoukouo, des informations sur la situation économique dans les trois provinces du nord-est.

Sur les marchés d'importation, le pouvoir d'achat des indigènes s'est accru par suite des progrès de l'exportation des produits locaux et aussi en raison de la hausse du prix de l'argent. Favorisé par le rétablissement de l'ordre et de la sécurité, le trafic intérieur est redevenu actif. Sur la plupart des marchés, les articles de Changhai et de Tientsin se font rares. Aussi la demande d'articles japonais et étrangers augmente-t-elle. De plus, de nombreuses petites manufactures ont été créées pour répondre à cette demande.

La lutte contre les bandits et les volontaires de Tchang Sue Liang a nui l'année dernière à la production agricole, qui a diminué de 10 à 20 0/0. De gros dégâts ont été causés aux cultures par les inondations du nord. Pour venir en aide aux paysans, le gouvernement de Shinking a fait des avances aux agriculteurs. Il leur fournit également des semences. Quand, après les inondations, le prix des céréales a monté, l'administration a réglé les cours et, dès que la baisse s'est produite par suite de la surabondance des stocks, elle a acheté d'importantes quantités pour l'exportation.

Il est encore signalé que, de nombreux bâtiments s'édifiant dans la nouvelle capitale, il y a un appel de main-d'œuvre considérable. Pour la même raison, le marché des bois de construction est devenu très animé.

Dans les statistiques du Mandchoukouo, nous relevons des chiffres concernant la valeur (en yen) des exportations et des importations qui traduisent ce renouveau d'activité. Dans la période de janvier 1932 à octobre 1932, l'augmentation des exportations a été : pour le Japon, de

44,4 0/0 ; pour la Chine, de 58,6 0/0 ; pour la Grande-Bretagne, de 192,2 0/0 ; pour la France, de 293,9 0/0 ; pour la Belgique, de 247 0/0 ; pour l'Égypte, de 824,5 0/0. Aux importations, dans la même période de la même année, l'augmentation a été : pour le Japon, de 55,2 0/0 ; pour la Chine, de 62,2 0/0 ; pour la Grande-Bretagne, de 72,9 0/0 ; pour la France, de 146,6 0/0 ; pour la Belgique, de 467,6 0/0 ; pour l'Égypte, de 177,7 0/0. A noter la baisse sensible des importations et des exportations des États-Unis : 35,7 0/0 et 27,4 0/0 respectivement.

JAPON

Recensement de la population japonaise. — Le bureau des statistiques a publié, le 1^{er} janvier 1932, les résultats du recensement de la population effectué le 1^{er} octobre 1930. Dans la transmission télégraphique des chiffres obtenus on relève de nombreuses erreurs. En nous référant à la publication *Financial and Economic annual of Japan* (1932), qui, elle-même, cite comme source les tableaux du bureau de statistique, nous notons que la population japonaise de l'empire, colonies non comprises, est de 66.892.886 habitants, soit 33.776.988 hommes et 33.115.898 femmes. La densité de cette population est de 174 par kilomètre carré. Les villes les plus peuplées sont Tokio, Osaka, Nagoya, Kobé, Kyoto, Yokohama avec, respectivement, 2.070.913 habitants ; 2.453.573 ; 907.404 ; 787.616 ; 765.142 ; 620.038.

La population indigène et japonaise (hommes et femmes) aux colonies était de 10.763.230 en Corée, de 2.353.288 à Formose, de 168.528 à Karafuto. On comptait en outre 552.175 Japonais et ressortissants japonais en Mandchourie et 37.929 dans les territoires sous mandat.

A la même date du 1^{er} octobre 1930, les Japonais (hommes et femmes) résidant à l'étranger étaient au nombre de 634.013 : en Asie continentale et en Indonésie, 236.639 ; en Europe, 3.463 ; en Amérique, 269.881 ; en Océanie, 124.861 ; en Afrique, 69.

Une convention postale avec l'U.R.S.S. — Le 23 novembre 1931 a été signée à Moscou, entre M. Karahkan, commissaire du peuple-adjoint aux Affaires étrangères, et M. Hviota, ambassadeur du Japon, une convention relative aux échanges de colis postaux entre l'U.R.S.S. et le Japon et établissant l'échange direct et en transit des colis postaux entre les deux pays.

Simultanément, le directeur des affaires commerciales au commissariat du peuple pour les P.T.T., M. Hirschfeld, et le conseiller japonais d'ambassade, M. Amau, ont signé le règlement exécutif de cette même convention.

L'industrie de l'aluminium. — L'industrie de l'aluminium a pris, en ces dernières années,

une grande extension. Alors qu'en 1927 le Japon n'avait importé que 5.500 tonnes de ce métal, il en a importé 11.473 tonnes en 1930. Au début de 1931, il s'est produit une sensible diminution. En valeur, les importations d'aluminium se traduisent par les chiffres suivants : en 1928, 20.587.600 livres ; en 1929, 27.124.411 ; en 1930, 25.815.302.

Les exportations ont progressé plus rapidement que les importations ; leur valeur a été en 1928 de 365.942 livres ; en 1929, de 906.520 livres ; en 1930, de 1.533.092 livres.

Le ministère du commerce et de l'industrie de Tokio a étudié, d'accord avec les ministères de l'armée et de la marine, un projet pour la construction d'usines d'aluminium à Saga, préfecture de Toyama, à proximité de gisements de minerai. D'autre part, un consortium représenté par les Cies Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo et Furukawa, c'est-à-dire les quatre plus puissants groupements financiers, commerciaux et industriels, a demandé au gouvernement une subvention de cinq millions de yen pour aider à la réalisation d'un projet d'exploitation du minerai. Suivant les prévisions faites, une production annuelle de 12.000 tonnes pourrait être obtenue à partir de la cinquième année. Le gouvernement n'a pas donné suite à cette proposition uniquement en raison de ses difficultés budgétaires.

On a encore envisagé l'installation à Tsurumi, près Tokio, d'une usine pour traiter le minerai importé de France et d'Amérique. Il est en outre question de traiter par la méthode électrolytique les minerais du nord de la Corée, qui sont, assure-t-on, abondants.

L'un des buts du Japon est de concurrencer les usines européennes sur les marchés d'Extrême-Orient.

En Chine, notamment, l'usage de l'aluminium a considérablement progressé. Durant l'année 1931, il a été importé 2.299 tonnes, contre 472 en 1928. La France vient au troisième rang des pays importateurs, après la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Le Japon n'occupe que le neuvième rang.

Le riz coréen. — Le gouvernement général de la Corée encourage les indigènes à développer la culture du riz, à en accroître le rendement par une fourniture régulière d'engrais. Cette propagande donne des résultats, comme le prouvent les chiffres suivants. La récolte en 1928 fut de 13.511.725 kokou ; en 1929, de 13.701.746 ; en 1930, de 19.180.677 ; en 1931, de 15.872.999 ; enfin, pour 1932, le bureau de l'agriculture du gouvernement général donne 16.127.683 kokou (le kokou = 1.803 hectolitres).

Les exportations de riz sur le Japon, au cours de l'« année agricole », qui s'étend de novembre 1931 à octobre 1932, s'élèvent à 7.569.479 kokou. La Chine n'absorba que 16.107 kokou.

Les Japonais s'attendent à voir augmenter les exportations sur la Mandchourie, jusqu'à présent

assez faibles. Cette prévision se réalisera si le projet d'une union économique entre le Japon et le Mandchoukouo est mis à exécution.

Mais les besoins du Japon en riz sont tels que l'excédent exportable de la production coréenne ira de plus en plus sur les marchés métropolitains. Ainsi on annonce qu'une entente a été récemment conclue entre les autorités locales de la péninsule et le gouvernement de Tokio suivant laquelle ce dernier a réalisé un achat de 120.000 kokou de riz coréen, dont 20.000 livrables du 15 décembre 1932 au 30 avril 1933. Cet achat est destiné à remédier à la détresse des cultivateurs indigènes. Une enquête faite par les services du gouvernement général de cette colonie nous apprend, en effet, que, sur 2.730.000 familles de riziculteurs, 1.250.000 sont réduites à l'extrême misère et ne se nourrissent plus que de racines, d'herbes et d'écorces, leurs récoltes ayant servi à l'amortissement de leurs dettes. L'administration a déjà mis à la disposition de ces miséreux une somme de 70.000 yen destinée à l'achat de semences pour leur propre consommation.

D'autre part, le gouvernement général de Corée s'efforce de favoriser l'extension de la culture des céréales dont les importations de l'étranger comblaient le déficit créé par les exportations de riz. La superficie des champs d'orge, de blé, de sarrasin, de millet, de haricots, que représentaient 6.075.457 chô en 1929, était de 8 millions 985.050 chô en 1932 (un chô = 99.173 ares).

Asie Britannique

EMPIRE DES INDES

Le recensement de 1931. — Au moment où va se décider l'avenir politique de l'Inde, il importe d'avoir sur ce vaste pays des données précises : aussi, en attendant le rapport détaillé sur le recensement de 1931, un petit Livre Bleu (Cmd. 4194, prix 9 pence) vient-il nous en fournir les principaux résultats, qui ajoutent beaucoup aux quelques indications préliminaires publiées dans la revue de septembre-octobre 1931 (p. 322).

Le recensement fut fait le 24 février en Birmanie et le 26 dans l'Inde, dans un territoire de 4.682.700 kilomètres carrés, s'étendant de la zone tempérée à des régions sous-équatoriales. La population totale est de 353 millions d'habitants, en augmentation de 10,6 pour cent depuis 1921, contre 1,2 0/0 pendant la décade précédente et 9,6 0/0 dans la période 1881-1891 : cet accroissement considérable est dû à l'absence presque totale de peste, de famine et d'épidémies au cours des dix dernières années. La densité moyenne est de 195 au mille carré (79 au kil. carré) ; elle atteint 646 (256 au kil. carré)

au Bengale, et descend à 9 (3,7 au kil. carré) dans le Béloutchistan britannique.

Les Musulmans sont en augmentation de 13 0/0, contre 10,4 0/0 pour les Indiens ; sur 1.000 habitants, il y a donc actuellement 222 Musulmans et 682 Indiens, au lieu de 217 et 684 en 1921 ; il y a 10 ans, on ne comptait que 197 Musulmans contre 743 Indiens ; on peut donc prévoir que, dans un avenir prochain (surtout si, comme il est probable, la Birmanie se sépare de l'Inde), les Musulmans formeront le quart de la population de celle-ci. Le nombre des chrétiens est de 18 0/00, contre 15 en 1921 et 8 il y a 40 ans. Les religions de tribus sont en décroissance : 24 0/00 contre 31.

Du point de vue des professions, la proportion est la suivante : agriculture, 66,4 0/0 ; commerce, 5,13 ; industrie, 9,95 ; transports, 1,52. Les mines, les diverses industries et les transports occupent 25 millions de personnes, au lieu de 23 1/4 il y a 10 ans.

La population urbaine représente 11 0/0, en augmentation de 0,9. Des trois capitales de Présidences, Calcutta s'est accrue de 11,9 0/0, Madras de 22,8, tandis que Bombay, par suite de la crise cotonnière et de l'agitation politique, est en diminution de 1,2 0/0.

L'instruction a fait de réels progrès. Sur 1.000 habitants de plus de cinq ans, 156 hommes et 29 femmes savent lire et écrire ; les chiffres étaient 122 et 18 en 1921, 81 et 3 en 1881. Sur 1.000 habitants de plus de 20 ans, 25 hommes et 3 femmes savent l'anglais. Depuis le commencement de ce siècle, le nombre des hommes sachant lire et écrire est passé de 15 à 24 millions, celui des femmes de 1 à 4 millions.

On compte 168.000 Européens (en diminution de 11.000 pour l'Inde, mais en augmentation de 3.000 en Birmanie) et 138.000 Anglo-Européens.

Sur les 225 langues (sans compter les dialectes), dont 150 pour l'Assam et la Birmanie, l'indoustani est employé par 121 millions, l'anglais par 319.000 seulement.

Quel est le total des « intangibles » appartenant aux « castes extérieures » ? Il est assez difficile de le préciser ; le Livre Bleu le fixe à 40 millions pour l'Inde britannique, sur un total de 117 millions d'Indiens dans les Provinces ; il se base sur les caractéristiques suivantes : défense d'entrer dans les temples, de se servir des *ghats* pour brûler les morts, restrictions dans l'usage des écoles, des puits et des établissements de bains, refus des services des barbiers, tailleurs, blanchisseurs, porteurs d'eau, contamination par contact ou simple voisinage.

La Maharani douairière de Koutch Behar. — Dans les derniers mois de 1932 est morte à Ranchi, à 68 ans, la Maharani douairière Souniti Devi, grand-mère du souverain (encore mineur) de Koutch Behar au Bengale. Cette femme remarquable est une de celles qui ont le plus contribué au progrès social de son pays et assuré la liaison entre l'Orient et l'Occident. Ce fut —

innovation audacieuse — la première épouse d'un souverain indien qui ait accompagné son mari en Angleterre, lors du jubilé de la reine Victoria, en 1887 ; elle se lia d'amitié avec la reine, le prince et la princesse de Galles, le roi et la reine actuels ; la reine Victoria a dit d'elle qu'elle était « une chère et douce petite créature ». De son père, Keshoub Chunder Sen, le fameux chef et réformateur théiste, elle avait hérité la vivacité de l'intelligence, la foi en l'idéal, la chaleur du cœur, l'intensité des sentiments.

En 1878, à l'âge de 14 ans, elle avait épousé Nirpendra Narayan, maharadja (encore mineur) de Koutch Behar, qui n'avait que deux ans de plus qu'elle. Cette union donna lieu à de vives discussions et provoqua la scission du *Brahmo Samaj*, dont Keshoub était le chef : ni l'un ni l'autre des fiancés n'avait l'âge minimum fixé par une loi que Keshoub avait fait voter en 1872 ; mais le jeune prince avait été soigneusement élevé par des Anglais, et les autorités du Bengale tenaient à ce qu'il épousât une jeune fille intelligente et cultivée ; le prince triompha de l'opposition du *zenana* familial, le mariage fut célébré après son retour d'un voyage en Europe. Nirpendra Narayan était un vrai gentilhomme et un ardent sportif ; sa femme gagna tous les cœurs et vainquit toutes les résistances par son charme et son amabilité ; la reine Victoria lui conféra l'ordre de la Couronne de l'Inde.

Durant de longues années heureuses, ce couple princier exerça la plus fastueuse hospitalité dans sa capitale, à Calcutta et à Darjeeling, ainsi que dans des rendez-vous de chasse au gros gibier. Ils vinrent souvent en Angleterre ; leurs sept enfants y furent élevés, les quatre fils à Eton. Puis vint, pour la maharani, une période d'épreuves : son mari, qui « s'était chauffé les deux mains au feu de la vie », mourut à Bexhill en 1911, à 50 ans ; ses deux fils et successeurs, par une étrange coïncidence, moururent également dans des villes d'eaux anglaises : Rajendra Narayan à Cromer après deux ans de règne, Jitendra Narayan à Folkestone, en 1922, après neuf ans ; celui-ci avait épousé la belle et intelligente Koumari Indra, fille unique du maharadja Gaekwar de Baroda ; l'aîné de leurs fils est le souverain actuel de Koutch Behar.

En 1921, la maharani publia ses Mémoires ; on y trouve l'expression de sa tendresse pour ses enfants, un véritable talent narratif, un sentiment poétique réel, mais aussi de vives protestations contre l'intrusion des fonctionnaires politiques britanniques dans les affaires de famille des souverains indiens.

Jusqu'à la fin, cette femme vêtue de blanc, au visage pensif et aux yeux perçants, garda son charme et conserva l'estime de tous ceux qui le connaissaient. Elle est morte sans avoir pu réaliser son désir de revenir dans sa « seconde patrie ».

Une conférence sur le terrorisme. — Le 1^{er} novembre dernier, sous la présidence de sir Stanley Jackson, ancien gouverneur du Bengale, sir

Charles Tegart, récemment encore préfet de police à Calcutta, a fait à Londres une conférence sur la genèse et le développement du terrorisme dans l'Inde :

Il ne faut pas confondre, dit-il, la désobéissance civile avec le terrorisme ; tous deux cherchent à paralyser le gouvernement ; mais la désobéissance, déclenchée par le Congrès National, s'abstient de violence, préconise les manifestations massives, tandis que le terrorisme se recrute surtout parmi les étudiants, ne s'étend pas à tout le pays, agit dans l'ombre, ne se montre que pour frapper un coup inattendu et disparaît de nouveau. Ces deux mouvements sont essentiellement indiens ; ils ont recruté des adeptes en défigurant les actes du gouvernement. Le terrorisme est devenu endémique au Bengale ; les groupes qui opèrent dans le Pendjab et les Provinces Unies, moins étroitement organisés et par suite moins dangereux, s'intitulent « Armée républicaine socialiste indoustane ». Il faut chaudement féliciter la police et surtout l'*Intelligence service*, qui se font un point d'honneur de mater les terroristes.

Le président fit remarquer que l'extension prise par les mouvements révolutionnaires est due à l'impunité dont jouissent les excitations d'une certaine presse, au Bengale du moins ; il est fâcheux que la loi de 1910 ait été rapportée. Regrettable est aussi le maintien de vastes camps de détenus, où les vieux corrompent les jeunes.

Au cours de la discussion qui suivit cet exposé, Lord Zetland rappela son expérience durant le temps où il fut gouverneur du Bengale. Il convient, dit-il, de lutter énergiquement contre les agitations illégitimes et injustifiées, mais il faut montrer de la sympathie aux aspirations légitimes du peuple.

Son successeur au Bengale, lord Lytton, fit un vif éloge de sir Charles Tegart. Il estime que le retrait des pouvoirs spéciaux conférés au gouverneur, en temps de crise, a toujours été suivi d'une recrudescence d'anarchie et de crimes.

Une assemblée législative dans le Rajpipla. —

A l'occasion du 17^e anniversaire de son accession au trône, le maharadja de Rajpipla a ouvert la session inaugurale de l'assemblée législative qu'il vient d'instituer dans son Etat. Cet Etat, situé dans l'Agence de Rewa Kantha (Bombay), couvre une superficie de 3.800 kilomètres carrés et comptait 268.000 habitants au recensement de 1921.

Suppression du Corps des Pionniers. — Les économies proposées dans les dépenses de l'armée de l'Inde entraînent la suppression du Corps des Pionniers. Dix unités seront licenciées :

Pionniers de Madras : quartier général, 1^{er} et 2^e bataillons ;

Pionniers de Bombay : idem ;

Pionniers Sikhs : idem ;

Pionniers Hazaras : un bataillon.

On compte économiser ainsi 25 lakhs de roupies par an. Le licenciement aurait lieu au début de l'année 1933, moment où 400 hommes arrivent au terme de leur engagement ; les autres seront versés dans les Sapeurs, la police et les

conducteurs. On a trouvé qu'il était impossible de combiner, chez ces troupes, la science technique du Génie avec la valeur tactique de l'infanterie munie des armes modernes.

Ainsi vont disparaître les deux derniers bataillons de l'ancienne et fameuse armée de la Côte du Carnatic : les 1^{er} et 2^e bataillons des Pionniers de Madras, qui portent actuellement le nom du roi Georges, étaient, jusqu'à la Grande Guerre, les 61^e et 64^e Pionniers, c'est-à-dire le 1^{er} et le 4^e d'infanterie indigène de Madras. Cette armée de la Côte, formée en 1758 au Fort Saint-Georges, prit part à toutes les campagnes qui arrachèrent l'Inde méridionale aux Français ; elle croisa la baïonnette avec le sergent Bernadotte, et forma le gros des troupes indigènes dans les quatre guerres de Mysore (1746-1799) ; elle se distingua surtout au dernier siège de Seringapatam, qui mit fin à la domination afghane sur le Carnatic ; ce furent les cipayes de Madras qui, avec les troupes royales, luttèrent dans les guerres contre les Mahrattes ; ce fut avec eux et le 33^e d'infanterie que Wellesley gagna Assay et Argann, enleva Ghawilgarh et écrasa Sindia ; avec eux que Hislop et Malcolm, en 1817-19, gagnèrent la guerre contre les Mahrattes et les Pindaris. Les troupes de Madras contribuèrent à la conquête des îles Bourbon et de France à l'époque napoléonienne, et allèrent en Chine après 1840.

Durant la Mutinerie, les régiments de Madras demeurèrent fidèles aux Anglais ; isolés du Bengale par la jungle et par des États indigènes, ils tinrent bon. Mais le climat sur la frontière de l'Inde et la manière d'y faire la guerre convenaient mal aux cipayes de Madras ; ils furent peu à peu remplacés par des races du nord de la péninsule ; il ne restait plus que les deux bataillons de Pionniers qui vont disparaître. On trouve cependant encore quelques cipayes de Madras parmi les Sapeurs ; ce sont des parias et des chrétiens. Ceux qui ont ainsi servi dans les « Sapeurs de la Reine », une fois rentrés chez eux, forment une sorte d'aristocratie, sous le nom de « Quinsap » (corruption de *Queen's Sappers*).

Les Pionniers Hazaras ont été formés en 1904 ; les Pionniers Sikhs en Egypte, en 1917 ; le 1^{er} bataillon des Pionniers de Bombay date de 1777.

Le tableau d'honneur des Pionniers comprend les noms de Delhi, Lucknow, Caboul, Candahar, Souakim, les forts de Takou, Pékin ; et, pendant la Guerre, Kout, Bagdad, le Kilimandjaro, Festubert, Givenchy, Neuve-Chapelle, Ypres, Gaza, Saron.

Sacre de l'évêque de Lahore. — Le nouvel évêque de Lahore a été sacré, le 31 octobre, par le métropolitain de Calcutta, assisté des évêques de Nagpour, de Bombay et de Lucknow. Beaucoup d'indigènes chrétiens étaient présents ; le sermon, prêché par le chapelain de Simla, fut traduit pour eux en ourdou.

Exposition du manuscrit de l'« Adi Granth ». — Un événement unique dans l'histoire des Sikhs

s'est produit, au milieu de décembre, à Kartarpour, près d'Amritsar, résidence héréditaire des neuf *gourous* (chefs religieux) qui succédèrent à Nanak, fondateur de leur religion : l'original de l'*Adi Granth*, le plus important de leurs livres sacrés, écrit, il y a 250 ans, de la main d'Arjan, cinquième *gourou*, a été exposé à la vue des fidèles ; ce livre n'a été lu que par deux personnes, Randjit Singh, le « Lion du Pendjab », et le maharadja de Patiala.

Mesures d'économie. — On sait que le gouvernement de Bombay se transporte à Malabeshwar, dans les Ghates occidentales, durant la saison chaude et à Poona à l'époque de la mousson ; en vue de réduire les dépenses, on a décidé de renoncer désormais au premier de ces exodes annuels, et l'on étudie la stabilisation du gouvernement soit à Bombay, soit à Poona.

Sir Henry Moncrieff Smith, président du Conseil d'Etat, prend sa retraite : ses fonctions seront remplies à tour de rôle par des membres indigènes non fonctionnaires. Jusqu'ici, la présidence avait toujours été occupée par un fonctionnaire du *Civil Service*.

Le réservoir de Bhapinda-Devigarh. — Le 27 octobre dernier, le maharadja de Patiala a inauguré le réservoir de Bhapinda-Devigarh, qui a coûté 1 erore 1/4 (937.500 liv. st.) et assurera l'irrigation de 60.000 hectares, comprenant 200 villages tant dans l'état de Patiala que dans celui de Bikanir et dans un territoire de l'Inde britannique.

Echec de la prohibition dans les pays du Sud. — D'après le rapport du commissaire de la régie de Madras, la tentative de prohibition a complètement échoué dans l'Inde méridionale ; on y a constaté une vive recrudescence de la distillation clandestine.

PRESQU'ÎLE DE MALACCA

Vers une décentralisation dans les Etats Fédérés (?). — Un grave problème administratif se pose actuellement dans la presqu'île de Malacca ; avant de prendre une décision, le Secrétaire d'Etat aux Colonies, désirant avoir des renseignements de première main, a envoyé sur place sir Samuel Wilson, sous-secrétaire permanent, qui a déjà rempli une mission analogue dans l'Est Africain.

Pour comprendre la genèse et l'importance de cette question, il faut se rappeler que la presqu'île de Malacca comprend trois sortes de territoires :

1. Une colonie (Straits Settlements), en plusieurs parties (Singapour, Malacca, les Dindings, Poulo Pinang et la province de Wellesley) ;
2. Cinq Etats Malais non fédérés, avec des conseillers britanniques ;
3. Quatre Etats Malais Fédérés (Pérah, Sélangor, Pahang et Négri Sembilan).

Le problème actuel ne concerne que ces derniers. Leur fédération date de 1895 ; des accords

complémentaires furent signés postérieurement. Il s'agissait d'arriver à l'uniformité dans la législation et l'administration ; pour obtenir identité de vues et continuité d'action chez les Résidents britanniques, il fut décidé qu'ils seraient placés sous l'autorité d'un haut fonctionnaire, qui porta d'abord le titre de Résident général et s'appelle maintenant Secrétaire en chef ; ses décisions sont soumises à l'approbation du Haut Commissaire. Les sultans prirent l'engagement de suivre en tout les avis du Résident général, sauf en ce qui touche à la foi musulmane.

En 1909 fut créé un Conseil Fédéral, où siègent les sultans, et dont la composition fut modifiée en 1927.

Tout alla bien au début ; le pays connut une prospérité sans précédent ; les Anglais le couvrirent de routes et de chemins de fer, des villes sortaient de terre, dans les ports flottaient les pavillons de toutes les nations, la piraterie disparut, la justice fut rendue à tous, la police fut organisée ; la péninsule malaise fournissait la moitié de la production mondiale du caoutchouc, un tiers de celle de l'étain. Puis vinrent les vaches maigres, la mévente du caoutchouc, la crise économique : il fallut faire des réductions de personnel dans les bureaux et les plantations, le chômage fit son apparition, le problème de la main-d'œuvre chinoise s'ajouta au malaise général ; et des plaintes commencèrent à se faire entendre contre une centralisation excessive. On avait promis aux États qu'on ne toucherait pas à leurs pouvoirs législatifs et que chacun conserverait son Trésor autonome ; mais, dès 1904, le sultan de Pérak informait sir John Anderson du sentiment, éprouvé aussi bien par les Résidents que par les souverains, qu'on soustrayait à leur contrôle les questions les plus importantes ; vingt ans plus tard, une commission constatait les vives appréhensions des sultans. Les chefs des diverses administrations fédérales avaient pris, vis-à-vis des Résidents, une attitude de plus en plus indépendante. En 1922, M. J. H. M. Robson réclama des mesures de décentralisation ; pendant qu'il était Haut Commissaire, sir Laurence Guillemaud effectua quelques réformes ; mais, quand il proposa de supprimer le Secrétariat en chef, il se heurta à une violente opposition. Le Haut Commissaire actuel, sir Cecil Clementi, demande que l'on respecte les « solennelles obligations des traités », selon la parole de M. Ormsby-Gore en 1928 ; le Conseil Fédéral ne devrait avoir que voix consultative, les Conseils de chaque État conservant leurs pouvoirs législatifs et les Trésors restant distincts.

On semble avoir perdu de vue les sages conseils que donnait sir Frank Swettenham :

« Une longue expérience nous a appris que, lorsque vous faites confiance au Malais — sultan, rajah, chef ou Ancien de village, — lorsque vous le consultez sur toutes les questions qui concernent son pays, vous pouvez compter sur lui, vous assurer sa sympathie et sa collaboration ; il ira aussi loin qu'il est désirable dans la voie du progrès. Mais, si vous le négligez ou l'ignorez, il se frois-

sera d'un traitement auquel il n'est pas accoutumé et qu'il considérera comme immérité. Si l'on commet jamais une telle erreur (et il faut noter que le Malais n'est pas homme à se mettre en avant, ni à se plaindre, ni à réclamer bruyamment ses droits), on reconnaîtra que l'administration est allée trop vite, qu'elle a laissé le Malais en arrière, mécontent, peut-être ulcéré ; d'où de sérieuses difficultés, et des années d'efforts pour rétablir la situation.

Les partisans du système actuel répondent que les fonctions des Résidents ont toujours été exécutives et non pas seulement consultatives, que les sultans n'ont rien perdu de leurs pouvoirs, mais qu'ils réagissent contre la tendance gouvernementale à considérer certaines questions comme « susceptibles d'être plus tard incorporées dans le budget général » ; ils font valoir surtout que, pour assurer le service des emprunts fédéraux, il faut conserver le contrôle centralisé des finances, et que cette considération économique doit primer la politique.

**

Sir Samuel Wilson, parti le 20 octobre, débarqua à Poulo Pinang et visita d'abord l'État (non fédéré) de Kedah, qui, jusqu'en 1909, était sous la souveraineté du Siam. Des conseillers étrangers y avaient travaillé avant cette date, et les conseillers britanniques ont pu y collaborer avec l'administration indigène dans une plus large mesure que dans les États Fédérés. La situation économique et financière y est satisfaisante ; les paysans n'ont pas abandonné leurs plantations de riz pour les mines d'étain ; le Trésor a des réserves pour parer à la crise actuelle. Le pays est jaloux de son indépendance : avant de se lancer dans une collaboration plus étroite avec les autres États, il désire savoir où cela le conduirait ; sir Samuel donna l'assurance que la Grande-Bretagne ne songeait pas à imposer cette coopération.

L'État (fédéré) de Pérak, où sir Samuel se rendit ensuite, est le plus peuplé et le plus riche ; la question des races y prime le problème politique : les Chinois et les Indiens, fort nombreux, craignent que les projets de sir Cecil Clementi ne leur soient préjudiciables. A Kouala Loumpour, capitale fédérale, un mémorandum, signé par 14 associations, fut remis à sir Samuel, demandant qu'on ne touche pas au Secrétariat en chef ; l'opinion publique semble peu favorable à un transfert étendu de pouvoirs du gouvernement fédéral aux gouvernements des États et du Conseil Fédéral aux Conseils des États.

A Ipoh, centre commercial, sir Samuel visita la plus riche mine alluviale d'étain du monde. Puis il passa dans l'État (fédéré) de Pahang, où domine l'influence malaise, moins développé que les autres et dans celui (également fédéré) de Négri Sembilan, où il n'existe point d'autre industrie que celle du caoutchouc. Dans l'État (non fédéré) de Johore, psychologiquement aussi bien que politiquement indépendant, des membres non fonctionnaires du Conseil de l'État re-

mirent à sir Samuel un memorandum protestant contre un changement dans la politique financière et de nouveaux tarifs adoptés sans l'avis du sultan.

A Singapour, un conflit se manifeste entre la politique libre-échangiste traditionnelle de la colonie des *Straits Settlements* et la tendance de plus en plus protectionniste des Etats Malais.

Avant de quitter Singapour pour Hong-Kong, le 11 décembre, sir Samuel a fait des déclarations à la Presse. Il estime que la véritable solution serait une Fédération complète de tous les Etats, un gouvernement central s'occupant des questions qui intéressent le pays tout entier, chaque Etat restant maître des siennes. Les Etats non encore fédérés devraient comprendre qu'ils ont des intérêts communs avec le reste du pays et entrer de leur plein gré dans la Fédération; il ne saurait être question de les y forcer. Quant à l'admission des Chinois dans le *Civil Service*, il faut distinguer: s'ils sont nés dans la colonie (*Straits Settlements*), ils sont sujets britanniques; s'ils sont nés dans les Etats Fédérés, ils sont protégés britanniques. La question est de savoir dans quelle mesure on peut amener les sultans à nommer des Chinois fonctionnaires. En ce qui concerne la suppression ou le maintien du Secrétariat central, sir Samuel ne s'occupera point de ce que telle ou telle personne a dit il y a cinq ans; il n'aura en vue que la meilleure organisation possible pour l'avenir.

Bibliographie

Histoire des Colonies françaises, par Maurice BESSON. Paris, Boivin et Cie, 1931, in-8° écu de 404 pages, avec 16 planches hors texte.

Ce petit manuel présente sous une forme commode une vue d'ensemble de l'histoire de l'expansion de notre pays dans les terres d'outre-mer depuis ses débuts jusqu'à notre époque. L'auteur divise cette histoire en trois parties: l'Ancien Régime (jusqu'en 1810), les colonies françaises de 1814 à 1870, et enfin l'expansion coloniale sous la Troisième République; mais il ne montre pas suffisamment, à notre idée, la réaction de l'Europe sur les colonies ou si l'on préfère, l'influence de la politique métropolitaine sur la politique d'expansion lointaine. Ce reproche n'est pas le seul que nous ferons à M. Besson; il se soucie trop peu de la correction de ses épreuves; de là de très fâcheuses « coquilles » dans les noms propres et dans les dates, regrettables surtout dans un manuel.

Précis d'Histoire de la Syrie et du Liban, par René MOUTERDE, S. J. Beyrouth, imprimerie catholique, 1932, in-18 de 183 pages, avec croquis dans le texte.

Nous avons signalé en son temps la *Petite Histoire de Syrie et du Liban*, qui parut à Beyrouth en 1924 sous la signature des Rév. Pères Lammens, Taoutel et Mouterde, S. J., et nous avons dit alors tout le bien que nous pensions de ce manuel classique, très simple et très clair. En voici, sous un titre un peu différent et sous la signature du seul R. P. René Mouterde, qui avait naguère dirigé le travail, une édition nouvelle, corrigée et complétée, et mise au courant des dernières découvertes archéologiques comme des plus récents événements.

On se rendra bien compte de ces modifications en lisant les premiers et les derniers chapitres du *Précis*; ici, ce sont

des détails résultant des fouilles de M. Montet à Djebail, ou d'autres archéologues éminents au Râs Chamra, à Tell Nebi Mand, ailleurs encore; là, c'est un chapitre en grande partie nouveau sur l'évolution des pays sous mandat français entre 1921 et 1932. Aussi ne saurait-on recommander livre plus sûr au lecteur désireux d'information précise et sérieuse à la fois et aux candidats aux examens officiels.

La Géologie et les Mines de l'Indochine française, par F. BLONDEL. Paris, Société d'Éditions Géographiques, 1932, in-8° de 148 pages avec 1 carte hors texte et 6 cartes dans le texte (Extrait du tome V des *Annales de l'Académie des Sciences Coloniales*).

Mémoire considérable, dû à un savant qui a, sur place même, étudié avec le plus grand soin les sujets qu'il traite; M. Blondel y a très heureusement fondu, dans un exposé d'ensemble, les conclusions des travaux antérieurs et les résultats de ses recherches personnelles. La première partie est consacrée à la géologie de l'Indochine, en donne une vue d'ensemble, puis pose successivement en revue chacune des grandes régions naturelles de la contrée. Les mines, qui retiennent ensuite l'attention de l'auteur, sont envisagées sous le double aspect économique et scientifique. Après avoir d'abord groupé, par nature de substance minérale, les renseignements qu'il fournit, M. Blondel les examine par régions géographiques. Des statistiques, une liste des sociétés minières, une copieuse bibliographie de 99 numéros, une carte géologique au 1:4.000.000^e complètent ce travail de premier ordre, que l'on ne saurait trop féliciter l'Académie des Sciences Coloniales d'avoir inséré dans ses *Annales*.

CHEMIN DE FER PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Sports d'Hiver en Dauphiné

Vous vous êtes rendu à Saint-Pierre de Chartreuse ou à Villard-de-Lans avec un billet d'aller et retour de fin de semaine, qui comporte une réduction de 50 %, pour vous livrer aux plaisirs des sports d'hiver et vous regrettez d'être tenu de reprendre le train à Grenoble le mardi avant midi pour effectuer votre voyage de retour à Paris.

Ne savez-vous donc pas que, désormais, les voyageurs porteurs de coupons de retour de billets de fin de semaine de 1^{re} et 2^e classe sont autorisés à utiliser, pour rentrer à Paris, le train qui part de Grenoble à 13 heures.

Visitez la Foire de Printemps de Lyon

Vous craignez que les billets d'aller et retour ne soient pas valables suffisamment pour vous permettre de visiter la Foire de printemps de Lyon et de voir en détail les beautés de la ville. Rassurez-vous! Toutes les gares des Grands Réseaux de Chemins de fer français délivrent, à dater du 9 mars, des billets d'aller et retour pour Lyon, valables jusqu'au 20 mars inclus.

Au surplus, des dispositions sont prises pour que les visiteurs puissent se loger à bon compte; ils pourront, en effet, dès leur arrivée, se procurer des chambres tarifées à l'avance, au Bureau des renseignements hôteliers, ouvert à leur intention dans la gare de Lyon-Perrache (sortie nord).

Pour les exposants et leurs employés, les billets d'aller et retour, délivrés à dater du 9 février, sont valables jusqu'au 19 avril. Les intéressés doivent, pour le retour, présenter à la gare de Lyon leur certificat d'exposant ou d'employé d'exposant délivré par le Secrétariat Général de la Foire.

Le Gérant H. COMBAT

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE